

Mathieu Gunzinger



Analyse comparative

des ressources financières

des partis politiques suisses

Cahier de l'IDHEAP 240/2008

Chaire Administration suisse et politiques
institutionnelles



Institut de hautes études en administration publique
Swiss Graduate School of Public Administration
Institut universitaire autonome

L'Université pour le service public

Résumé

Les partis politiques ont comme vocation de structurer le débat démocratique et de constituer un trait d'union entre le citoyen et l'Etat. En Suisse, ils sont fortement sollicités en raison de l'importante quantité de scrutins organisés chaque année aux échelons communal, cantonal et national, mais leur organisation reste très peu professionnalisée. Comme ils doivent par ailleurs faire face à l'effritement de leur base partisane et à l'inflation des coûts de la politique, le risque est grand qu'ils soient mis en difficulté dans l'accomplissement de leur tâche d'intégration et de formation de l'opinion.

Cette étude se concentre sur les pratiques de financement des partis cantonaux et nationaux du PDC, du PRD, du PS, de l'UDC et des Verts. S'appuyant sur les données empiriques récoltées en 1997 et en 2007, elle décrit dans quelle mesure les moyens financiers des partis ont évolué au cours des dix dernières années. Les analyses portent sur le volume et l'origine des fonds et permettent notamment de saisir comment s'articulent les clivages en matière de financement.

Zusammenfassung

Die politischen Parteien haben die Aufgabe, die demokratische Debatte zu strukturieren und ein verbindendes Element zwischen dem Bürger und dem Staat zu bilden. In der Schweiz werden sie angesichts der grossen Anzahl jährlich auf kommunaler, kantonaler und nationaler Ebene durchgeführten Wahlgänge besonders stark beansprucht, ihre Organisationen sind aber wenig professionalisiert.

Da sich die Parteien heute mit abnehmenden Parteienbindungen und steigenden Kosten der Politik konfrontiert sehen, steigt das Risiko, dass sie ihre Aufgaben der Integration und der politischen Meinungsbildung kaum mehr wahrnehmen können.

Diese Arbeit konzentriert sich auf die Finanzierungspraktiken der kantonalen und nationalen Parteien CVP, FDP, SP, SVP und Grüne. Die Analysen stützen sich ab auf empirische Angaben zu Herkunft und Umfang der Parteifinzen, die in den Jahren 1997 und 2007 erhoben wurden und erlauben es, die Unterschiede hinsichtlich der Finanzierung zu erläutern.

**Analyse comparative des
ressources financières des partis
politiques suisses**

Mathieu Gunzinger

Analyse comparative des ressources financières des partis politiques suisses

Cahier de l'IDHEAP 240/2008

Chaire Administration suisse et politiques institutionnelles

Travail de mémoire

Rapporteur : Prof. Andreas Ladner

© 2008 IDHEAP, Chavannes-Lausanne

ISBN 978-2-940390-15-1



Institut de hautes études en administration publique

Swiss Graduate School of Public Administration

Institut universitaire autonome

Route de la Maladière 21 CH-1022 – Chavannes-Lausanne

T : +41(0)21 557 40 00 – F : +41(0)21 557 40 09

idheap@idheap.unil.ch – www.idheap.ch

Sommaire

1	Introduction	1
1.1	Présentation du sujet	1
1.2	Contexte	2
1.3	Problématique	6
1.4	Questions de recherche	6
1.5	Démarche adoptée	7
2	Comportement des partis dans les démocraties contemporaines	9
2.1	Partis demandeurs de programme	10
2.2	Partis demandeurs de votes	11
2.3	Partis demandeurs de postes	12
2.4	Comportement des partis politiques suisses	13
3	Le système de partis et son financement	15
3.1	Fragmentation du système politique suisse	17
3.2	Faible professionnalisation des partis	18
3.3	Configuration des clivages	19
3.4	Volatilité du système de partis	22
3.5	Evolution des systèmes cantonaux de partis	23
3.6	Ancrage des partis dans la population	24
3.7	Mécanismes de financement et de contrôle des partis	26
3.7.1	Modèles théoriques de financement des partis politiques	27
3.7.2	Origine du financement des partis	30
3.7.3	Mécanismes de contrôle	33
3.7.4	Règlementation des partis politiques à l'étranger	34

4	Réglementation des partis politiques en Suisse	41
4.1	Aide fédérale en faveur du Parlement	41
4.1.1	Groupes parlementaires	41
4.1.2	Indemnités individuelles	42
4.1.3	Transparence et contrôle	44
4.2	Mesures promotionnelles cantonales	44
4.2.1	Financement direct des partis politiques	47
4.2.2	Financement des groupes parlementaires	48
4.2.3	Prestations spécifiques	52
4.2.4	Transparence et contrôles	53
4.3	Comparaison des modèles de promotion des partis adoptés par les cantons	54
5	Les finances des partis politiques suisses	57
5.1	Résultats de l'enquête menée en 1997	60
5.2	Hypothèses de travail	63
5.3	Production de l'enquête sur le financement des partis politiques de 2007	65
5.3.1	Comparabilité des données	65
5.3.2	Population observée	65
5.3.3	Support d'enquête	67
5.3.4	Période d'enquête	68
5.3.5	Taux de réponses	68
5.3.6	Plausibilité des données	69
5.3.7	Aspects méthodologiques	71
5.4	Analyse des résultats de l'enquête menée en 2007	72
5.4.1	Evolution des moyens financiers des partis	72
5.4.2	Financement interne des partis	86
5.4.3	Analyse des variables environnementales	94

6	Synthèse et réponses aux questions de recherche	115
7	Conclusion	121
	Bibliographie	125
	Annexes	129

Tableaux

- Tableau 4.1 Liste des indemnités parlementaires
- Tableau 4.2 Synthèse des principales dispositions cantonales en faveur des partis
- Tableau 4.3 Comparaison cantonale des indemnités parlementaires versées aux groupes
- Tableau 5.1 Comparaison des budgets des partis cantonaux et nationaux
- Tableau 5.2 Budgets moyens des partis cantonaux et évolution des ressources entre 1997 et 2007
- Tableau 5.3 Evolution de la situation financière des partis entre 1997 et 2007
- Tableau 5.4 Affectation des dépenses des partis cantonaux en année ordinaire
- Tableau 5.5 Evolution de la situation financière des partis nationaux durant la période 1995-2007
- Tableau 5.6 Affectation des dépenses des partis nationaux en année ordinaire
- Tableau 5.7 Origine des fonds des partis cantonaux
- Tableau 5.8 Volume des ressources internes des partis cantonaux lors de la dernière année ordinaire
- Tableau 5.9 Comparaison du nombre effectif de membres des sections cantonales entre 1997 et 2007
- Tableau 5.10 Evaluation de l'opération de recrutement de leurs membres par les sections cantonales
- Tableau 5.11 Origine des fonds des partis nationaux
- Tableau 5.12 Répartition des partis cantonaux par taille et par budgets
- Tableau 5.13 Evolution des partis cantonaux selon la classe de revenus entre 1997 et 2007
- Tableau 5.14 Budgets agrégés et moyens des partis par canton
- Tableau 5.15 Evolution des budgets des partis par canton entre 1997 et 2007

Tableau 5.16 Budgets agrégés et moyens par type de systèmes cantonaux de partis

Tableau 5.17 Evolution des budgets entre 1997 et 2007 par type de systèmes cantonaux de partis

Tableau 5.18 Corrélations du budget des partis cantonaux avec le nombre de citoyens et le nombre de membres

Tableau 5.19 Corrélations du budget des partis cantonaux avec le volume des indemnités parlementaires et l'audience électorale

Figure

Figure 2.1 Partis demandeurs de programmes, de votes et de postes

Liste des abréviations

ATS	Agence télégraphique suisse
BADAC	Banque de données des administrations cantonales et communales
CDA	Christen Democratisch Appèl
CDU	Christlich Demokratische Union Deutschlands
CHU	Christelijk-Historische Unie
DC	Democrazia Cristiana
DS	Démocrates suisses
IPC	Indice des prix à la consommation
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LMAP	Loi sur les moyens alloués aux parlementaires
LOGC	Loi sur l'organisation du Grand Conseil
Lparl	Loi sur le Parlement
OFS	Office fédéral de la statistique
OMAP	Ordonnance sur les moyens alloués aux parlementaires
PCS / CSP	Parti Chrétien-social
PDC	Parti Démocrate-chrétien
PdL	Parti de la Liberté
PLI	Partito Liberale Italiano
PLS	Parti Libéral Suisse
POCH	Organisations progressistes de la Suisse
PRD	Parti Radical Démocratique
PRI	Partito Repubblicano Italiano
PS	Parti Socialiste
PSI	Partito Socialista Italiano
RPR	Rassemblement pour la République
UBS	Union de Banque Suisse
UDC	Union Démocratique du Centre

Remerciements

J'adresse ici mes remerciements à Messieurs Andreas Ladner, Giuliano Bonoli, Werner Seitz et Hans-Urs Wili, pour leur disponibilité et pour les précieux conseils qu'ils m'ont dispensés lors de l'élaboration de la présente étude.

Je tiens également à manifester ma profonde gratitude aux responsables cantonaux et nationaux de partis, ainsi qu'aux collaborateurs des chancelleries cantonales qui ont pris le temps de répondre à mes enquêtes.

Je remercie enfin mon entourage pour le soutien qu'il m'a apporté au cours de ce travail.

1 Introduction

1.1 Présentation du sujet

La dernière campagne en vue des élections fédérales a marqué un tournant dans l'histoire de la politique suisse. Alors que d'ordinaire les batailles électorales sont considérées comme ennuyeuses, les débats se sont faits âpres et les partis, ayant pris conscience des avantages procurés par le pouvoir médiatique, ont fortement investi dans la publicité pour renforcer leur visibilité. Selon Publicitas, le coût des annonces publiées dans la presse à la demande des partis a atteint le niveau record de 20 millions de francs en 2007, soit un chiffre en augmentation de près d'un tiers par rapport à 2003¹. Il y a fort à parier que cette tendance ne soit pas près de s'inverser si l'on considère que cette médiatisation répond à un mouvement de personnalisation de la vie politique et qu'elle favorise l'inflation des dépenses visant à assurer la promotion des partis dans la société. S'il est manifeste qu'à lui seul, l'argent ne permet pas de remporter les élections, il est incontestable qu'il constitue un avantage non négligeable dans la lutte qui mène au pouvoir.

Pour mesurer la capacité des partis à rester concurrentiels dans un environnement rendu exigeant par la multiplication des scrutins et par la médiatisation des enjeux électoraux, nous nous penchons dans ce travail sur les aspects financiers du système politique suisse. Si jusqu'à ce jour, peu d'études ont été menées à ce sujet en Suisse, c'est avant tout parce qu'en l'absence de règles contraignantes, les partis ne publient pas de rapport de gestion. Il est vrai à ce propos que la plupart des partis fonctionnent sur une base exclusivement volontaire et qu'ils ne comptabilisent pas nécessairement les frais engendrés par l'activité de leur organisation.

¹ Source : Swissinfo. « La campagne la plus chère de tous les temps ». 17 octobre 2007.

Parmi les quelques ouvrages qui émaillent la littérature, l'enquête réalisée en 1997 par Andreas Ladner et Michael Brändle, alors chercheurs auprès de l'université de Berne, est la seule à s'appuyer sur des données exhaustives récoltées auprès des sections cantonales des différentes formations politiques. A l'époque, les auteurs avaient relevé que la base des partis cantonaux s'effritait et que leur situation financière se fragilisait.

Dix ans après les travaux menés par Ladner et Brändle, la présente étude consiste donc à dresser un bilan de santé des partis politiques cantonaux et nationaux et à vérifier dans quelle mesure ils parviennent à se procurer les fonds nécessaires au bon fonctionnement de leur organisation. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enquête menée en 1997 par Ladner et Brändle et permet d'établir des comparaisons avec cette dernière.

1.2 Contexte

En Suisse, aucune loi n'encadre les activités liées au financement des partis politiques sur le plan national. Il s'agit d'un cas de figure unique en Europe puisque tous les autres Etats européens, à l'exception de l'Irlande, prévoient soit des mécanismes de contrôle, soit un système de financement des organisations partisanes ou des campagnes électorales.

Une législation absente

Le financement des partis politiques s'est pourtant trouvé au cœur des débats parlementaires en Suisse à de nombreuses reprises. La première intervention véritablement significative fut l'œuvre du député Schürmann qui, en 1969 déjà, préconisait un cadre légal aux partis politiques afin d'améliorer leur rôle dans les procédures préparlementaires et de leur donner ainsi un caractère institutionnel. Cette intervention donna naissance à un projet de loi qui fut

cependant écarté par le Conseil fédéral au vu des résultats peu probants de la procédure de consultation.

Au début des années 80, c'est le député Hubacher qui pressait par le biais d'une initiative parlementaire ses collègues d'allouer des aides directes en faveur des partis représentés aux chambres fédérales. Un contre-projet lui fut opposé et donna naissance en 1988 au Rapport du Conseil fédéral sur l'aide aux partis politiques. Celui-ci fut longuement débattu aux chambres et fut à l'origine d'une succession de motions² et de postulats³ qui visaient tous, d'une manière ou d'une autre, à légiférer afin d'aider financièrement les partis politiques. Le Conseil fédéral jugea par la suite qu'il était trop complexe d'aménager de nouvelles réglementations en matière d'aide aux partis politiques en période de campagne électorale et se désista de toute proposition de réforme législative allant dans ce sens. Contre l'avis du Conseil fédéral, une minorité de la Commission du Conseil national tenta ensuite d'introduire un financement des frais de campagne électorale, mais son projet se vit écarté par 89 voix contre 42 (Balmelli 2001 : 317).

En 1996, un projet de réforme des droits politiques proposait, à l'art. 127a al. 2 que « La loi règle l'exercice des droits politiques, et en particulier le financement de l'exercice de ces droits ». Malgré l'approbation du Conseil fédéral d'imposer des règles de transparence, le projet de la Commission de la révision constitutionnelle du Conseil national abandonna l'idée d'un contrôle des comptes par l'Etat et se contenta de jeter les bases légales pour

² Motion du 6 novembre 1989 chargeant le Conseil fédéral d'élaborer une proposition de révision de la loi sur les droits politiques pour financer avec des fonds fédéraux les frais de campagne des élections au Conseil national.

³ Postulat « Encouragement des partis aux votations fédérales » visant à étudier comment les partis pourraient être encouragés dans l'accomplissement de leur devoir d'information avant les votations populaires fédérales.

reconnaître que « les partis politiques contribuent à former l'opinion et la volonté populaire » (Art. 137 Cst).

On notera donc que si le Conseil fédéral n'était pas opposé à l'introduction d'une législation réglementant l'activité politique, il a certainement manqué de conviction et de volontarisme pour en favoriser la mise en œuvre. A sa décharge, il faut admettre que le contexte n'était pas particulièrement favorable. Le peuple suisse lui-même avait témoigné une certaine aversion envers la professionnalisation de la politique en rejetant en 1992 les mesures de réforme du parlement qui auraient, selon le Bureau du Conseil national, engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de Fr. 22 millions (Balmelli 2001 : 319). D'autres initiatives visant à introduire une forme d'aide publique en faveur des partis ont été rejetées plus tard par le peuple de Bâle-Campagne le 4 mars 2001 et par la Commission du Grand Conseil bernois en 2000. La même année, les autorités zurichoises s'étaient également refusées à exiger la transparence du financement des élections et des votations.

Les raisons du statu quo actuel

Ceux qui plaident pour la transparence des comptes évoquent avant tout la nécessité de rendre publiques les relations entre les bailleurs de fonds et les partis politiques afin de permettre aux citoyens de faire leur choix lors des élections et des votations. Bien que ce devoir de divulgation soit plébiscité par près de 80% des citoyens selon un sondage réalisé en 2007 par MIS Trend⁴, une majorité de députés y est toujours opposée, craignant que le dévoilement de l'identité des donateurs ne dissuade ces derniers et ne prive les partis

⁴ Source : l'Hebdo no 37 du 13 septembre 2007. Sondage réalisé du 4 au 8 septembre 2007 auprès de 959 citoyens suisses.

de leurs ressources⁵. Enfin, il semble que le principe de transparence soit difficilement applicable dans la mesure où il existerait, en cas de promulgation d'une nouvelle loi, des moyens de la contourner et de préserver l'anonymat du donateur en créant par exemple des fondations. C'est pour toutes ces raisons que les nombreuses interventions de députés qui plaidaient pour une plus grande transparence de l'activité politique ont systématiquement été balayées ces dernières années ; la dernière en date étant celle du député vaudois Roger Nordman, rejetée le 26 septembre 2007 par 78 voix contre 60 par le Conseil national⁶.

Quant aux liens que l'on pourrait établir entre les moyens financiers et les résultats des votations, les conclusions du rapport faisant suite au postulat Gross du 5 octobre 1995, indiquent qu'« il reste impossible de déterminer quelle importance il faut attribuer aux efforts financiers des intervenants politiques dans les campagnes. Ceci est dû non seulement au manque de transparence qui règne en matière de budgets et de campagne des partis, mais aussi à l'absence de critères pertinents et généralement reconnus pour l'évaluation du processus de formation de l'opinion et de l'importance des facteurs qui contribuent à le déterminer. Bref, la formation de l'opinion est un phénomène impossible à quantifier⁷ ».

⁵ Selon une interview accordée le 19 février 2000 au Temps, Jean-Blaise Defago, alors secrétaire général de l'UDC, confirmait que « Certains sponsors nous ont déjà avertis que si leurs dons devaient être rendus publics, ils ne nous soutiendraient plus ».

⁶ Motion Maillard du 11.12.2002 visant à l'instauration de règles dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales ; motion des Verts du 08.02.2000 réclamant la publicité du financement des partis ; initiative Gross du 18.06.1999 demandant la publication des montants de soutien importants ; initiative Nordman du 20.03.2006 imposant la transparence du financement des partis politiques, des lobbies, des campagnes électorales et des campagnes de votation.

⁷ Moneypulation.... ? Rapport sur le postulat 94.3435 Andreas Gross « Démocratie directe et moyens financiers ». Page 70.

A présent, les partisans d'un soutien étatique ont abandonné l'argumentaire visant à établir un lien entre l'argent et l'issue des scrutins électoraux mais ils continuent à revendiquer des moyens financiers supplémentaires en faveur des partis pour qu'ils puissent faire face aux sollicitations toujours plus nombreuses de la démocratie directe.

1.3 Problématique

Dans le système fédéraliste suisse, l'importante quantité de scrutins exige des partis qu'ils occupent activement l'espace politique afin d'assurer leur rôle pédagogique de formation de l'opinion publique. A ce titre, l'exercice de la démocratie comporte des coûts importants qui se sont considérablement renforcés ces dernières années, en raison d'une tendance marquée à la médiatisation et à la personnalisation des débats politiques. Confrontés parallèlement à une inflation de leurs dépenses et à un effritement de leur base, les partis cantonaux s'en trouvent fragilisés. La question est à présent de déterminer comment et par quelles stratégies ils parviennent à rassembler les fonds nécessaires pour mener à bien leur mission. Dans ce contexte, le danger est réel que, composés essentiellement de miliciens, ils soient contraints de privilégier l'exécution de tâches administratives ou de collecte de fonds afin d'assurer leur survie, et qu'ils ne relèguent au second plan leur mission première qui est de nourrir le débat politique.

1.4 Questions de recherche

Nous posons ici la question fondamentale de savoir si les partis politiques sont dans une meilleure situation qu'il y a dix ans pour assurer leur fonction principale de formation de l'opinion. Pour approfondir cette problématique, nous formulons trois questions de recherche.

Premièrement, nous voulons savoir si les partis politiques cantonaux et nationaux se sont enrichis ces dix dernières années. En particulier, nous vérifions si des différences notoires peuvent être observées entre les cinq principales formations politiques et déterminons celles qui s'en sortent le mieux sur le plan budgétaire.

Nous cherchons ensuite à identifier d'où provient l'argent des partis et à distinguer les différentes stratégies de financement adoptées. Nous déterminons si certaines formations se trouvent sous l'emprise de donateurs privés influents ou si d'autres privilégient un financement provenant essentiellement de leurs membres.

Finalement, nous nous attachons à vérifier le comportement des partis en fonction des différentes variables contextuelles afin de saisir comment s'articulent les principaux clivages en matière de financement.

1.5 Démarche adoptée

Cette étude comporte deux objectifs majeurs induits par les questions de recherche, à savoir :

- en premier lieu, confronter et mesurer le volume des ressources pécuniaires des partis politiques cantonaux et nationaux ;
- en second lieu, analyser leur évolution financière dans le temps et en identifier les facteurs causaux.

Pour amener les éléments qui forgent nos analyses tout au long de cette étude, deux types d'enquête ont été menées : l'une auprès des chancelleries cantonales et l'autre auprès des partis cantonaux et nationaux. Afin de saisir l'ensemble de la problématique liée au

financement des partis politiques, nous développons notre étude à travers quatre chapitres principaux.

Dans le premier, nous définissons le cadre théorique permettant de saisir le phénomène de transformation des partis. Nous passons ensuite en revue dans la section suivante la littérature consacrée au système suisse de partis dont le mode de financement est confronté, respectivement aux principaux modèles européens et anglo-saxons.

Un troisième volet brosse un aperçu des mesures de financement public et de contrôle de l'activité des partis politiques adoptées par les autorités fédérales et cantonales. Nous y élaborons notamment une analyse comparative de l'étendue des moyens utilisés par les législateurs cantonaux pour favoriser l'activité politique.

Ensuite, nous abordons l'analyse à proprement parler des résultats de l'enquête menée auprès de l'ensemble des sections cantonales et nationales des partis politiques en 2007. Nous examinons en détail tous les aspects qui permettent d'apporter un éclairage à nos trois questions de recherche. Pour dégager des tendances sur une échelle temporelle, nous tirons notamment un parallèle avec les valeurs obtenues en 1997 par Ladner et Brändle. Enfin, nos réponses à nos trois questions de recherche finaliseront notre étude et nous permettront en dernier lieu de formuler nos propres enseignements.

2 Comportement des partis dans les démocraties contemporaines

Des « partis de masse » décrits par Duverger aux « partis cartels » abordés par Katz et Mair, en passant par les « partis stratarchiques » d'Eldersveld, les « partis attrape-tout » de Kirchheimer ou encore par les « partis d'électeurs » de Charlot, la littérature consacrée aux organisations partisans a été foisonnante durant le 20ème siècle.

Dans son modèle de classification à trois dimensions, Wolinetz a procédé à une synthèse des principales typologies des organisations partisans dans les démocraties contemporaines. Observant à la fois les mutations internes des organisations et leur positionnement dans la compétition démocratique, Wolinetz fait référence à trois types de comportement complémentaires et donc non exclusifs, qui, examinés ensemble, donnent une appréciation des relations que les partis entretiennent avec leur environnement social, économique, géographique et institutionnel (Wolinetz 2002 : 150). Il forme à cet effet trois groupes composés des « partis demandeurs de programmes », des « partis demandeurs de votes » et des « partis demandeurs de postes ».

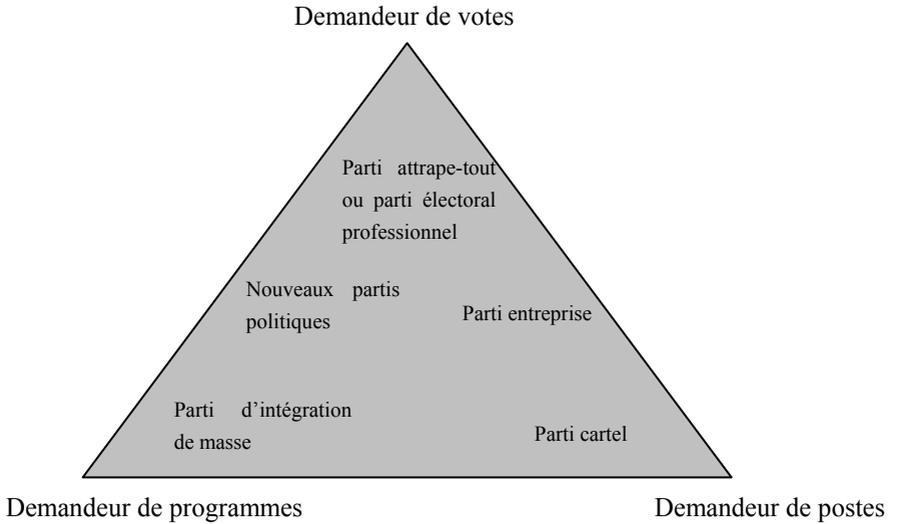


Figure 2.1 : partis demandeurs de programmes, de votes et de postes

Source : Wolinetz 2002 : 161

Pour Wolinetz, c'est le poids accordé à chacun de ces trois comportements qui permet de situer, dans un univers tridimensionnel et concurrentiel, l'orientation du parti parmi les typologies classiques.

2.1 Partis demandeurs de programme

Les partis demandeurs de programmes recherchent avant tout la victoire idéologique. Il s'agit des descendants des partis de masse qui avaient pour mission première de faire l'éducation politique de la classe ouvrière et de dégager parmi elle une élite capable de prendre en main le gouvernement et l'administration du pays (Duverger 1951 : 84). Ils privilégient la défense d'un programme articulé

autour de convictions fortes, au détriment de la maximisation des votes. L'organisation s'appuie sur le soutien financier de militants actifs mais pas nécessairement nombreux. Wolinetz range dans cette catégorie les partis socio-démocratiques d'Europe du Nord, de nombreux partis libéraux et chrétiens-démocrates, de même que les Verts et les partis de la nouvelle-droite européenne.

2.2 Partis demandeurs de votes

Parmi les partis demandeurs de votes, on trouve les « partis attrape-tout » nés de la montée de la « désidéologisation des sociétés consensuelles » et donnant la priorité au rassemblement du plus grand nombre de suffrages (Kirchheimer 1966 : 184). Le politologue allemand attribue à l'évolution socioéconomique et socioculturelle, ainsi qu'à l'essor de la communication de masse l'avènement de ce type de partis qui voit l'organisation se détourner de ses militants et ses partenaires être remplacés par de multiples groupes d'intérêts qui la soutiennent de manière ponctuelle. Wolinetz rattache également à ce deuxième groupe le concept de « parti électoral professionnel » développé par Panebianco. Ce dernier, même s'il partage l'analyse de Kirchheimer, estime toutefois que celui-ci ne traite qu'implicitement d'un problème qu'il juge de la plus haute importance : celui de la professionnalisation grandissante des partis (Panebianco 1988 : 264). Aux bureaucrates œuvrant au sein des partis de masse se substituent peu à peu des personnalités politiques au profil professionnel confirmé et bien défini. Le parti n'a donc plus pour vocation d'éduquer ses membres puisque l'élite est recrutée à l'extérieur de l'organisation et que cette première impose progressivement sa ligne politique au détriment de ses membres traditionnels. Pour Panebianco, cette mue affaiblit le parti en tant qu'institution. Selon Wolinetz, les partis « demandeurs de votes » ont donc pour ambition première de gagner les élections et, pour y parvenir, ils n'hésitent pas à recourir aux conseils de nombreux spécialistes externes. Comme exemples, Wolinetz cite les partis

classiques de centre-droit, tels la CDU en Allemagne et l'ancien parti gaulliste français (RPR).

2.3 Partis demandeurs de postes

Enfin, la troisième dimension du modèle de Wolinetz comprend les « partis demandeurs de postes ». Ceux-ci ont pour principale préoccupation d'occuper des responsabilités publiques, même si cela doit s'effectuer au détriment de leur idéologie. Ils peuvent être rapprochés avec le concept de « partis cartels » introduit par Katz et Mair. Ces deux chercheurs ont observé qu'avec l'introduction des indemnités d'élus et des subventions directes en faveur des partis dans les années 1970, les organisations partisans se sont progressivement inféodées à l'Etat. Le concept de « parti cartels » éclaire sur l'influence grandissante de l'Etat dans les orientations des partis : les partis ne se situent plus entre l'Etat et le citoyen mais sont considérés comme une composante de l'Etat. C'est donc en référence au cartel de pouvoir et pour mieux souligner cette forme de collusion entre les partis politiques et l'Etat que Katz et Mair ont introduit la notion de « partis cartels ». Pour atteindre leur objectif et occuper des responsabilités publiques, les « partis demandeurs de poste » doivent rassembler un nombre suffisant de suffrages pour disposer de la légitimité populaire tout en ménageant leurs adversaires politiques pour ne pas être tenus à l'écart des coalitions (Wolinetz 2002 : 152). On distingue parmi ces partis de coalitions l'ex-CHU néerlandais et les différents partis qui ont dominé le paysage politique en Italie jusqu'en 1994 (DC, PSI, PRI et PLI). Bien que ce modèle d'organisation s'accompagne d'une plus grande professionnalisation de l'organisation, il n'induit pas forcément un affaiblissement de la base du parti, dans la mesure où les possibilités d'intervention des militants à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation restent très fortes (Katz/Mair 1995).

2.4 Comportement des partis politiques suisses

Les chercheurs émettent certaines réserves quant à l'opérationnalisation des formes traditionnelles d'organisation partisans au cas de la Suisse. En cause : un faible taux de professionnalisation et une polarisation renforcée sur l'axe gauche-droite, preuve d'un affrontement idéologique vivace (Ladner 2007 : 66). Notre démarche consiste à présent à vérifier si, par le biais des informations financières livrées par les partis, nous pouvons relier le modèle suisse au concept développé par Wolinetz. Dans le chapitre qui suit, nous présentons les caractéristiques principales du système suisse de partis sur la base desquelles nous orientons nos analyses.

3 Le système de partis et son financement

Une lecture généralement acceptée par l'ensemble des observateurs et basée sur la vocation des partis à structurer le débat démocratique consacre les partis politiques suisses comme trait d'union entre le citoyen et l'Etat (Müller 1999 : 382). La vocation d'un parti à disposer d'antennes locales pour se rapprocher de son électorat et à relayer ses préoccupations reflète particulièrement bien l'état de la situation en Suisse. On peut même avancer que l'ancrage local des partis politiques y atteint un paroxysme tant le système, segmenté en cercles électoraux de petites tailles, oblige les partis désireux de remporter le suffrage des électeurs à assurer une représentation dans des espaces infimes (on parle en Suisse de partis cantonaux ou nationaux, mais aussi de sections locales, communales, de district et même de quartier).

Rôle intégrateur

Compte tenu du caractère hétérogène de la société suisse et de son système fédéraliste qui confère une autonomie importante aux communes et aux cantons, les partis politiques sont confrontés à des fonctions d'intégration importantes. En ce sens, ils doivent intégrer au système de décision les préoccupations exprimées par les minorités confessionnelles, linguistiques, rurales et urbaines sur les différents échelons du système fédéraliste suisse. L'omniprésence des partis politiques s'impose d'autant plus dans le débat public qu'un grand nombre de scrutins cantonaux et nationaux sont organisés chaque année. Leur rôle est à ce propos renforcé puisqu'ils peuvent décider en outre de lancer au moment opportun une

initiative ou une demande de référendum⁸. On peut donc considérer qu'en Suisse, la fonction d'agrégation et de transmission de l'information des partis politiques est en quelque sorte garante du maintien de la cohésion nationale. La participation active des partis au débat démocratique permet ainsi d'éviter les risques d'éclatement de la société tels qu'ils se manifestent actuellement en Belgique par exemple (Ladner et Brändle 2001 : 316).

Fonction publique des partis

Les partis politiques suisses endossent en outre un certain nombre de responsabilités publiques, notamment dans les domaines qui touchent aux élections. En ce qui concerne les Chambres fédérales, Jean-François Aubert note que tous les députés doivent leur élection à l'organisation partisane qu'ils représentent (Aubert 1970 : 10). En ce sens, le parti politique offre un cadre institutionnel qui facilite le recrutement des élites dirigeantes. Quant à l'élection au Conseil fédéral, il va de soi qu'aucun candidat n'aurait de chance d'être élu sans affiliation partisane. Il en est de même pour les juges fédéraux qui doivent pour une grande part leur nomination grâce à leur étiquette politique. Enfin, les partis exercent une fonction publique évidente lorsqu'ils prennent des décisions qu'ils mettent ensuite en œuvre dans la pratique de leur programme.

Pour faciliter l'interprétation des résultats qui passent en revue, plus loin dans cette étude, la situation financière des partis, nous livrons dans le présent chapitre un éclairage sur la situation des partis en ce début 21^{ème} siècle.

⁸ Selon les chiffres récoltés auprès de l'OFS et dans l'Annuaire politique suisse, 177 projets ont été soumis à votation sur un plan national et 2'088 initiatives ou référendums populaires ont été votés dans les cantons durant la période 1988-2006.

3.1 Fragmentation du système politique suisse

Le degré de fragmentation d'un système est déterminé en observant le nombre de partis et leur part de suffrages respectifs. Cette définition a été modélisée par Marku Laakso et Rein Taagepera qui ont élaboré un indicateur couramment utilisé dans les milieux sociologiques mesurant le nombre pertinent de partis⁹. Avec une valeur moyenne de 5.9 partis durant la période s'étalant de 1948 à 1995, le système suisse apparaît comme le plus fragmenté, loin devant les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne dont l'indice de Lipset et Rokkan est inférieur à 3 et avec quelques longueurs d'avance sur les Pays-Bas, la France ou la Finlande qui affichent une moyenne de 5 (Ladner 2007 : 60). Le phénomène de fragmentation est dû en Suisse à l'hétérogénéité sociale et culturelle, ainsi qu'à la présence de quatre groupes linguistiques et de deux confessions majoritaires. En outre, la configuration des partis varie selon le niveau du système politique, selon le canton et même d'une localité à l'autre, ce qui contribue à accentuer la fragmentation de la structure globale du système politique (Kriesi 1998 : 145). A l'intérieur d'un canton, le phénomène de fragmentation est par exemple fonction de son hétérogénéité religieuse et de ses caractéristiques socio-structurelles telles que le degré d'urbanisation ou la densité de population (Vatter 2003 : 454).

Par ailleurs le mode de scrutin proportionnel, s'il est en adéquation avec les exigences de représentativité liées au système fédéraliste, favorise la prolifération du nombre de partis et la fragmentation du système. Kriesi évoque à ce propos le phénomène de « dispersion du

⁹ La formule de Laakso et Taagepera, basée sur la proportion des sièges détenus par chaque parti, se définit comme suit :

$$N_i = \frac{1}{\sum (s_i^2)}$$

s étant le pourcentage de sièges gagnés par le parti *i*.

pouvoir politique » et cite Schumann pour décrire non pas un système de parti en Suisse, mais « autant de systèmes de partis qu'il y a de cantons » (Kriesi 1998 : 160). Enfin, Ladner livre un aperçu de l'hyperfragmentation du système politique suisse. Pour l'année 2000, il a recensé 14 partis politiques actifs au niveau national, environ 180 partis cantonaux et plus de 5'000 partis locaux pour une population qui compte environ 4,7 millions d'électeurs (Ladner 2007 : 55).

3.2 Faible professionnalisation des partis

Présents à tous les échelons du système politique, les partis suisses sont pourtant très peu professionnalisés. Ladner et Brändle ont pu observer par exemple que les tâches de secrétariat et d'administration sont effectuées sur une base bénévole dans de nombreux cantons. L'usage récurrent des instruments de la démocratie directe et l'exigüité du territoire national sont autant de facteurs qui éclairent sur l'attachement de la Suisse à son système de milice. La tonalité des débats qui ont animé la Coupole au début des années 90 lors de la réforme sur les droits politiques semble à ce sujet confirmer que le principe de milice est fortement ancré dans la culture politique suisse et qu'il a de beaux jours devant lui.

Parmi les indicateurs de professionnalisation, on trouve en premier lieu le nombre d'employés exprimés en équivalents plein-temps. Dans ce domaine, et compte tenu des exigences liées à la démocratie directe, il est manifeste que la Suisse avec environ 90 équivalents plein-temps à l'échelle cantonale et 50 au niveau national apparaît comme très peu professionnalisée. Une analyse détaillée des chiffres obtenus par Ladner et Brändle montre que seuls 45% des partis cantonaux emploient du personnel salarié contre 55% qui fonctionnent sur une base bénévole (Ladner/Brändle 2001 : 215). Un quart des grands partis comptant entre 1'001 et 2'000 membres ne comptent même aucun employé à plein-temps et ne sont par

conséquent pas du tout professionnalisés. Il faut dépasser la limite de 2'000 adhérents pour que tous les partis cantonaux soient professionnalisés. Enfin, il faut relever surtout que les postes rémunérés par les partis ont essentiellement pour vocation d'assumer des tâches administratives, ce qui réduit encore le degré de professionnalisation des activités purement politiques.

3.3 Configuration des clivages

Les clivages constituent une source de politisation et de mobilisation populaire qui trouvent un relai politique grâce aux partis.

C'est au travers des travaux réalisés par Lipset et Rokkan que l'on prit conscience pour la première fois de la portée socio-historique des clivages sur les structures partisans (Lipset/Rokkan 1967). Les deux chercheurs observent que les révolutions qui ont métamorphosé l'histoire européenne se traduisent suivant quatre types de clivages et que le système partisan s'est constitué en même temps que la politisation des conflits qui en ont résulté.

Selon Lipset et Rokkan, les conflits « centre contre périphérie » et « Etat contre église » peuvent engendrer des révolutions nationales. Les premiers sont encore d'actualité en Belgique, en Espagne ou en Irlande mais sont très peu significatifs en Suisse étant donné le caractère fortement décentralisateur du modèle fédéraliste. Les seconds sont en général plus marqués dans les pays à majorité catholique, comme la France, l'Italie ou l'Autriche alors qu'ils sont moins vivaces dans des pays protestants ou mixtes. La Suisse est donc en principe peu exposée à ce type de rivalité.

Les conflits « ville contre campagne » et « travail contre capital » identifiés par Lipset et Rokkan peuvent donner lieu à des révolutions industrielles puisqu'ils voient s'affronter des coalitions formées d'un côté par les entrepreneurs industriels urbains et les propriétaires

terriens et de l'autre par les ouvriers et les paysans sans terre. Aujourd'hui encore, les clivages entre villes et campagnes persistent et certaines formations ont pu émerger en s'appuyant sur cette division (c'est le cas du Parti des paysans, artisans et bourgeois devenu UDC en 1971). La ligne de discordance entre la classe ouvrière et les castes de propriétaires a quant à elle permis l'éclosion des Partis socialistes un peu partout en Europe. Lipset et Rokkan relèvent également que bien souvent ces clivages peuvent se superposer, comme c'est le cas par exemple en Suisse avec l'UDC qui représente à la fois les milieux ruraux et protestants.

En ce qui concerne le modèle sociétal suisse, il est bien difficile d'établir une hiérarchie des clivages tant sa population offre un visage composite. On peut toutefois considérer que les clivages prédominants dans la Suisse contemporaine sont d'ordre religieux, linguistique et idéologique tandis que les aspects liés à la classe apparaissent à présent secondaires. Selon les conclusions d'une étude menée en 1979 par Lipjhart auprès de quatre pays multi-ethniques, le clivage principal en Suisse serait celui de la religion, suivi de près par la langue et de loin par la classe. Lipjhart justifie son analyse en rappelant que le fédéralisme suisse offre un moyen d'articulation politique pour les minorités linguistiques qui n'a pas d'équivalent pour les religions. Selon lui, les partis ont donc davantage propension à s'emparer des préoccupations des minorités confessionnelles que linguistiques. Pour Linder, ce sont à la fois les attaches confessionnelles et les convictions idéologiques exprimées sur l'axe gauche-droite qui conditionnent avant tout les votes des électeurs et non plus les caractéristiques traditionnelles liées à la formation, le revenu ou le sexe (Linder 1998 : 137). Trechsel établit, sur la base du travail qu'il a réalisé sur l'évolution des clivages de la société suisse de 1971 à 1991, que c'est au contraire le clivage linguistique qui était prédominant à la veille du troisième millénaire (Trechsel 1995). Il relie les résultats de son travail à ceux de Lipjhart pour conclure que dans l'intervalle, l'influence du clivage religieux a considérablement perdu en importance. Kriesi relativise pour sa part

l'importance du clivage linguistique évoqué par Trechsel car il ne fait que refléter l'absence de véritable système national de partis en Suisse (Kriesi 1998 : 152). Il ajoute à ces formes de clivages traditionnels deux catégories supplémentaires. Il distingue tout d'abord les « gagnants » et les « perdants » du processus de modernisation. Les individus mal adaptés aux changements de contexte économique tels que les artisans, paysans et petits commerçants forment la catégorie des perdants. La deuxième catégorie se situe à l'intérieur de la classe moyenne et oppose les dirigeants des grandes entreprises ou administrations à leurs subalternes qui effectuent le travail. C'est l'avènement de cette nouvelle forme de clivage qui permet notamment aux mouvements écologistes ou caritatifs de peser sur le débat démocratique.

Finalement, nous observons que la structure hétérogène de la Suisse rend la hiérarchisation des clivages difficile. Il semble malvenu de vouloir réduire la segmentation de la société à l'identification de divisions individuelles, alors même qu'elle est le reflet de la superposition de caractéristiques sociologiques qui, semble-t-il, ont fortement évolué au cours ces dernières années. Les différentes études menées dans ce domaine ont montré que le clivage religieux a perdu en importance mais qu'il reste toutefois présent dans le débat politique. En ce sens, cette évolution tendrait à démentir la fameuse « hypothèse du gel » avancée par Lipset et Rokkan qui observaient que les divisions traditionnelles en vigueur au début du 21^{ème} siècle continuaient à se refléter sur la société contemporaine à l'aube du troisième millénaire. Il en va de même pour le système des partis : si la sphère politique est dominée sur un plan national par les quatre mêmes formations depuis 1919, il serait toutefois hâtif d'en conclure à un figement du système puisque la transformation des clivages oblige implicitement les partis à investir d'autres segments de la population et à adapter leur orientation politique.

3.4 Volatilité du système de partis

Dans ses travaux, Ladner observe, sur la base des résultats des élections au Conseil national, que la volatilité électorale était plus forte en Suisse en 1999 qu'en 1950 (Ladner 2004 : 101). Les gains électoraux enregistrés par l'UDC en 1999 (+7.7%) au détriment du PdL (-3.1%) et des DS (-1.3%) expliquent en partie ce phénomène. En observant cette fois-ci non pas les fluctuations des reports de voix mais de sièges, on constate que la volatilité est encore plus prononcée depuis 1991. Une analyse du taux de volatilité aux élections cantonales montre que le taux moyen pour la période 2000 à 2003 (10.2%) est supérieur de deux points à celui de la période 1996-1999 (8.1%), ce qui tend à confirmer la tendance à une plus grande fluctuation de l'électorat. Pedersen donne une explication à cette volatilité dans ses travaux : il observe que plus le nombre de formations politiques participant à une élection est élevé, plus la volatilité est forte. De même, plus le nombre de ces partis engagés dans les élections varie, plus la volatilité augmente. La disparition ou la marginalisation de partis tels que POCH, DS et PdL apporte ainsi une explication à l'augmentation de la volatilité électorale en Suisse.

En comparaison internationale, la volatilité électorale est faible en Suisse, ce qui témoigne de la stabilité du système de partis. En effet, selon le classement établi par Lane et Ersson sur la base de l'indice de Pedersen, la Suisse se range parmi les pays à faible volatilité à l'échelle européenne avec un taux oscillant entre 4% et 6% depuis 1945, en compagnie de l'Autriche, de la Suède et de la Grande-Bretagne (Lane/Ersson 1998 : 189).

En conclusion, nous relevons que malgré une relative stabilité du système suisse de partis, le taux de volatilité est plus fort depuis 1999, aussi bien au niveau cantonal que national. Ladner souligne que, même s'il ne s'agit pas encore d'une « américanisation » du système marqué par l'affrontement de deux blocs homogènes au sens défini par Kirchheimer, une évolution à court terme tendant au

raffermissement de la position de l'UDC face au renforcement du bloc de gauche et à l'affaiblissement du centre se profile (Ladner 2004 : 450).

3.5 Evolution des systèmes cantonaux de partis

Les systèmes cantonaux des partis politiques ont subi d'importantes transformations ces dix dernières années. Jusqu'en 1995, les cantons catholiques formaient un seul groupe homogène et les rapports de force des différents partis politiques étaient comparables dans ces cantons (OFS 2003 : 26 / Klöti 1998 : 51). En 1995, Klöti s'est livré à une classification des cantons sur la base du nombre de partis influents et du type de parti dominant. La première catégorie comprenait les cantons à majorité catholique et dominés par le PDC (Lucerne, Tessin, Valais, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Jura et Fribourg). Le deuxième groupe était constitué des cantons alémaniques emmenés par le bloc bourgeois PRD/UDC (Zürich, Berne, Argovie, Schaffhouse, Glaris, Appenzell Rhodes-Extérieures, Soleure, Bâle-Campagne, Thurgovie et Grisons). Enfin, dans le troisième ensemble, on trouvait les cantons à majorité libérale et dans lesquels la gauche occupait une position influente (Genève, Vaud et Bâle-Ville et Neuchâtel). Quelques années plus tard, l'émergence de nouvelles sections de l'UDC et des Verts a provoqué un remodelage de cette configuration politique, en particulier dans les bastions traditionnels du PDC et dans les cantons dominés par les libéraux. L'étude réalisée en 2003 par l'OFS montre qu'en ce début de millénaire, un processus de différenciation articulé autour de clivages liés à la modernisation de la société et au changement de rapport de force partisan a été lancé dans les systèmes politiques des cantons catholiques. En 2003, l'OFS identifiait cinq groupes de systèmes politiques cantonaux.

Au nombre des cantons catholiques, on compte :

1. Les cantons traditionnels au système bipartite dominés par le PDC.
2. Les cantons de Suisse centrale, de Saint-Gall et des Grisons marqués par un système quadripartite au PDC fort.
3. Les cantons latins de Fribourg, du Tessin et du Jura ainsi que le canton de Soleure, impliqués dans un système quadripartite avec un PRD fort.

Parmi les cantons protestants, on trouve :

4. Les cantons de Suisse alémanique caractérisés par un système quadripartite avec une UDC forte.
5. Les cantons de l'Ouest et du Nord-ouest de la Suisse avec des systèmes quadripartites et un bloc de gauche important.

Cette configuration ne tient pas compte du remodelage du paysage politique amorcé en 2003 et confirmé en 2007. Il y a fort à parier à présent qu'un nouveau groupe constitué de cantons à majorité UDC se détacherait.

3.6 Ancrage des partis dans la population

Deux indicateurs permettent de mesurer l'intensité des liens entre les partis politiques et les citoyens : le premier se réfère au nombre de citoyens affiliés à un parti politique et le second concerne le taux de participation aux élections.

Régression du taux d'adhésion à un parti

Avec 6.4% de citoyens inscrits dans un parti politique, la Suisse figurait en 1997, selon l'enquête menée par Ladner et Brändle, dans

la partie supérieure d'un palmarès dominé par l'Autriche (17.7%) et dans lequel français et polonais ferment la marche (1.6% et 1.2%). Pourtant, les partis politiques suisses sont confrontés depuis la fin des années 1960 à un mouvement de désaffection significatif. Alors qu'en 1967, ils réunissaient en effet environ 337'000 membres, les quatre partis gouvernementaux ne totalisent plus que 260'000 adhérents environ trente ans plus tard, tandis que le nombre d'électeurs a triplé durant l'intervalle sous l'impulsion du droit de vote accordé aux femmes en 1971 (Gruner 1969 : 210 / Ladner et Brändle 2001 : 134).

Taux de participation en recul

Le taux de participation aux élections du Conseil national reste faible, malgré le rebond enregistré en 2003 et confirmé en 2007¹⁰. Ce phénomène témoigne de l'incapacité des partis politiques à mobiliser leurs électeurs et fragilise leur fonction de formateur d'opinion. La contribution de Nabholz à l'étude *Selects* confirme cette tendance à l'éloignement des partis politiques et des citoyens : elle y relève que l'identification des électeurs à un parti politique a continuellement chuté depuis 1971 pour atteindre un seuil plancher de 42% en 1995 (Nabholz 1998 : 34). Enfin, Kriesi rappelle les résultats d'une étude menée en 1996 par Brunner et Sgier qui situait la cote de confiance des partis politiques suisses auprès des citoyens à 27%, soit le taux le plus faible parmi tous les acteurs et institutions évalués (Kriesi : 174).

¹⁰ Les élections au Conseil national de 2007 ont mobilisé 48.9% des électeurs, soit un taux qui n'avait plus été atteint depuis 1983. Il reste toutefois éloigné des scores qui avaient été obtenus depuis l'introduction du scrutin proportionnel entre 1919 (80.4%) et 1975 (52.4%). En comparaison européenne, le taux de participation de la Suisse lors des élections générales reste nettement en-deçà de celui de ses plus proches voisins. Ainsi, la France (60.3% en 2007), l'Allemagne (77.7% en 2005), l'Italie (83.6% en 2006), le Royaume-Uni (61.4% en 2005) et l'Autriche (84.3% en 2002) affichent des taux de participation aux scrutins nationaux nettement supérieurs à ceux de la Suisse.

Ladner et Brändle signalent pour leur part que l'activisme des associations d'intérêts, des mouvements sociaux ou des groupements de citoyens concurrence les partis politiques et interfère leur action (Ladner/Brändle 2001 : 14). Ils rappellent également que les contraintes liées à la démocratie directe tendent à affaiblir les partis car ceux-ci sont d'une part confrontés à d'importantes tâches d'intégration liées à la pluriculturalité de la société et ils doivent d'autre part coordonner au niveau national l'articulation du parti présent aux échelons communal et cantonal (Ladner/Brändle 1999 : 8).

3.7 Mécanismes de financement et de contrôle des partis

Précédemment, nous avons pu constater que les partis politiques sont particulièrement actifs en Suisse en raison des contraintes liées à la démocratie directe et du grand nombre de scrutins organisés chaque année aux échelons communaux, cantonaux et nationaux. Pour fonctionner efficacement, ils doivent ainsi disposer des ressources nécessaires pour financer leur organisation, conduire les campagnes électorales, employer du personnel et communiquer avec l'ensemble de l'électorat (Van Biezen 2003 : 9). C'est un coût qui peut être qualifié de démocratique dans la mesure où il est nécessaire pour assurer la formation de l'opinion des différentes minorités culturelles et qu'il consiste à donner au pouvoir politique les moyens de son action.

En ce qui concerne le cadre juridique visant la promotion des partis, il doit non seulement permettre aux acteurs politiques de financer leurs activités, mais également garantir l'égalité des chances, protéger la libre formation de l'opinion, éviter que la puissance économique de certains individus ait trop d'influence, et assurer l'indépendance générale des élus et des agents publics (Balmelli

2001 : 25). Brändle rappelle à ce sujet que les réformes des règles de financement introduites dans les systèmes démocratiques visent à encourager les partis à une plus grande loyauté tout en maintenant un principe de libre-concurrence, ce qui n'est pas sans présenter quelques contradictions (Brändle 2001 : 2). Le choix d'une réglementation contraignante privilégiant la loyauté et la transparence ou d'une législation souple mettant l'accent sur la libre-concurrence dépend du poids accordé à l'un ou l'autre de ces facteurs. Si la régulation de l'activité financière est facile à comprendre dans un système qui impose la transparence et la responsabilisation, il en va autrement lorsque les règles de financement ont comme objectif premier de respecter le principe de libre-concurrence. Dans ce cas, la recherche de soutien financier revêt une importance majeure et le parti souhaitera avant tout voir les obstacles se lever dans sa quête de fonds.

3.7.1 Modèles théoriques de financement des partis politiques

Entre nécessité de limiter les dérives inflationnistes du système de libre-concurrence et volonté de permettre à l'ensemble des formations politiques de faire entendre leur voix dans l'arène politique, les avis divergent quant aux mesures à adopter. L'Etat doit-il inciter les partis politiques à plus de transparence, ou doit-il financer une partie de leur activité afin de ne pas compromettre le principe d'égalité ? Plusieurs écoles s'affrontent à ce sujet. Leurs fondements ont été recensés dans les travaux de Brändle qui a identifié quatre modèles de financement des partis (Brändle 2001 : 42-44) :

1. **Modèle central de base.** L'activisme politique est considéré avant tout comme une responsabilité individuelle fondée sur un engagement civique. Les partis politiques sont considérés comme des organisations volontaires et doivent être financés par ceux qui partagent leurs intérêts. L'Etat est donc absent de ce

modèle : il n'apporte aucune aide financière aux partis et n'impose pas non plus de mécanismes de contrôle.

2. **Promotion des partis centrée sur l'Etat.** Les partis reçoivent des subventions de la part de l'Etat et doivent se soumettre en contrepartie à un certain nombre de contrôles. Ce type de modèle s'accompagne donc d'un contrat de prestations entre l'Etat et les partis politiques.
3. **Promotion des partis centrée sur les partis.** Les partis politiques se trouvent au cœur de l'appareil de l'Etat. Leur train de vie est financé par la manne publique et sont très peu embarrassés par des contrôles. Au contraire du financement centré sur l'Etat, les partis ne livrent pas de prestations à l'Etat : ils font partie de l'appareil étatique.
4. **Promotion restrictive des partis.** L'Etat impose une réglementation contraignante alors qu'il n'apporte aucune aide en contrepartie. La priorité est mise sur la promotion d'un système des partis transparent garantissant une meilleure égalité des chances des différents acteurs.

Analyse des différents modèles

Le premier modèle est celui qui est en vigueur en Suisse actuellement sur le plan national. Bien que ses principes aient été reconduits par les parlementaires au cours de la précédente décennie, il ne récolte pas les faveurs des spécialistes. Ceux-ci déplorent que l'opacité du système politique et l'augmentation constante des coûts empêchent les partis d'accéder aux ressources financières dans des conditions équitables et favorisent le développement de pratiques qui déstabilisent la compétition politique. Le second type d'intervention étatique repose sur une forme d'organisation similaire au « parti attrape-tout » ou au « parti électoral professionnel ». Les partis assurent des tâches essentielles au bon fonctionnement de la société et ils sont amenés à se professionnaliser. L'Etat les aide mais les contrôle étroitement afin d'éviter toute dérive censitaire du système.

La plupart des pays européens ont adopté une telle approche. Les quatre scénarios élaborés par Ladner et Brändle (1999 : 32) visant à réformer la promotion des partis politiques vont également dans ce sens¹¹. La forme de promotion présentée dans le troisième modèle est inspirée du « parti cartel ». Les partis investissent tous les échelons de la sphère étatique et ils édictent les lois et les mécanismes de contrôles qu'ils sont censés s'appliquer à eux-mêmes. La France a adopté ce type de financement où les ressources financières s'appuient exclusivement sur les subventions étatiques et les cotisations des membres. Les dons d'entreprises y sont exclus. Enfin, le modèle restrictif impose une discipline rigoureuse aux partis politiques mais se refuse à introduire toute forme d'aide publique, précisément pour garantir l'indépendance des partis politiques vis-à-vis de l'Etat et éviter des prises de décision *in eigener Sache*. Ce modèle est incarné en Europe par la Grande-Bretagne qui impose toute une série de contraintes aux partis politiques sans véritable contrepartie. Les dépenses consacrées aux élections et à la publicité sont limitées et font l'objet de contrôles de la part de l'Etat tandis que l'identité des donateurs doit être dévoilée. L'Etat pour sa part ne subventionne pas les partis politiques et se limite au financement des groupes parlementaires. C'est le type de promotion des partis qui est également défendu par Balmelli qui a examiné à l'échelle internationale les rapports entre l'Etat et l'argent. Il s'explique à ce sujet et constate dans les pays qui financent les partis politiques « une pression ambiante et environnementale qui influencerait les processus de prise de décisions des législateurs,

¹¹ Dans l'étude qu'ils ont réalisée sur commande des quatre secrétaires généraux des partis gouvernementaux, mettant en œuvre un projet de réforme concernant le financement des partis, Ladner et Brändle ont avancé en 1997 les propositions de mesures suivantes :

- création d'un fonds d'encouragement aux partis alimenté par une partie de la tranche d'impôt fédéral direct ;
- hausse des contributions accordées aux groupes ;
- allègements fiscaux pour les dons accordés aux partis ;
- publication de la comptabilité des partis et des dons qu'ils reçoivent.

remettant aussi en cause les traditionnels mécanismes institutionnels de contrôle entre les pouvoirs » (Balmelli 2001 : 290). En Suisse, l'opérationnalisation du modèle restrictif semble toutefois relativement périlleuse. Les partis politiques qui se financent principalement sur la base des dons ne comprendraient en effet pas pourquoi on leur imposerait de nouvelles restrictions sans contrepartie équivalente, étant donné que l'obligation de transparence dissuaderait un grand nombre de donateurs et les priverait des ressources nécessaires à leur survie.

3.7.2 Origine du financement des partis

L'analyse des ressources financières des partis politiques permet d'identifier les liens qui les unissent avec leur environnement et donne un aperçu de leur orientation politique. Ces sources de financement peuvent être de nature privée ou publique et elles sont elles-mêmes constituées en sous-catégorie.

3.7.4.1 Origine privée

Dans cette rubrique, on trouve d'une part les *formes internes* comprenant :

- les cotisations ;
- les dons libres des membres

et d'autre part les *formes externes* couvrant :

- les dons à titre individuel de personnes extérieures au parti ;
- les subsides versés par les entreprises ;
- les recettes provenant d'activités économiques (manifestations, vente de journaux, loyers, intérêts fonciers) ;
- les ressources financières ou en nature mises à disposition par les organisations sympathisantes.

Un financement orienté exclusivement vers les ressources propres correspond à la forme d'organisation traditionnelle des partis de masse. Un fort accent mis sur les ressources externes est apparenté au modèle de « parti attrape-tout » qui cherche à maximiser son score électoral avec l'appui de groupes d'intérêts.

3.7.4.2 Origine publique

L'intervention de l'Etat peut revêtir des formes multiples. Il peut au choix fournir des *prestations pécuniaires* ou proposer un certain nombre d'incitations d'ordre *non quantifiable*. Brändle livre un aperçu des différentes mesures prévues (Brändle 2001 : 45-46) :

Prestations pécuniaires

Il s'agit ici des transferts directs d'argent entre l'Etat et les partis politiques. Ces prestations peuvent être *directes* ou *indirectes*.

Les *prestations directes* comprennent trois types de versement :

- les contributions aux campagnes électorales ;
- les subventions allouées aux partis selon leur force électorale ;
- l'aide attribuée à l'appareil de presse du parti.

Si l'Etat choisit de participer aux frais de campagne électorale, c'est avant tout dans le but de ne pas vider les caisses des partis. Par contre, le financement permanent des formations politiques relève d'une conception élargie du rôle des partis politiques reconnus ici parce qu'ils concourent à la marche démocratique de l'Etat.

Le *financement indirect* inclut les montants qui ont été versés à d'autres bénéficiaires que les formations politiques, mais dont le fonctionnement et les intérêts sont proches des partis. Parmi ces formes de financement, on trouve :

- les contributions aux groupes parlementaires ou aux institutions sympathisantes du parti ;
- les contributions d'élus ou de hauts-fonctionnaires qui versent une partie de leur rémunération au parti ;
- les subventions allouées aux institutions qui mènent des recherches dans le domaine de la formation de l'opinion. Ces organisations assument une fonction d'utilité publique semblable à celle des partis et partagent ponctuellement des ressources avec eux.

Il faut noter ici que les groupes parlementaires sont rémunérés en tant qu'organe structurant l'activité du parlement et non pas en tant que parti représenté au Parlement. Par ailleurs, dans son rapport sur l'aide aux partis politiques, le Conseil national distingue quant à lui les prestations directes et les aides indirectes en considérant ces dernières non pas comme une augmentation des recettes mais comme une diminution des dépenses des partis¹².

Prestations non quantifiables

Parmi les aides non financières mises à disposition par l'Etat, nous distinguons :

- les incitations aux dons sous formes de réductions ou d'exonérations fiscales ;
- les temps d'antenne sur les chaînes de télévision et les stations de radio ;
- la mise à disposition de surfaces publicitaires ;
- la prise en charge des frais de propagande en période de campagne électorale ;

¹² Conseil National, « Rapport sur l'aide aux partis politiques », FF 1989. 161s et 181.

- l'offre gratuite de salles de réunions.

Les faveurs fiscales peuvent être accordées aussi bien aux membres et aux donateurs libres qu'aux partis. Elles contribuent non seulement à augmenter les recettes ou à réduire les dépenses des organisations politiques, mais elles incitent également les citoyens à faire preuve d'engagement civique. Les temps d'antenne, les surfaces publicitaires ainsi que la prise en charge des frais de propagande dispensent une plus grande visibilité aux partis en période de campagne électorale et sont un porte-voix pour atteindre leur cible.

3.7.3 Mécanismes de contrôle

Lorsque les autorités publiques décident d'intervenir pour prêter main-forte aux partis, elles exigent en général de leur part un certain nombre de contreparties qui peuvent être plus ou moins contraignantes selon le modèle de promotion choisi. L'Etat peut recourir aux mesures suivantes :

- il impose une interdiction ou une limite aux revenus (restriction de l'accès à des dons anonymes, d'entreprises ou de personnes juridiques spécifiques comme une organisation internationale par exemple) ;
- il applique des mesures visant à interdire ou à limiter un certain type de dépenses. En période électorale, ces contraintes visent notamment à éviter une dérive inflationniste des coûts ;
- il soumet les partis au devoir de transparence. Ce procédé permet de préserver un cadre de compétition loyal. Les partis sont alors contraints de divulguer l'identité de leurs donateurs, le volume de leurs dépenses et de leurs recettes ou tout simplement d'ouvrir leurs livres de comptes ;
- il exerce un contrôle des finances des partis, de leur groupe parlementaire ou de leur campagne électorale ;

- il prévoit une série de sanctions en cas de non respect des règles. Celles-ci peuvent s'appliquer à la formation politique en la privant par exemple des aides étatiques prévues ou en réprimandant individuellement des responsables ou des candidats.

3.7.4 Règlementation des partis politiques à l'étranger

La plupart des démocraties occidentales ont introduit un certain nombre de dispositions régulant l'activité financière des partis politiques. Ci-dessous, nous nous attardons sur les modèles anglo-saxons et européens.

3.7.4.1 Pays anglo-saxons

Nassmacher s'est penché sur les réglementations en vigueur dans les pays anglo-saxons. Sur la base d'une étude qu'il a menée à la fin des années 70, il constate que les coûts de la politique par électeur étaient plus modérés en année électorale au Royaume Uni, au Canada et aux USA que dans certains pays européens comme les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest ou la Suède (Nassmacher 2003 : 34). Il observe toutefois qu'aux Etats-Unis et au Canada, les coûts de campagne ont explosé, en particulier ces dernières années. Selon Nassmacher, ce phénomène a été amplifié par des incitations fiscales qui ont stimulé les dons depuis 1974. Pour lutter contre la hausse inflationniste de ces dépenses, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ont réformé leur législation ces dernières années.

Etats-Unis

Les nouvelles lois ont pour objectif commun de réduire la dépendance des partis politiques de leurs électeurs, de rétablir la confiance de l'opinion publique et de rendre les dépenses liées au financement de l'activité politique plus transparentes. Selon Jan Baran, avocat à Washington et président de la société « Election Law and Government Ethics Practice », il existe toutefois aux Etats-Unis des mécanismes de contournement des contraintes imposées

par la Loi de 2002 sur la réforme des campagnes bipartites (BRCA) que les partis ne se gênent pas d'exploiter. En effet, alors que la nouvelle loi interdit le recours¹⁴ au « soft money » et limite les dépenses de « hard money », les entreprises et riches particuliers en exploiteraient une disposition spécifique pour transférer leurs subsides¹⁵ en faveur de certains comités de campagne exempts de tout contrôle.

Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, c'est un arsenal de mesures plus contraignantes et difficilement contournables qui sont entrées en vigueur depuis février 2001 avec la Loi sur les partis politiques, les élections et les référendums. Le plafonnement des dépenses est extrêmement rigoureux car contrairement à ce qui est prévu outre-Atlantique, il s'applique à tous les types d'élection. La loi n'interdit cependant pas les dons d'entreprises mais elle impose à celles-ci l'approbation de leurs actionnaires. L'accent est mis sur la transparence et le contrôle des coûts par l'Etat. Les partis doivent rendre publique l'identité du donateur et sont soumis à une stricte comptabilité des recettes et des dépenses. Dans le cas de la Grande-Bretagne, il apparaît clairement qu'après avoir constaté un déclin des cotisations des adhérents, l'Etat a souhaité intervenir pour éviter que les entreprises

¹³ Versement des entreprises et des syndicats en faveur des partis politiques nationaux

¹⁴ Dons de personnes privées versés aux comités de campagne agréés exclusivement

¹⁵ Pour Jan Baran, membre du cabinet d'avocats Wiley, Rein & Feingold LLP de Washington et président de la société Election Law and Government Ethics Practice, « un grand nombre d'observateurs font remarquer que les particuliers riches, les entreprises et les syndicats versent aujourd'hui des dons aux « comités 527 », lesquels tirent leur nom de l'article d'une loi fiscale qui reconnaît l'exonération d'impôts aux organisations politiques. Un comité 527 peut échapper au plafonnement des contributions et il n'est donc pas tenu de se conformer aux restrictions juridiques visant le financement des campagnes fédérales, à partir du moment où il s'abstient de verser des fonds à un candidat, qu'il restreint ses activités à la défense de diverses causes ou qu'il intervient dans des élections non fédérales ».

n'influencent la scène politique en raison des sommes qu'elles auraient versées aux partis ¹⁶.

Canada

La Loi fédérale sur la responsabilité applicable depuis le 1^{er} janvier 2007 a pour vocation d'assurer la transparence et de réglementer les activités et les relations financières des partis politiques et des candidats. Comme aux Etats-Unis, les dons d'entreprises y sont prohibés mais contrairement à son voisin qui a procédé à une élévation du plafond des dons applicables aux particuliers, le Canada a ramené cette somme de 5'000 à 1'000 dollars. Les mesures en termes d'exigences de transparence des comptes et des budgets des partis sont renforcées, à l'image de ce qui est en vigueur en Grande-Bretagne.

D'une manière générale, les réformes menées par les pays anglo-saxons ces dernières années soulignent la volonté du législateur de renforcer les contraintes dans le domaine du financement de l'activité politique. Les nouvelles législations visent avant tout à accentuer le contrôle des dépenses et des recettes de ces pays, mais également à réduire la spirale inflationniste des dépenses de campagnes. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'aucune des réformes engagées aux Etats-Unis et au Canada n'a prévu de remplacer le manque à gagner consécutif au plafonnement des dépenses par une augmentation en conséquence des subsides publics. En revanche, les autorités britanniques qui se refusent à financer directement les partis politiques ont décidé de majorer les indemnités parlementaires – ou « short money » – pour dissuader les

¹⁶ Les cotisations couvraient encore 50% des ressources des partis en 1992. Cinq ans plus tard, elles ne représentaient plus que le quart de leurs revenus, selon « Fifth Report of the Committee on Standards in Public Life, The Funding of Political Parties in the United Kingdom », 1998, vol. 1 (Cm 4057-1), p. 30.

partis de dépendre d'un petit nombre de dons importants provenant de grandes entreprises.

3.7.4.2 Pays européens

Selon l'étude menée par Brändle, toutes les démocraties européennes ont adopté une réglementation de l'activité des partis. Les pays ayant été éclaboussés par des scandales financiers comme la France et l'Italie, ou à forte tradition interventionniste comme l'Allemagne, sont ceux qui imposent le plus de contraintes. Les principes liés à la transparence des comptes et à des mesures restrictives portant sur les donations aux partis politiques y sont appliqués, à des degrés divers selon le modèle adopté. A l'autre extrémité, les pays nordiques et la Suisse refusent quant à eux de soumettre les partis politiques à tout type de contrôle (Brändle 2001 : 13). L'argument avancé par les pays scandinaves est qu'ils n'ont jamais été éclaboussés par des scandales financiers et que des contrôles étatiques s'avèreraient superflus (Brändle 2001 : 66). Pour ce qui est de la Suisse elle est, avec la Grande-Bretagne, la seule à ne pas faire bénéficier les partis politiques de la manne publique. C'est une des raisons pour lesquelles les formations politiques ne doivent pas y rendre de comptes. L'examen du mode de financement public en Allemagne et en France nous permet de mieux comprendre les buts distincts et parfois complémentaires recherchés par le législateur.

Allemagne

L'Allemagne a accordé un soutien étatique dès 1959 aux partis présents au Bundestag et fait figure de pionnière en la matière. Selon Balmelli, le financement public était justifié par la nécessité de rendre les partis politiques indépendants à l'égard du pouvoir économique et par le fait qu'il favorisait l'égalité des chances (Balmelli 2001 : 218). La première loi introduite en 1967 visait à contenir l'explosion des financements publics. Elle a été modifiée à plusieurs reprises durant les années 90 mais l'esprit est resté le

même. L'objectif était de permettre à tous les partis – et pas seulement ceux qui étaient représentés au Bundestag – de profiter de la manne publique, mais aussi de limiter les dépenses et de maintenir un lien entre les citoyens et les partis politiques. Pour y parvenir l'Etat a introduit un mécanisme d'aide qui prévoit que les subsides publics ne doivent pas dépasser la moitié du revenu global. Autrement dit, pour pouvoir bénéficier d'une aide étatique, les partis doivent d'abord fournir l'effort de recruter des membres ou de récolter des dons. Ensuite seulement, l'Etat vient compléter ces montants avec des subsides annuels calculés d'après le nombre de voix obtenues aux élections et le total des fonds récoltés par chaque parti. Le modèle allemand a donc privilégié le maintien d'un équilibre entre les recettes privées et publiques, mais l'absence de plafonnement a poussé les partis à la surenchère en matière de dépenses électorales, et à exploiter des formes déguisées de soutien étatique (Balmelli 2001 : 254).

France

Le financement public des partis politiques français trouve quant à lui son origine dans la lutte contre les affaires de corruption et n'a été introduit que tardivement en 1988. Il faut dire que la classe politique avait été fragilisée par une suite de scandales financiers à répétition et qu'il devenait urgent d'agir. Malgré l'imposition d'un plafonnement des dons de particuliers et de sociétés, ce système offrait des possibilités de contournement, si bien qu'une nouvelle législation fut adoptée en 1995. Pour mettre un terme à toute tentative de trafic d'influence et de collusion entre les milieux financiers et les partis politiques, les lois de 1995 prohibent les dons d'entreprise (seul l'Etat et les personnes privées financent les partis). Elles étendent le principe de financement public à toutes les élections et réduisent le plafond des dépenses de campagne pour les élections présidentielles, législatives, européennes et locales. Cependant, comme seules les dépenses électorales sont soumises à une limite et que les autres activités du parti ne connaissent pas de

restrictions, il est à craindre que cette loi ne soit pas apte à produire les effets escomptés (Doublet 1997 : 25).

Les modèles français et allemand, avec leurs aides étatiques généreuses, correspondent à l'archétype des partis cartel. Cependant, ils offrent deux conceptions distinctes du financement public. Dans les deux cas, l'Etat procède à un contrôle scrupuleux des comptes des partis, mais à des fins différentes. En Allemagne, il s'agit avant tout de pouvoir maintenir un équilibre entre les ressources privées et publiques alors qu'en France l'Etat cherche à lutter contre le phénomène de trafic d'influence et d'enrichissement illégitime.

4 Réglementation des partis politiques en Suisse

Dans ce chapitre, nous examinons en détail l'étendue des mesures promotionnelles prescrites par les autorités fédérales et cantonales en faveur des partis politiques. Sur le plan fédéral, nous nous intéressons exclusivement au financement de l'activité parlementaire, puisque c'est le seul aspect du domaine politique qui est soutenu financièrement. L'analyse comparative des législations cantonales a pour but quant à elle de mesurer le degré d'intervention de l'Etat canton par canton et de faire ressortir les points de convergence ou de divergence. Plus loin dans le chapitre 5, ces subsides sont mis en perspective avec les résultats de notre enquête menée auprès des partis politiques.

4.1 Aide fédérale en faveur du Parlement

Le soutien de l'Etat se limite au dédommagement du travail fourni par les groupes et leurs membres en tant qu'organes du Parlement. Ci-dessous, nous détaillons l'éventail de ces subventions.

4.1.1 Groupes parlementaires

Chaque groupe parlementaire recevait en 2007 un montant de base de Fr. 92'000, auquel s'ajoutait Fr. 17'000 par député¹⁷. Au cours de ces quinze dernières années, ces moyens ont été sensiblement renforcés par le Parlement. Une première hausse fut accordée en 1993, faisant passer le montant de l'indemnité en faveur des groupes de Fr. 20'000 à Fr. 50'000. En 2000, une nouvelle augmentation de l'ordre de 50% fut sollicitée par les partis gouvernementaux. Elle

¹⁷ Ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires, art. 10. Etat le 8 février 2005.

porta le montant de l'indemnité par groupe à Fr. 90'000. Parallèlement, le supplément versé à raison de chaque député inscrit dans un groupe fut revalorisé dans les mêmes proportions à hauteur de Fr. 16'500 (contre Fr. 11'000 auparavant). La complexification des tâches et l'accroissement de la charge de travail des députés expliquent cette forte variation. Une autre raison évoquée dans les débats des années 90 sous la coupole fut la nécessité d'améliorer l'indemnisation des partis politiques pour les services rendus aux groupes parlementaires¹⁸. Hans-Urs Wili, chef de la section des Droits politiques à la Chancellerie fédérale, observe que « plusieurs responsables de groupes parlementaires avaient ouvertement reconnu à ce propos que les indemnités reçues dépassaient largement les dépenses des groupes et qu'une partie de celles-ci était directement reversée en faveur des secrétariats généraux¹⁹». En ce sens, on peut donc en conclure que la Confédération finance partiellement et indirectement les formations politiques par le biais des groupes parlementaires.

4.1.2 Indemnités individuelles

Selon l'art. 1 al. 1 LMAP, la Confédération verse aux membres de l'Assemblée fédérale une indemnité au titre de l'exercice du débat parlementaire. A cet effet, les députés ont donc accès à différentes contributions destinées, au sens de l'art. 1 al. 2 LMAP, à couvrir les coûts qui résultent de leur activité parlementaire.

Le tableau ci-dessous dresse un aperçu des principaux émoluments versés en faveur des députés fédéraux.

¹⁸ Selon une enquête de la Commission du Conseil national auprès des secrétariats de groupe, ces derniers ont attiré l'attention sur la difficulté qu'il y a à faire une nette séparation entre le travail du parti et celui du groupe (Rapport de la Commission du Conseil national du 6 novembre 1989).

¹⁹ Entretien du 3 avril 2007 avec M. Hans-Urs Wili.

Réglementation des partis politiques en Suisse

Indemnité	Montant	Base légale
Indemnité annuelle versée au titre de la préparation des travaux parlementaires	21'000 francs imposable	LMAP art. 2
Indemnité journalière versée pour chaque jour de présence aux séances en Suisse et à l'étranger	400 francs imposable	LMAP art. 3 et 8
Indemnités mensuelles versées aux présidents de commission	400 francs imposable	LMAP art. 9
Suppléments annuels pour les présidents des deux Chambres	40'000 francs non imposables	LMAP art. 11; OMAP art. 9
Suppléments annuels pour les vice-présidents des deux chambres	10'000 francs non imposables	LMAP art. 11; OMAP art. 9
Contribution annuelle aux dépenses de personnel et de matériel	30'000 francs non imposable	LMAP art. 3a
Défraiement pour repas versée pour chaque jour de présence aux séances.	110 francs non imposable	LMAP art. 4; OMAP art. 3, al. 1
Frais de déplacement. Les députés ont le choix entre un abonnement général des entreprises suisses de transport, en première classe, ou une indemnité forfaitaire correspondant aux frais supportés par le Parlement pour cet abonnement.	3'760 francs par an non imposable	LMAP art. 5; OMAP art. 4

Tableau 4.1 : liste des indemnités parlementaires. Etat au 1er janvier 2007.

Source : Services du Parlement

Sous le régime actuel, on peut estimer que chaque député reçoit un total d'environ Fr. 85'000 par le biais des différentes rétributions susmentionnées²⁰. A l'instar des indemnités versées en faveur des groupes parlementaires, il est également de coutume qu'une partie de ces contributions finisse dans les caisses des partis politiques.

4.1.3 Transparence et contrôle

La législation fédérale ne prévoit aucune mesure contraignante en matière de transparence. Les membres de l'Assemblée fédérale doivent uniquement fournir un certain nombre d'indications concernant leur activité professionnelle et les fonctions qu'ils occupent au sein d'organes de direction en Suisse ou à l'étranger, ou en tant que conseillers pour le compte de services de la Confédération (Lparl art. 11). Il n'est pas exigé des partis qu'ils déposent leurs comptes auprès d'un organe de contrôle.

4.2 Mesures promotionnelles cantonales

Selon le système fédéraliste suisse, chaque canton est libre de définir par quels moyens il entend encourager l'activité politique. Dans cette section, nous allons donc examiner les principales mesures en faveur des partis adoptées canton par canton.

Récolte de données auprès des cantons

Pour obtenir le détail des normes en vigueur, les 26 chancelleries cantonales ont été invitées à nous communiquer, parmi une liste de

²⁰ Indemnité annuelle (21'000 francs) + indemnités journalières (24'000 francs, base : 60 séances par année) + contribution aux dépenses de personnel (30'000 francs) + indemnités de repas (6'600 francs, base : 60 séances par année) + frais de déplacement (3'760 francs) = environ 85'000 francs par année.

propositions préétablies, les formes de promotion choisies ainsi que les bases légales auxquelles elles se réfèrent. Ces informations ont été récoltées par questionnaire. Tous les cantons ont répondu à cette enquête et leurs réponses sont exhaustives. Un exemplaire de ce questionnaire figure dans l'annexe I.

Dans la première partie du questionnaire, les chancelleries étaient priées d'indiquer les mesures d'incitation en vigueur dans leur canton parmi les choix suivants :

- Subventions directes aux partis politiques (sauf financement des groupes parlementaires) ;
- Financement des groupes parlementaires ;
- Prestations spécifiques (surfaces publicitaires, salles de réunions offertes, rabais postaux)
- Réductions fiscales, incitations aux dons ;
- Financement d'institutions formellement indépendantes, proches des partis dans les faits (syndicats, organisations patronales, instituts de recherche et de formation d'opinion) ;
- Contribution à l'organe de presse des partis.

Dans le second volet, les chancelleries devaient désigner les mécanismes de contrôles imposés par le législateur aux partis politiques. La liste comprenait les choix suivants :

- Limitation ou interdiction de revenus (p.ex : dons anonymes, dons d'entreprises, dons de personnes juridiques spécifiques) ;
- Limitation ou interdiction de dépenses ;
- Transparence / devoir de divulgation (p.ex : financement du parti, du groupe parlementaire, dons, dépenses de campagne, identité des donateurs) ;
- Contrôle des finances (de l'organisation du parti, des groupes parlementaires, des campagnes électorales) ;

- Sanctions prévues.

Parmi les réponses reçues, quelques-unes trahissaient parfois une certaine méconnaissance des sujets abordés ou une mauvaise compréhension de la question. Il a donc été nécessaire dans un deuxième temps de prolonger l'analyse en consultant les bases juridiques en question. Ainsi bon nombre de chancelleries ignoraient par exemple les dispositions légales concernant le régime fiscal des partis politiques. Une étude approfondie d'un certain nombre de lois cantonales sur les impôts a été nécessaire pour clarifier cet aspect.

Aperçu des mesures promotionnelles en faveur des partis

Les cantons qui ont ancré le rôle des partis politiques dans leur constitution sont sensiblement plus nombreux qu'en 2001. A l'époque, seuls Argovie, Berne, Bâle-Campagne, Jura et Soleure admettaient explicitement l'implication des partis dans l'activité politique. Ils ont à présent été rejoints par Bâle-Ville, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffhouse, Tessin, Vaud et Zürich. On peut donc en conclure à une certaine valorisation du rôle des formations politiques.

Le tableau 4.2 donne un aperçu des principales dispositions qui promeuvent l'activité des partis politiques sur le plan cantonal. L'état de toutes ces mesures est arrêté au 1er mai 2007.

Réglementation des partis politiques en Suisse

No	Mesures	AG	AI	AR	BE	BL	BS	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE
1	Financement direct des partis politiques							o	o					
2	Financement des groupes parlementaires	o			o	o	o	o	o		o	o	o	o
3	Prestations spécifiques													
	- Incitations fiscales	o		o	o	o					o	o	o	
	- Surfaces publicitaires								o					o
	- Salles de réunion					o								o
	- Aide à l'envoi de propagande	o			o	o			o			o		
	- Autres													
4	Mécanismes de contrôle													
	- Transparence, devoir de divulgation								o					
	- Contrôle des finances								o					o
	- sanctions								o					o

No	Mesures	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
1	Financement direct des partis politiques													
2	Financement des groupes parlementaires	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o
3	Prestations spécifiques													
	- Incitations fiscales				o	o			o			o		
	- Surfaces publicitaires													
	- Salles de réunion			o								o		o
	- Aide à l'envoi de propagande					o					o	o		
	- Autres		o	o										
4	Mécanismes de contrôle													
	- Transparence, devoir de divulgation								o					
	- Contrôle des finances								o					
	- sanctions								o					

Tableau 4.2 : Synthèse des principales dispositions cantonales en faveur des partis. Etat au 1^{er} mai 2007.

Sources : Chancelleries cantonales ; législations cantonales.

4.2.1 Financement direct des partis politiques

Sur les 26 cantons, seuls Fribourg et Genève prévoient une aide publique directement versée aux partis politiques. En réalité, il s'agit exclusivement d'une contribution financière aux frais de campagne électorale pour éviter que les ressources des partis ne soient asséchées.

A Fribourg, l'Etat apporte sa participation financière au prorata des suffrages exprimés entre les partis (la somme globale allouée est de Fr. 150'000 pour le Grand Conseil, Fr. 100'000 pour le Conseil national, Fr. 50'000 pour le Conseil d'Etat et des Etats²¹). A Genève, chaque liste qui se présente aux élections reçoit un montant fixe, quelle que soit son audience électorale, pour autant qu'elle ait dépassé le quorum de 5% (la somme versée est de Fr. 10'000 par liste pour les élections fédérales et cantonales²²).

4.2.2 Financement des groupes parlementaires

22 cantons versent en 2007 des indemnités en faveur des groupes parlementaires. La situation des partis s'est sensiblement améliorée par rapport à 1999 dans la mesure où 17 cantons octroyaient à l'époque de telles contributions publiques (Ladner/Brändle 1999 : 25). A présent, seuls Glaris, Schaffhouse et les deux demi-cantons d'Appenzell n'apportent toujours aucune aide indirecte.

Le tableau 4.3 dresse l'état des indemnités versées aux groupes parlementaires et donne un aperçu du niveau des subsides rapportés au nombre d'élus par canton. Il montre que les dotations des parlements de Zürich et de Berne en faveur des groupes sont les plus importantes avec respectivement Fr. 824'000 et Fr. 692'000. Il s'agit également des organes législatifs qui comptent le plus grand nombre de sièges (180 et 160) en compagnie de Saint-Gall (180), ce qui explique le niveau élevé des indemnités en comparaison intercantonale. Le canton du Tessin arrive juste derrière ce trio avec Fr. 470'000 et un nombre d'élus de moitié inférieur (90).

²¹ Loi du 22 juin 2001 sur la participation financière aux frais de campagne électorale. Art. 5. Le montant total alloué pour chaque élection provient de la Chancellerie cantonale.

²² Règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 12 décembre 1994. Art. 32.

Le tableau fait également ressortir d'importantes disparités cantonales en matière d'indemnisation. Le montant des subsides versés par membre oscille entre Fr. 150 dans le canton d'Uri et Fr. 3'500 dans le canton de Berne. De même, les contributions par groupes varient entre Fr. 2'000 à Bâle-Ville et Fr. 40'000 dans les cantons du Tessin et de Zürich.

L'indicateur exprimant le volume d'indemnité par élu montre cette fois-ci que c'est le canton du Tessin qui, avec en moyenne Fr. 5'222 par député, se montre le plus généreux. Suivent dans l'ordre les cantons de Zürich, Berne, Valais et Genève. A l'autre extrémité, nous trouvons le canton d'Uri qui octroie aux groupes une moyenne de Fr. 337 par parlementaire. Par ailleurs, en considérant les sommes versées en faveur des groupes par électeur inscrit, on constate que les cantons du Tessin et du Valais, avec une moyenne de respectivement Fr. 2.30 et Fr. 2.23 par électeur, apportent un soutien appuyé aux partis en privilégiant la voie parlementaire. Ils se situent largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 1 franc par électeur.

En observant d'un peu plus près ces chiffres, on relève en réalité une corrélation positive entre le niveau d'indemnisation et la charge de travail dans l'enceinte législative. En effet, selon les informations récoltées en 2004 par la BADAC²³ auprès des chancelleries cantonales, les parlements qui bénéficient des contributions les plus importantes se distinguent par une activité plus intense que la moyenne. Ainsi, les organes législatifs des cantons de Zürich, de

²³ BADAC, enquête sur les administrations cantonales 2004 (ESAC04).

Cantons	Electeurs [1]	Parlement (nb sièges)/de groupes	Nombre de groupes	Indemnités en faveur des groupes (en CHF)			Somme totale		Indicateurs (en CHF)	
				par membre par groupe	Total membre	Total groupes		nb élus	Indemnité / nb électeurs	Indemnité / nb électeurs
AG*	377 146	140	6	1 500	6 667	210 000	40 000	250 000	1 785.71	0.66
BE*	698 212	160	7	3 500	12 240 000	560 000	132 000	692 000	4 325.00	0.99
BL	182 260	90	5	500	10 000	45 000	50 000	95 000	1 055.56	0.52
BS	113 845	130	8	300	2 000	39 000	16 000	55 000	423.08	0.48
FR	172 186	110	5	260	5 200	28 600	28 000	54 600	496.36	0.32
GE*	229 380	100	7	1 575	22 500	157 500	157 500	315 000	3 150.00	1.37
GR	134 725	120	5	300	4 000	36 000	20 000	56 000	466.67	0.42
JU	48 769	60	6	700	4 000	42 000	24 000	66 000	1 100.00	1.35
LU	242 747	120	5	1 000	12 000	120 000	60 000	180 000	1 500.00	0.74
NE	105 376	115	5	700	5 000	80 500	25 000	105 500	917.39	1.00
NW	29 485	60	4	600	4 000	36 000	16 000	52 000	866.67	1.76
OW	23 780	55	5	200	3 000	11 000	15 000	26 000	472.73	1.09
SG	292 716	180	5	1 800	23 000	324 000	115 000	439 000	2 438.89	1.50
SO*	168 513	100	4	1 600	10 000	160 000	40 000	200 000	2 000.00	1.19
SZ	93 411	100	4	200	4 000	20 000	16 000	36 000	360.00	0.39
TG	152 022	130	6	300	5 000	39 000	30 000	69 000	530.77	0.45
TI	204 055	90	5	3 000	40 000	270 000	200 000	470 000	5 222.22	2.30
UR	25 631	64	4	150	3 000	9 600	12 000	21 600	337.50	0.84
VD	386 073	150	7	1 000	20 000	150 000	140 000	290 000	1 933.33	0.75
VS	196 308	130	8	3 000	6 000	390 000	48 000	438 000	3 369.23	2.23
ZH	70 041	80	5	500	2 500	40 000	12 500	52 500	656.25	0.75
ZH	838 339	180	8	2 800	40 000	504 000	320 000	824 000	4 577.78	0.98
CH	4 785 080	2 464	124			3 272 200	1 515 000	4 787 200	1 942.86	1.00

*AG Les groupes parlementaires reçoivent fr. 250'000 par année. Chaque groupe reçoit fr. 1'500 par membre. Le solde restant est divisé par le nombre de groupe et répartis à parts égales (Geschaftsverkehrsgesetz, Art. 16)

*BE La contribution de base en faveur des groupes varie en fonction de leur taille. Elle est de fr. 12'000 pour les groupes comptant 16 membres au plus et de fr. 24'000 pour les groupes qui ont au moins 17 membres (Règlement du Grand Conseil, Art. 9)

*GE Selon les informations de la Chancellerie cantonale, un montant annuel total de CHF 315'000 est fixé au budget. La moitié de la dotation annuelle est divisée entre les groupes. L'autre moitié est divisée par 100 et attribuée aux groupes proportionnellement au nombre de députés les composant. Un montant total de fr. 200'000 est réparti chaque année entre les groupes parlementaires. Chaque groupe reçoit une indemnité de base de fr. 10'000.

*SO Le reste est distribué au prorata du nombre de membres par groupes (Verordnung über Fraktionsbeiträge, Art. 1 und 2)

[1] La date de référence pour le calcul du nombre d'électeurs est celle du 11.03.2007 (votation fédérale "Pour une caisse maladie unique et sociale")

Tableau 4.3 : Comparaison des indemnités parlementaires versées aux groupes. Etat au 1^{er} mai 2007.

Berne et du Tessin se situent dans le haut du classement, avec les séances plénières les plus longues. Le parlement de Zürich se distingue en outre par le nombre élevé de séances de ses commissions permanentes (234 contre une moyenne de 64 pour tous les autres cantons à l'exception de Genève qui en totalise 716 à lui tout seul). Les commissions ad hoc des Grands conseils bernois et tessinois se sont réunies quant à elles respectivement 125 et 105 fois, soit nettement plus que la moyenne des autres cantons (34 séances). Pour ces raisons, il est logique que l'indemnité des groupes soit élevée dans les cantons de Berne, du Tessin et de Zürich.

A l'inverse, qu'il s'agisse de la durée totale des séances plénières, du volume de projets adoptés par le parlement ou du nombre total de séances des commissions permanentes et ad hoc, le niveau de l'activité parlementaire est nettement inférieur à la moyenne dans les organes législatifs uranais et zouglois.

En dépit d'une activité parlementaire astreignante, le demi-canton de Bâle-Ville présente quant à lui la particularité d'allouer le 3^{ème} plus faible niveau de rémunération à ses députés, selon le ratio du volume total des indemnités rapporté au nombre d'élus. Pourtant, selon les indicateurs de la BADAC, la durée des séances plénières y est largement supérieure à la moyenne cantonale et les commissions permanentes s'y réunissent plus que dans n'importe quel autre canton si l'on fait abstraction de Genève. Compte tenu de ces éléments, il peut paraître surprenant que les autorités bâloises n'aient pas décidé de valoriser davantage le travail parlementaire.

A noter enfin que le canton de Genève prévoit d'accorder une hausse substantielle des indemnités parlementaires dans un projet de loi actuellement en suspens devant la commission des droits politiques du Grand Conseil²⁴. Selon l'art. 47 al. 5 et 6 de ce texte, il est

²⁴ Projet de loi 10000 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques.

question d'allouer chaque année une somme de Fr. 100'000 aux partis politiques représentés au Grand Conseil. De même, chaque élu leur rapporterait la somme annuelle de Fr. 7'000. Ce relèvement des indemnités est assorti d'un renforcement du devoir de transparence actuellement en vigueur. Les auteurs de ce projet de loi espèrent ainsi contribuer à résoudre simultanément la double problématique du financement des partis politiques et de la transparence de leurs comptes. Si ce projet devait être adopté et entrer en vigueur sous l'actuelle législature, c'est un subside de Fr. 1'400'000 qui serait attribué aux groupes parlementaires, soit 70% de plus que la dotation du parlement zurichois.

4.2.3 Prestations spécifiques

En matière d'incitations fiscales, les pratiques divergent fortement entre les cantons. Ils ne sont d'ailleurs que 11 à prévoir des facilitations quelconques dans ce domaine. Les cantons d'Argovie, de Berne, des Grisons et de Lucerne exonèrent les formations politiques du paiement de tout impôt, et prévoient, pour leurs donateurs, la déductibilité de leurs contributions. Les cantons d'Appenzell Rhodes Extérieures, de Bâle-Campagne, du Jura, de Schaffhouse, de Soleure, du Tessin et du Valais n'exemptent fiscalement que le contribuable des dons versés aux partis.

Le canton du Tessin est le seul à prévoir le financement d'organisations syndicales ou d'organisations proches des partis politiques²⁵. A ce titre, la Chambre du travail et l'Organisation chrétienne sociale bénéficient chacune de Fr. 15'000, alors que Fr. 2'500 et Fr. 1'500 sont versés respectivement aux Syndicats tessinois libres (Sindacati ticinesi liberi) et aux Syndicats tessinois indépendants (Sindacati indipendenti ticinesi).

²⁵ Decreto legislativo che istituisce un sussidio annuale a favore delle organizzazioni sindacali ticinesi del 1° marzo 1971.

Parmi les mesures censées faciliter la propagande des partis, la législation des cantons de Neuchâtel et de Genève prévoit la mise à disposition gratuite de panneaux d'affichage à chaque parti ayant déposé une liste en période de campagne électorale. Huit cantons réglementent également la prise en charge des frais d'impression et de distribution des bulletins officiels et des consignes de vote en cas d'élection. Le canton d'Obwald propose quant à lui un rabais de 20% pour toute annonce publiée par un parti politique dans l'Obwaldner Amtsblatt.

Enfin, les cantons de Bâle-Ville, Neuchâtel, Saint-Gall, Valais et Zürich fournissent une aide organisationnelle aux partis en mettant un certain nombre d'infrastructures à leur disposition (salles de réunion et ordinateurs).

4.2.4 Transparence et contrôles

Seuls les cantons de Genève, du Tessin et de Neuchâtel imposent un certain nombre de contraintes en matière de financement de l'activité politique. La loi reste muette dans tous les autres cantons.

A Genève, les dons anonymes ou sous pseudonymes sont interdits, quel que soit le montant versé (LEDP art. 29A al. 2). La LEDP prévoit en outre que les comptes ainsi que la liste des donateurs soient déposés chaque année auprès de l'inspection cantonale des finances et qu'ils soient consultables par toute personne exerçant ses droits politiques dans le canton (art. 29A al. 1 et 5). En cas de non respect de ces dispositions, la loi stipule que la participation de l'Etat aux frais électoraux du parti politique n'est pas versée (LEDP art. 29A al. 4).

Le canton du Tessin a introduit un plafond au-delà duquel les soutiens financiers en faveur des partis politiques doivent être annoncés à la Chancellerie cantonale et accompagnés de l'identité du donateur. Ce devoir de transparence s'applique aux mouvements

politiques tenus de communiquer le montant des fonds récoltés qui dépassent Fr. 10'000, mais également aux candidats qui doivent divulguer les dons reçus à partir d'un montant de Fr. 5'000 (LEDP art. 114 et 115). Le parti qui ne répond pas à ces exigences se voit privé de la participation étatique en faveur des groupes parlementaires. Quant au candidat, il s'expose à une amende de Fr. 7'000. Contrairement à Genève, la loi ne prévoit pas de contrôles plus spécifiques des comptes des partis.

A Neuchâtel, le législateur n'impose pas de dévoiler l'identité des donateurs aux formations politiques, mais il les astreint à la publication annuelle de leurs comptes de bilans et de pertes et profits (art. 6A LOGC). En cas de non respect, l'Etat retire sa contribution au financement des groupes parlementaires (art. 131a al. 4 LOGC).

4.3 Comparaison des modèles de promotion des partis adoptés par les cantons

Selon le concept développé par Brändle (voir chapitre 3.7.1), on constate que seul le canton de Genève s'est véritablement doté d'un arsenal législatif qui le rapproche du modèle de promotion centrée sur l'Etat. En effet, l'aide en faveur des partis prend des formes diverses – les partis bénéficient notamment d'une aide financière en période de campagne électorale – et en retour, l'Etat exerce son contrôle sur la publication des comptes des partis.

L'Etat de Fribourg offre également son soutien aux partis en période de campagne mais il n'exige pas qu'ils se soumettent à un contrôle de leur organisation. Fribourg peut être relié au modèle de promotion centré sur les partis, même si les aides allouées demeurent relativement faibles.

Les cantons de Neuchâtel et du Tessin imposent aux partis qu'ils dévoilent soit leur comptabilité, soit l'identité de leurs donateurs et

ne proposent aucune autre aide financière que celle qui est allouée en faveur des groupes parlementaires. Le canton assure en ce sens et selon le modèle de Brändle, une promotion restrictive des partis.

Pour tous les autres cantons qui offrent au mieux une indemnisation en faveur des groupes parlementaires et qui n'astreignent les partis à aucun devoir de contrôle, la promotion des partis correspond au modèle central de base. Dans ces cantons, les partis sont considérés comme des associations libres émanant de la société civile et ils sont financés avant tout par leurs membres.

5 Les finances des partis politiques suisses

La rareté des études concernant les finances des formations politiques s'explique par la difficulté de récolter des données objectives. Confrontés à la vacuité de telles informations, les médias élaborent régulièrement des estimations sur la base d'informations récoltées auprès des partis, des entreprises ou des organes publicitaires.

Le journal « 24 heures » s'est par exemple procuré les comptes du PLS pour les années 2001, 2002 et 2003²⁶. Ceux-ci font état durant cette période d'imposantes contributions de la part des entreprises. On recense entre autres les dons d'Economiesuisse (Fr. 180'000, auxquels se sont ajoutés Fr. 70'000 pour les élections fédérales de 2003), de l'UBS (Fr. 160'000), du Crédit Suisse (Fr. 95'000 dont Fr. 35'000 pour les seules élections fédérales de 2003), de la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette (Fr. 35'000), de Philipp Morris (Fr. 15'000), de Nestlé (Fr. 40'000) ainsi que de Novartis (Fr. 10'000 plus un bonus de Fr. 5'000 pour les élections de 2003). Tous ces montants sont qualifiés de « dons usuels ». Ils représentent environ 35 à 50% du budget de fonctionnement du parti. En période électorale, de nombreux bailleurs de fonds externes apportent également leur soutien au PLS. Dix donateurs versent notamment l'équivalent de Fr. 23'100. Le poids de la députation des groupes UDC, PRD et PDC étant sans commune mesure avec celui du PLS, on peut donc aisément supposer que les trois partis de centre-droit encaissent des sommes largement supérieures à celle du plus modeste parti libéral.

²⁶ Journal « 24 Heures » du 21 février 2006. « Les grandes entreprises financent le Parti libéral, c'est désormais prouvé ». Vincent Bourquin.

En ce qui concerne les élections fédérales de 2007, elles ont constitué un terreau fertile à la réalisation de nombreuses études. L'ATS a par exemple mené une enquête auprès des secrétaires généraux des principales formations politiques²⁷. Il en ressort que les ressources financières consacrées aux dépenses pour la campagne de 2007 sont réparties de manière relativement homogène entre les quatre formations gouvernementales. Selon l'enquête, les budgets sont compris dans une fourchette de Fr. 1.2 à Fr. 1.5 millions pour le PDC et de Fr. 1.3 à Fr. 1.6 millions pour le PRD. Le PSS dispose quant à lui de Fr. 1.2 millions, tandis que les Verts prévoient un budget électoral de Fr. 40'000 à Fr. 50'000 seulement. L'UDC a révélé à l'ATS qu'elle disposait d'un million de francs qu'elle a utilisé pour des thèmes nationaux jusqu'à la fin de l'été 2007.

Dans son numéro du 18 janvier 2007, le magazine « L'Hebdo » a publié les résultats d'une étude basée sur les dépenses des partis politiques dans la presse écrite et dans l'affichage public²⁸. L'hebdomadaire romand a ainsi recensé tous les investissements des sections locales et cantonales des cinq plus grands partis de Suisse sur une période de quatre ans. Ses conclusions montrent que l'UDC est le parti le plus riche. Il disposerait pour sa communication uniquement, tous échelons confondus et pour l'ensemble de la période 2003 à 2006 (années électorales comprises), d'un budget de Fr. 14 millions. Suivent les radicaux (Fr. 11 millions), les socialistes (Fr. 7.8 millions) et le PDC (Fr. 5.7 millions).

Sur le plan strictement national, l'enquête révèle que c'est le PRD qui dispose du plus gros budget de fonctionnement (Fr. 3 millions), devant le PSS (Fr. 2.5 à Fr. 3 millions) et le PDC (Fr. 2.2 millions).

²⁷ Communiqué de presse de l'ATS « Les gros sous de la campagne » publié le 10 avril 2007 dans « Le Courrier ». Page 5.

²⁸ « Les vraies dépenses des partis ». L'Hebdo no 3 du 18 janvier 2007. Page 24.

L'UDC se situe cette fois-ci en fin de classement avec Fr. 2 millions seulement.

En ce qui concerne la recherche scientifique, les données empiriques portant sur l'état des finances des partis cantonaux ont longtemps fait défaut. Parmi les précurseurs, citons Grunner et Kriesi, mais en l'absence de données fiables et exhaustives, ceux-ci se sont contentés d'élaborer des estimations qui rendaient les comparaisons difficiles. Il aura fallu attendre les résultats de l'étude menée en 1997 par Ladner et Brändle sur mandat des secrétaires généraux des quatre partis gouvernementaux pour obtenir des informations détaillées sur le fonctionnement des sections cantonales. Le travail des deux chercheurs repose en effet sur les données exhaustives récoltées auprès de 200 formations politiques actives au niveau cantonal et il passe au crible un grand nombre d'aspects organisationnels et politiques (comme les liens entre les différents échelons du parti, la situation des membres dans l'organisation, le degré de professionnalisation, l'orientation politique, les rapports de pouvoir à l'intérieur du parti et le financement de l'organisation). Un volet entier de leur étude est consacré à l'analyse des ressources des sections cantonales et à l'intensité de leurs échanges avec le parti national.

Les données de Ladner et Brändle sont donc les seules à se révéler à la fois complètes et fiables. Elles servent par conséquent de référence à l'enquête que nous réalisons, dix ans plus tard, dans le cadre de la présente étude.

5.1 Résultats de l'enquête menée en 1997

En 1997, le volume total des budgets des partis politiques était compris dans une fourchette de 40 à 44 millions de francs en année ordinaire et évalué à plus de 60 millions de francs en année électorale. Ces montants sont ramenés à respectivement 20 et 34 millions si l'on ne considère que les partis cantonaux. La différence provient des sections locales (12 millions de francs en année ordinaire, le double lors des échéances électorales) et des partis nationaux (le budget varie entre 10 et 16 millions de francs en fonction des dépenses allouées aux campagnes électorales).

En ce qui concerne l'ampleur des budgets agrégés par parti à l'échelle cantonale, le PRD disposait des ressources les plus confortables en année électorale avec un budget de fonctionnement évalué à Fr. 6.5 millions, contre Fr. 5.8 millions pour le PDC, Fr. 5.6 millions pour le PS, Fr. 4.4 millions pour l'UDC et Fr. 1.3 millions pour les Verts. Selon la définition adoptée par Ladner et Brändle, le budget de fonctionnement en période électorale couvre également l'ensemble des dépenses de campagne prises en charge par les partis.

En année ordinaire, c'est le PS qui bénéficiait du budget le plus élevé avec Fr. 3.9 millions, suivi de près par le PRD (Fr. 3.6 millions), puis par le PDC (Fr. 3 millions), l'UDC (Fr. 2.1 millions) et enfin les Verts (Fr. 750'000).

A l'échelon national, le PSS, avec un budget relativement stable compris entre Fr. 3 millions et Fr. 3.2 millions, devançait le PDC (Fr. 2.2 millions en année ordinaire contre Fr. 3.3 millions en année électorale) et le PRD (budget compris entre Fr. 2.5 et Fr. 2.7 millions). L'UDC se contentait, selon les informations du secrétaire général de l'époque, d'un budget de fonctionnement d'environ Fr. 1.4 millions.

Etant donné que Ladner et Brändle sont les seuls à avoir exploré les aspects financiers des partis cantonaux, leurs résultats n'ont pas pu faire l'objet de comparaisons. Les deux auteurs avaient dû se fier aux déclarations des présidents ou secrétaires de partis pour estimer l'évolution de leur situation matérielle réelle. Leur témoignage révélait que 60% des sections cantonales du PRD et du PDC avaient vu leurs ressources s'amenuiser au cours des dix années qui avaient précédé l'enquête. A l'inverse, la même proportion des partis de l'UDC et du PS disposaient en 1997 d'une meilleure assise financière.

En 1997, le nombre total des membres des partis était estimé à environ 300'000. Le PRD se taillait la part du lion avec 87'000 membres, devant le PDC (74'000), l'UDC (59'000) et le PS (38'000 membres). Le rapport des deux chercheurs mettait également en relief la stagnation, voire le reflux de la base partisane des partis politiques. Ceci était particulièrement vrai pour le PDC et pour le PRD dont plus des deux tiers des sections cantonales reconnaissaient avoir perdu des membres.

A cette époque toujours, la part de financement interne atteignait 80%, tous partis confondus. Les formations politiques se finançaient donc essentiellement par voie interne et ne dépendaient que de manière marginale de fonds externes, évitant ainsi de tomber sous l'emprise d'acteurs étrangers à leur organisation.

Les deux experts relevaient également que le principe de solidarité entre échelon cantonal et national n'était pas appliqué, sauf au PS. Les sections cantonales des autres partis gouvernementaux s'étaient longtemps opposées à la centralisation d'un certain nombre de tâches administratives pour préserver leur autonomie financière. Pour cette raison, les flux financiers entre les échelons cantonaux et nationaux étaient très faibles en 1997. Les représentations nationales des partis ne percevaient qu'une faible quote-part des cotisations de membres

et elles étaient par conséquent contraintes de s'appuyer sur des dons externes. Ladner et Brändle en ont donc conclu que les conditions n'étaient pas réunies pour assurer leur financement à long terme. Elles étaient en effet affaiblies non seulement par la position dominante des partis cantonaux mais encore par les efforts qu'elles devaient déployer pour récolter les fonds nécessaires à leur fonctionnement.

Partant de ces constatations, Ladner et Brändle ont fixé quatre objectifs pour améliorer la situation des partis politiques :

- leur fonction politique doit être renforcée. Le travail de fond consacré à la formation de l'opinion doit être privilégié au détriment de tâches administratives ;
- ils doivent disposer d'une plus grande autonomie financière. Les sollicitations de donateurs externes doivent en particulier diminuer ;
- leur fonction publique doit être reconnue. Leur rôle dans la démocratie doit être mieux valorisé par des mesures d'encouragement ;
- il faut préserver la pluralité du paysage politique. Les mesures promotionnelles en faveur des partis doivent bénéficier à toutes les formations politiques.

5.2 Hypothèses de travail

Les hypothèses de travail sont articulées autour des concepts issus de la littérature abordés dans les chapitres 2 et 3. Dans cette section, elles sont confrontées aux données récoltées auprès des partis cantonaux et nationaux en 2007.

La première série d'hypothèses porte sur l'évolution des moyens financiers des partis. Ladner et Brändle diagnostiquaient un affaiblissement de la fonction politique des partis et appelaient au déploiement de mesures d'encouragement de la part de l'Etat en leur faveur. Constatant en 2007 l'absence de telles aides, nous supposons que *les partis cantonaux ne disposent toujours pas des ressources suffisantes pour être professionnalisés*. Par ailleurs, compte tenu de la polarisation sur l'axe gauche-droite de l'échiquier politique et du phénomène marqué de personnalisation, nous pouvons nous attendre à ce que la situation profite avant tout aux partis nationaux. Pour cette raison, nous pressentons que *les finances des partis nationaux progressent plus rapidement que celles des partis cantonaux*. En corollaire, nous émettons également l'hypothèse que *les investissements pour les campagnes électorales et les dépenses pour votations des partis cantonaux et nationaux ont fortement augmenté*. Pour vérifier ces thèses, nous étudions le budget moyen des partis et élaborons un indicateur qui compare le volume de leurs ressources en année électorale et en année ordinaire. Pour ce qui est du phénomène de professionnalisation, nous approfondissons notre analyse sur la base des dépenses des partis consacrées aux votations, aux élections et à l'administration.

Le deuxième type d'hypothèses se réfère au financement interne des partis. Comme le prévoit Kirchheimer dans son concept de « parti attrape-tout », nous présumons que le lien entre les partis et leurs membres s'amenuise et que par conséquent, *la part des membres dans le budget des partis cantonaux et nationaux est en diminution depuis 1997*. Le poids des différentes sources dans les finances des

partis constitue l'indicateur principal. Les variables explicatives portant sur le nombre de membres, sur la contribution moyenne par membre ainsi que sur l'activité de recrutement de nouveaux adhérents apportent un éclairage supplémentaire au phénomène de l'éloignement supposé des partis et de la population.

Dans notre troisième groupe d'hypothèses, nous nous intéressons au phénomène des clivages et cherchons à comprendre comment les revenus des partis évoluent en fonction de variables internes et externes. Tout d'abord, compte tenu du système de milice suisse et de son faible taux de professionnalisation, nous soupçonnons qu'*un fossé se creuse entre les partis qui présentaient en 1997 un potentiel de richesse élevé et les autres*. Parmi les partis avantagés, nous distinguons ceux qui s'appuyaient en 1997 à la fois sur un grand nombre d'adhérents et sur d'importants revenus. A l'inverse, les formations que nous jugeons défavorisées se caractérisent quant à elles par un nombre de membres faible et par de modestes moyens financiers. Nous pouvons également nous attendre à ce que les partis issus des cantons urbains soient favorisés par les phénomènes de personnalisation de la vie politique ainsi que par la concentration dans ces régions de nombreux enjeux économiques. Pour cette raison, nous émettons l'hypothèse que *les revenus des partis progressent plus rapidement dans les cantons urbains que dans les zones rurales*. Nous prévoyons par ailleurs que *les partis sont plus riches dans les cantons qui apportent un soutien prononcé aux groupes parlementaires*. Finalement, compte tenu du glissement à droite de nombreux cantons traditionnellement favorables au PDC et au PRD, nous pensons qu'*un rapport de force équilibré s'est à présent établi sur un plan financier entre le PDC, le PRD et l'UDC dans les cantons catholiques*. Le ratio CHF/citoyen ainsi que la variation (en pourcent) des ressources observées entre 1997 et 2007 au niveau cantonal permettent de mesurer l'ampleur de ces clivages.

5.3 Production de l'enquête sur le financement des partis politiques de 2007

Depuis l'étude réalisée en 1997 par Ladner et Brändle, aucune étude exhaustive portant sur le financement des partis n'a été publiée. Pour cette raison, et pour pouvoir mesurer l'évolution de la situation financière des organisations politiques, nous avons décidé, dix ans plus tard, de procéder à une enquête auprès des sections cantonales et nationales des partis.

5.3.1 Comparabilité des données

La méthodologie que nous avons adoptée est inspirée de nos prédécesseurs, ceci afin d'assurer la comparabilité des résultats. L'étude de Ladner et Brändle couvrait cependant les aspects liés à la structure interne, à l'organisation et à la professionnalisation des partis politiques que nous n'aborderons pas dans ce travail. Notre champ d'analyse est donc exclusivement limité aux aspects financiers et à la situation des membres des partis politiques.

5.3.2 Population observée

L'étude a été réalisée auprès des cinq formations politiques sorties en tête lors des scrutins fédéraux de 2003, à savoir le PDC, le PRD, le PS, l'UDC et les Verts. Il s'agit là d'une enquête exhaustive dans la mesure où nous avons interrogé tous les membres de la population considérée.

Au total, 130 sections cantonales ont été sondées, parmi lesquelles 27 sont rattachées au PDC, 26 au PRD, 26 au PS, 27 à l'UDC et 24 aux Verts (état au 1^{er} janvier 2007). Les réponses concernant les partis nationaux ont été quant à elles obtenues auprès de leur secrétariat général.

Les sections suivantes, apparentées à ces cinq partis en 1997, ont été écartées de l'enquête en 2007 :

Partis	Section	Raison
PDC	CSP Obwald	La tendance chrétienne-sociale du canton d'Obwald a quitté le PDC pour rejoindre le PCS en 2002.
PDC	PDC Jura bernois	Section régionale dont les finances et l'état des membres sont compris dans les données du PDC du canton de Berne (renseignement pris auprès du PDC Jura bernois).
PS	PS Jura bernois	Section régionale dont les données sont intégrées à celles du PS du canton de Berne.
Verts	Verts SZ	Fondée le 21 juin 2007, cette section n'exerçait par conséquent aucune activité politique les années précédentes.

A l'inverse, les partis cantonaux créés ces dix dernières années sont absents du rapport de Ladner et Brändle et sont pris en compte dans la présente étude. Il s'agit des nouvelles représentations cantonales fondées par l'UDC et les Verts. Ces sections concernent, pour l'UDC, les cantons d'Uri, du Valais (création de l'UDC du Valais romand et de l'UDC Oberwallis), d'Obwald, de Nidwald et enfin de Neuchâtel. Quant aux Verts, ils disposent à présent d'antennes supplémentaires dans les cantons de Nidwald, d'Uri et du Valais. De plus, nous considérons également dans notre étude le mouvement BastA, un deuxième groupe issu des Verts qui s'est formé dans le demi-canton de Bâle-Ville.

5.3.3 Support d'enquête

Les données ont été récoltées par voie de questionnaire. Il s'agissait également de la forme adoptée en 1997 lors de la précédente enquête. Un seul modèle de base a été conçu pour l'ensemble de la population interrogée.

Le support d'enquête comprend 13 questions exclusivement consacrées à la situation des membres et à l'état des finances (un exemplaire de ce questionnaire figure en annexe II). D'une manière générale, elles sont identiques à celles qui avaient déjà été posées dix ans auparavant et sont agrémentées de quelques adaptations uniquement :

- parmi les choix de réponses liées aux ressources des partis, la possibilité d'indiquer la part de financement provenant de l'Etat, des syndicats ou des associations a été ajoutée ;
- les partis ont été invité à chiffrer le budget qu'ils ont consacré aux dernières élections cantonales et fédérales ;
- une nouvelle question a été introduite concernant le degré de difficulté rencontré par les partis politiques dans les domaines d'activité liés au recrutement des membres et à la récolte de fonds.

Le choix des thèmes ainsi que la formulation des questions étant inspirés du modèle conçu par Ladner et Brändle, le questionnaire n'a pas été soumis à un pré-test auprès d'un échantillon de partis. Il a cependant été examiné et approuvé par plusieurs responsables d'enquêtes au sein de l'Office fédéral de la statistique, dont le chef de projet du Recensement fédéral des entreprises.

Le matériel d'enquête comprenait également une lettre d'accompagnement ainsi qu'une enveloppe-retour affranchie. Les documents ont été rédigés en allemand et en français et ils ont été envoyés dans la langue majoritaire dans chaque canton. Les partis tessinois se sont vus remettre le matériel en français.

5.3.4 Période d'enquête

La récolte d'informations s'est déroulée en plusieurs étapes. Le questionnaire a d'abord été envoyé aux partis par voie postale le 30 avril 2007. Passé le délai de réponse fixé au 15 juin, nous avons entamé la série de rappels. Le dernier contact téléphonique a été établi le 12 septembre 2007, achevant la période de récolte d'informations.

La proximité des élections fédérales a constitué un facteur qui a joué un rôle important dans la phase d'enquête. En effet, indépendamment des délais que nous nous étions fixés pour présenter les résultats de notre étude, il était impératif de récolter toutes les données plusieurs semaines avant l'échéance du 21 octobre 2007. D'expérience, nous savions que la dernière ligne droite qui précède les élections fédérales est généralement peu propice à la divulgation d'informations financières. Les partis mobilisent en effet toutes leurs ressources en vue de cette échéance et ont généralement peu de temps à accorder à ce type d'enquête. D'autre part, ils cherchent à se protéger du faux pas qui pourrait compromettre leurs chances dans la course électorale et ils montrent plus de réticences à dévoiler leurs sources durant cette période.

5.3.5 Taux de réponses

Sur l'ensemble des 130 sections cantonales interrogées, nous avons enregistré 123 réponses, ce qui correspond à un taux de réponse d'environ 95%. Toutes les sections du PS et du PDC nous ont remis leur questionnaire. Seules manquent les données du PRD ZH, de trois partis cantonaux de l'UDC (NW, OW et SO) et de trois sections des Verts (AR, ZG et Grüne Partei Berne) qui ont catégoriquement refusé de dévoiler la moindre information financière (une synthèse des réponses est présentée dans l'annexe III). En ce qui concerne les partis nationaux, nous avons enregistré un taux de réponse de 100%.

D'une manière générale, la plupart des secrétaires ou présidents de partis ont répondu de manière exhaustive au questionnaire. Ils ne sont que 3 à ne pas avoir communiqué d'information concernant leurs membres (PDC OW, PDC SZ, UDC BS) et 6 à avoir refusé de livrer les chiffres de leur budget (PDC Fribourg Singine, CSP Oberwallis, UDC Valais romand, PS SG, PRD AR, PRD BL). Toujours concernant le volet financier, plusieurs partis ne nous ont transmis que des chiffres partiels et n'ont pas été en mesure de nous communiquer le budget pour les trois périodes comptables que nous leur demandions. En tout, 18 partis cantonaux nous ont ainsi livré des informations incomplètes concernant l'état de leurs budgets.

Nous pouvons ainsi considérer que nous disposons des budgets complets de 105 des 130 sections cantonales (81%) et que presque tous les partis (98%) nous ont livré les chiffres concernant leurs membres (voir annexe IV pour plus de détails). Nous observons un taux de réponse relativement homogène entre les cinq principales formations politiques et, sur la base de ces informations, il ne nous est pas possible de dégager de véritables tendances quant au climat de confiance qui règne à l'intérieur de ces partis. Toutefois, il faut admettre que d'une manière générale, ce sont les sections du PDC qui se sont montrées les plus promptes à nous répondre, alors que la récolte d'informations fut nettement moins aisée auprès de nombreuses sections de l'UDC qui ont fait preuve d'un certain scepticisme à l'égard de notre étude.

5.3.6 Plausibilité des données

Un certain nombre de tests de consistance a été nécessaire pour vérifier la fiabilité des données récoltées.

Nous avons notamment porté une attention particulière au nombre de membres déclarés par les partis en les reliant non seulement aux informations concernant leurs sympathisants, mais encore aux données relevées en 1997. Il ressort par exemple que près de 25%

des partis ayant établi une distinction entre les statuts de membre et de sympathisants ont répondu à notre questionnaire en mélangeant les deux rubriques qui leur sont consacrées. En effet, 28 responsables cantonaux ont avancé exactement les mêmes chiffres pour les membres et pour les sympathisants. Par ailleurs, 27 autres sections cantonales n'ont été en mesure de nous livrer qu'une seule de ces deux indications demandées. Avec près de 45% de données conflictuelles dans ce domaine, il est donc bien difficile de tracer une ligne de démarcation entre les sympathisants et les membres des partis ; c'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à procéder à une estimation du nombre de sympathisants dans ce travail. Nous sommes toutefois en mesure de présenter, plus loin dans ce chapitre, un état des lieux du nombre de membres, parti par parti.

Nous avons procédé enfin à une série de vérifications concernant les aspects financiers. Les responsables de partis devaient par exemple exprimer en pourcent, poste par poste, l'origine de leur budget parmi une liste de choix préétablis. De même en ce qui concerne les dépenses, il fallait situer la part de l'argent injecté sur la base d'une liste de propositions pré-imprimées. Pour le budget comme pour les dépenses, les sommes devaient bien sûr atteindre 100. Nous avons ainsi dû écarter 7 partis dont la somme des postes consacrés à leurs ressources ou à leurs dépenses ne remplissait pas ce critère.

Les budgets qui ont subi une érosion de plus de 50% par rapport à 1997 ont également été scrupuleusement examinés. Renseignements pris auprès des présidents de parti, il s'avère qu'ils sont quelques uns à avoir vu leurs ressources s'amenuiser en raison d'échecs électoraux et qu'ils sont plusieurs également à avoir délibérément exclu de leur calcul les frais de campagne car ceux-ci sont rattachés à un autre budget. Nous avons ainsi pu grouper leurs dépenses pour corriger les valeurs initiales que ces partis nous avaient transmises.

5.3.7 Aspects méthodologiques

Les analyses portant sur les budgets sont scindées en deux catégories. La première reflète l'état actuel et repose sur les données exhaustives exprimées en francs courants. La seconde mesure l'évolution par rapport à 1997 et se réfère à un échantillon de 80 partis ayant répondu en 1997 comme en 2007. Celui-ci exclut donc les sections cantonales qui ont été créées depuis 1997 et celles qui ont disparu avant 2007. Les budgets reliés à cet échantillon sont exprimés en francs constants, ce qui signifie que le montant des budgets nominatifs déclarés par les partis ont été corrigés de la hausse des prix enregistrés durant la période 1997-2007. Les budgets ont donc été ajustés en fonction de la valeur moyenne de l'IPC pour l'année à laquelle ils se rapportent. La base de l'IPC que nous avons choisie est celle qui couvre toute la période observée. Selon les chiffres publiés par l'OFS, elle correspond à l'IPC mai 1993 = 100.

Exprimée sous une forme arithmétique, la déflation des prix est calculée de la manière suivante :

Prix en francs courants * 100

IPC moyen de l'année observée (base mai 1993= 100)

Concrètement cela signifie, pour les données récoltées en 1997, que les budgets qui se réfèrent à la dernière échéance électorale ont été corrigés de l'IPC moyen de l'année des élections cantonales ou, pour les cas où le scrutin cantonal a eu lieu en 1994, de l'IPC moyen de l'année des élections fédérales (1995). L'annexe V détaille les valeurs de l'IPC utilisées pour corriger les budgets annoncés en 1997 et en 2007 tandis que l'annexe VI dresse la liste des partis inclus dans l'échantillon.

5.4 Analyse des résultats de l'enquête menée en 2007

Les résultats qui reflètent la situation actuelle reposent sur les données complètes de 123 des 130 partis interrogés. Il a ainsi été possible de reconstituer la plupart des valeurs manquantes pour 2007 selon un procédé qui varie selon les cantons et les partis (les modalités de calcul sont décrites en annexe VII). Nous avons toutefois renoncé à évaluer les budgets des partis cantonaux qui n'offraient aucune base de comparaison extrapolable en 1997. Pour ce qui est du PRD ZH qui a refusé de communiquer ses informations aussi bien en 1997 qu'en 2007, nous avons toutefois jugé nécessaire de nous livrer à une tentative d'estimation étant donné le potentiel financier important de cette section.

Pour identifier les stratégies de financement adoptées par les partis, nous comparons les dépenses générées en année électorale et en année ordinaire. En ce qui concerne les sections cantonales, le budget en année électorale se rapporte aux revenus accumulés l'année des derniers scrutins cantonaux uniquement, et non pas aux dernières élections fédérales de 2007. En effet, les résultats de notre étude montrent que les élections fédérales et cantonales provoquent pour les partis un niveau de dépenses similaire (voir annexe VIII). Pour ces raisons et afin de faciliter la compréhension de nos analyses, nous avons donc jugé utile d'écarter de nos développements les recettes enregistrées l'année des dernières élections fédérales.

Les résultats sont structurés en trois chapitres, abordant chacun les éléments qui mettent à l'épreuve les hypothèses que nous avons émises précédemment.

5.4.1 Evolution des moyens financiers des partis

Selon notre enquête, la somme totale des budgets des partis cantonaux et nationaux s'élève à Fr. 38.8 millions en année ordinaire

et atteint Fr. 52.6 millions en année électorale (voir tableau 5.1). Les sections cantonales sont d'une manière générale plus fortunées que les partis nationaux et c'est en période électorale que la différence est la plus marquée (leur budget atteint Fr. 33.6 millions contre Fr. 20 millions pour les partis nationaux). En année ordinaire, avec un total de Fr. 22.4 millions, les antennes cantonales demeurent plus riches que leurs centrales nationales (Fr. 16.4 millions), mais la différence est moins prononcée.

Pour vérifier le comportement des sections cantonales et des partis nationaux en matière de financement, et afin de mesurer l'évolution dans le temps du rapport de force financier entre ces deux échelons organisationnels, nous allons ci-après étudier leurs résultats séparément.

5.4.1.1 Partis cantonaux Force financière des partis en 2007

En année ordinaire, le tableau 5.1 présentant les budgets agrégés par parti indique que le PS (Fr. 7 millions) et le PRD (Fr. 6.1 millions) dominent nettement les autres partis sur le plan financier. Le PDC, troisième formation de ce palmarès avec Fr. 4 millions est nettement distancé, tandis que les responsables cantonaux de l'UDC, avec Fr. 3.2 millions, disposent à peine de la moitié des ressources engrangées par leurs homologues du PRD. Les Verts ferment la marche de ce classement avec Fr. 2.1 millions.

En année électorale, le PS (Fr. 8 millions) et le PRD (Fr. 9.1 millions) continuent à dominer leurs adversaires en termes financiers, mais dans l'ordre inverse. Ils maintiennent un écart important avec les sections cantonales du PDC (Fr. 6.3 millions) et de l'UDC (Fr. 5.8 millions). Quant aux Verts, avec des revenus cumulés de Fr. 3.4 millions, ils se classent en dernière position, loin derrière les quatre autres formations étudiées.

Partis	Budgets dernière année ordinaire [1]				Budgets dernière année électorale [2]				Rapport [2] / [1]			
	Partis cantonaux (N)	Partis nationaux (en CHF)	Total (en CHF)	Partis cantonaux / partis nationaux (en %)	Partis cantonaux (en CHF)	Partis nationaux (en CHF)	Total (en CHF)	Partis cantonaux / partis nationaux (en %)	Partis cantonaux (en %)	Partis nationaux (en %)	Total (en %)	
PDC	28	4 013 000	2 350 000	6 363 000	171	6 264 000	4 120 000	10 384 000	152	156	175	163
PRD	25	6 112 000	3 000 000	9 112 000	204	9 106 000	4 730 000	13 836 000	193	149	158	152
PS	25	6 977 000	8 420 000	15 397 000	83	8 028 000	8 145 000	16 173 000	99	115	97	105
UDC	24	3 194 000	2 000 000	5 194 000	160	5 770 000	2 400 000	8 170 000	240	181	120	157
VERTS	21	2 117 000	637 000	2 754 000	332	3 403 000	6 18 000	4 021 000	551	161	97	146
Total	123	22 412 000	16 407 000	38 819 000	137	32 570 000	20 013 000	52 583 000	163	145	122	135

Tableau 5.1 : Comparaison des budgets des partis cantonaux et nationaux. Etat 2007.

Partis	Partis saisis	Données actuelles (2007)				Echantillon					
		Budgets dernière année ordinaire		Budgets dernière année électorale		Budgets dernière année ordinaire		Budgets dernière année électorale			
Item	2007 (N)	Somme (en CHF)	Moyenne (en CHF)	Somme (en CHF)	Moyenne (en CHF)	Somme 1997 (en CHF)	Moyenne 1997 (en CHF)	Somme 1997 (en CHF)	Moyenne 1997 (en CHF)	Variation (en %)	Variation (en %)
PDC	28	4 013 000	143 300	6 264 000	223 700	2 720 000	2 912 000	5 332 000	4 303 000	+7,06%	-19,30%
PRD	25	6 112 000	244 500	9 106 000	364 200	3 407 000	3 735 000	5 814 000	5 295 000	+9,63%	-8,93%
PS	25	6 977 000	279 100	8 028 000	321 100	3 722 000	4 211 000	5 360 000	5 097 000	+13,14%	-4,91%
UDC	24	3 194 000	133 100	5 770 000	240 400	1 950 000	2 460 000	4 333 000	4 541 000	+26,15%	+4,80%
VERTS	21	2 117 000	100 800	3 403 000	162 100	695 000	1 394 000	1 181 000	2 460 000	+100,58%	+108,30%
Total	123	22 412 000	182 200	32 570 000	264 800	12 494 000	14 712 000	22 019 000	21 695 000	+17,75%	-1,47%

Tableau 5.2 : Budgets moyens des partis cantonaux et évolution des ressources entre 1997 et 2007. Les budgets des 80 partis compris dans l'échantillon ont été indexés selon IPC base mai 1993 = 100.

Le rapport entre le budget en année électorale et le budget en année ordinaire constitue un indicateur qui révèle si un parti concentre ses efforts sur les élections ou au contraire, s'il privilégie un financement prévisible et ancré dans la durée de son organisation. Plus le budget est stable, plus il favorise la planification des ressources et il permet au parti d'envisager une professionnalisation de son organisation. A ce sujet, on constate que les sections cantonales du PS peuvent s'appuyer sur un budget régulier qui favorise leur pérennité (le rapport de leur budget en année électorale comparé au budget en année ordinaire n'est que de 115%). A l'opposé, avec un rapport de respectivement 156%, 161% et 181%, il semble que la situation financière des partis du PDC, des Verts mais surtout de l'UDC dépende beaucoup plus de leur faculté à mobiliser des fonds de manière ponctuelle lors des échéances électorales. Leur situation matérielle, beaucoup plus imprévisible que celles de leurs homologues du PS, est donc plus fortement exposée aux turbulences.

Evolution des revenus entre 1997 et 2007

Ces dix dernières années, les moyens financiers des partis cantonaux représentés dans notre échantillon ont progressé de 17.75% en année ordinaire et ont reculé de 1.47% en année électorale (voir tableau 5.2). L'interprétation de ces résultats laisse à penser que les partis cherchent progressivement à stabiliser leur situation financière en renonçant à mobiliser toutes leurs ressources lors des échéances électorales. Ce changement de comportement est notamment perceptible au PDC, au PRD et au PS. En effet, ces formations enregistrent toutes une croissance située entre 7.1% (PDC) et 13.2% (PS) en année ordinaire, mais elles subissent en année électorale une érosion importante de leurs revenus pouvant atteindre jusqu'à 20% (PDC). On en déduit donc que ces partis ont essentiellement concentré leurs efforts d'approvisionnement en année ordinaire en vue de stabiliser leur trésorerie.

Les sections des Verts et de l'UDC ont quant à elles engrangé d'importants gains électoraux qui se sont visiblement répercutés de manière favorable sur leur trésorerie aussi bien en année électorale qu'en année ordinaire. Les ressources des Verts, qui restent sensiblement inférieures à celles des autres formations politiques, ont notamment doublé en l'espace de dix ans, quelle que soit la période considérée.

Le tableau 5.3 livre un aperçu de l'évolution des moyens financiers au sein des cinq formations politiques mises à l'étude. Il montre qu'en année ordinaire comme en année électorale, la part des sections du PDC et du PRD dont les ressources se sont amenuisées avoisine ou dépasse la barre des 50% – un pic de 62.5% (!) étant même atteint en année électorale auprès du PDC –. Fait intéressant : alors qu'ensemble, les sections cantonales du PRD enregistrent un gain de 9.6% en année ordinaire, plus de la moitié d'entre elles ont vu leurs ressources reculer, ce qui démontre que ce sont avant tout les sections les plus riches qui ont bénéficié de cette croissance. Au PS par contre, une forte majorité de sections (76%) voient leurs revenus augmenter en année ordinaire, et près de 6 sections sur 10 voient également leur situation s'améliorer en année électorale malgré un appauvrissement global de 4.9%, ce qui signifie qu'à l'inverse du PRD, ce ne sont pas les sections les plus fortunées qui s'en sortent le mieux. Quant aux sections cantonales de l'UDC et des Verts, elles reconnaissent presque unanimement être devenues plus riches, en année électorale comme en année ordinaire. La dynamique de croissance touche bien de manière homogène les sections cantonales de ces deux formations qui demeurent les moins riches de notre enquête mais dont l'audience électorale a le plus progressé.

Partis	(N)	Partis dont les ressources ont augmenté		Partis dont les ressources ont diminué	
		Année ordinaire	Année électorale	Année ordinaire	Année électorale
PDC	16	56%	38%	44%	63%
PRD	20	45%	55%	55%	45%
PS	17	76%	59%	24%	41%
UDC	16	88%	75%	13%	25%
VERTS	11	91%	100%	9%	0%
Total	80	69%	63%	31%	38%

Tableau 5.3 : Evolution de la situation financière des partis entre 1997 et 2007

Dépenses des partis

Les dépenses des partis fournissent également de précieux renseignements concernant leur potentiel de professionnalisation. Ainsi, nous constatons sur le tableau 5.4 que le premier poste de leurs dépenses au cours de la dernière année non électorale concerne les frais d'administration, qui englobent entre autres les frais de personnel. Les partis y consacrent en moyenne 46% de leur budget, soit nettement plus qu'en 1997 (35%). A l'opposé, les réserves pour les campagnes électorales sont en baisse de 7 points par rapport à 1997 (23% en 2007 contre 30% en 1997). Les dépenses pour votations sont quant à elles en augmentation de 3 points seulement (13% en 2007 contre 10% en 1997). Comme les budgets des partis ont augmenté en moyenne de 17.75% en année électorale, notre analyse démontre que les revenus supplémentaires engrangés par les partis ont été injectés en priorité dans les frais de personnel et que, d'une manière générale, le volume des ressources consacrées aux élections s'est tassé.

Partis	Nombre		Réserves pour campagnes		Dépenses pour votations		Contribution parti national		Cotisation sections locales		Administration / personnel		Dépenses pour recrutement		Autres	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
PDC	22	26	30%	17%	5%	6%	14%	5%	0%	1%	38%	63%	4%	2%	7%	6%
PRD	23	21	30%	21%	12%	11%	3%	2%	2%	1%	41%	55%	6%	4%	6%	6%
PS	20	24	28%	23%	12%	20%	16%	15%	2%	2%	27%	35%	2%	1%	13%	4%
UDC	20	21	31%	35%	11%	15%	16%	10%	0%	0%	32%	34%	7%	2%	1%	3%
VERTS	13	19	23%	22%	11%	8%	7%	4%	5%	2%	38%	51%	5%	3%	12%	10%
Total	98	111	30%	23%	10%	13%	12%	8%	1%	1%	35%	46%	5%	2%	8%	5%

Tableau 5.4 : Affectation des dépenses des partis cantonaux en année ordinaire

Les dépenses du PDC et du PRD décrivent un changement de stratégie : les frais de personnel ont massivement gagné en importance (+25 points pour le PDC et +14 points pour le PRD en 2007) et les réserves pour les campagnes électorales ont baissé (-13 points pour le PDC et -11 points pour le PRD). Les sections cantonales de l'UDC demeurent, comme en 1997, celles qui consacrent la plus grande part de leur budget à la constitution de provisions (35%). Au PS, les frais d'administration et les dépenses pour votation sont renforcés par rapport à 1997, tandis que la part des réserves en vue des campagnes électorales a diminué de 5 points. Chez les Verts, ce sont avant tout les dépenses en personnel qui ont gagné en importance (+ 13 points par rapport à 1997).

5.4.1.2 Partis nationaux

Pour vérifier si le taux de croissance des revenus des partis nationaux est supérieur à celui des sections cantonales, et si les dépenses pour les élections et les votations se sont accrues depuis 1997, nous allons à présent nous pencher sur les ressources financières des centrales nationales des partis.

Evolution des revenus entre 1995 et 2007

Le tableau 5.5 indique qu'en 2006, lors de la dernière année sans élection, la somme des revenus des partis nationaux a atteint Fr. 16.4 millions contre Fr. 9.4 millions dix ans plus tôt (+74.2%). En 2007, lors de la dernière année électorale, le volume total des budgets a même dépassé la barre des 20 millions (+105.7% par rapport à 1995).

D'une manière générale, l'argent injecté dans la politique profite sans exception à toutes les formations nationales. Selon notre enquête, c'est le PSS qui, avec une recette de Fr. 8.4 millions pour 2006 et de Fr. 8.1 millions pour 2007, dispose des ressources à la fois les plus importantes et qui ont en apparence le plus fortement augmenté (+177.9% en année ordinaire par rapport à 1996 et +139.6% en année électorale par rapport à 1995). Il s'avère toutefois que cette situation confortable au regard des moyens dont disposent ses concurrents ne reflète pas totalement la réalité car le PSS a adopté depuis 2006 les normes comptables SWISS GAAP qui contribuent à gonfler ses dépenses et ses recettes²⁹. Par exemple, les activités de Fundraising ont généré des dépenses de l'ordre de Fr. 2 millions à Fr. 3 millions et ont rapporté entre Fr. 3 millions et Fr. 4.5 millions en 2006, selon le secrétaire général du PSS. Alors que les autres partis ne comptabilisent que le gain net, le PSS totalise la somme de ces deux montants, soit entre Fr. 5 millions et

²⁹ Les Swiss GAAP RPC, entrées en vigueur le 1er janvier 2007, se concentrent sur la présentation des comptes des petites et moyennes entreprises et des groupes de sociétés actives au niveau national. Les autres entités concernées sont les organismes sans but lucratif et les institutions de prévoyance.

Parti	1995	1996	1999	2003	2006	2007	Variation		Budget en année électorale	
	(année électorale)	(en CHF)	(année électorale)	(en CHF)	(en CHF)	(année électorale)	année ordinaire 1996/2006	année électorale 1995/2007	en pourcent du budget en année ordinaire 1995/1996	en pourcent du budget en année électorale 2007/2006
PDC	2 200 000	2 200 000	3 300 000	4 000 000	2 350 000	4 120 000	+6.82%	+87.27%	100	175
PRD	2 100 000	2 500 000	2 700 000	4 500 000	3 000 000	4 730 000	+20.00%	+125.24%	84	158
PS	3 400 000	3 030 000	3 200 000	6 000 000	8 420 000	8 145 000	+177.89%	+139.56%	112	97
UDC	1 600 000	1 350 000	1 400 000	2 400 000	2 000 000	2 400 000	+48.15%	+50.00%	119	120
VERTS	430 000	340 000	nc	530 000	637 000	618 000	+87.35%	+43.72%	126	97
Total	9 730 000	9 420 000	10 600 000	17 430 000	16 407 000	20 013 000	+74.17%	+105.68%	103	137

nc non communiqué

[1] Le PS a adopté depuis 2006 les normes comptables SWISS GAAP qui contribuent à gonfler les dépenses et les recettes.

[2] les données 2007 étant manquantes pour l'UDC, le budget de référence, pour l'UDC, est celui de 2003

Sources :

1995, 1996, 1999 : Andreas Ladner / Michael Brändle

2003, 2006 : enquête réalisée auprès des partis nationaux en 2007

2007 : L'Hebdo (enquête auprès des secrétaires généraux)

NB : Les chiffres des partis nationaux ne sont pas indexés en fonction de l'IPC.

Tableau 5.5 : Evolution de la situation financière des partis nationaux durant la période 1995-2007

Fr. 7.5 millions. Ainsi, en ajustant le budget du PSS aux normes utilisées par les autres partis, la somme totale de ses ressources n'excède pas, dans le meilleur des cas, Fr. 4.5 millions, ce qui ramène l'augmentation des ressources à +50% par rapport à 1996.

Avec des ressources équivalentes en année ordinaire et lors des échéances électorales, le PSS est, avec les Verts, le parti qui opte le plus pour la stabilité (leur ratio en 2007 est de 97). La différence de comportement est sensible en matière d'approvisionnement selon la position occupée par les partis sur l'échiquier politique. A droite, on continue en effet à privilégier massivement le financement des élections si bien qu'en 2007 les budgets des partis bourgeois dépassaient d'au moins 20% le volume de leurs ressources accumulées en 2006, lors de la dernière année ordinaire.

En termes de puissance financière, le PRD se place juste derrière le PSS avec des revenus estimés à Fr. 3 millions en 2006 et à Fr. 4.7 millions en 2007. La trésorerie du PRD s'est renforcée de 20% en 2006 par rapport à 1996, mais c'est surtout en année électorale que le PRD parvient à séduire les investisseurs puisque sa situation matérielle s'est appréciée de 125.2% entre 1995 et 2007.

Pour sa part, le PDC a vu ses ressources stagner en 2006 (Fr. 2.4 millions contre Fr. 2.2 millions en 1996) et fortement progresser en 2007. Selon son secrétaire général, elles étaient évaluées lors de la dernière année électorale à Fr. 4.1 millions (+87.3% par rapport à 1995).

En ce qui concerne l'UDC, ses revenus déclarés atteignaient Fr. 2 millions en 2006 et affichaient une progression de 48.2% par rapport à 1996. Les chiffres concernant 2007 étant manquants, la comparaison de la situation financière en année électorale ne porte donc que sur les budgets des années 1995 et 2003. Durant cet intervalle de huit ans, les recettes de l'UDC se sont accrues de 50%.

Compte tenu de la tendance générale décrite par l'ensemble des formations nationales en année électorale, on peut s'attendre à ce que le taux de croissance des revenus de l'UDC sur la période 1995 à 2007 dépasse allègrement 50%.

Enfin, les Verts disposaient en 2006 et en 2007 d'un budget qui ne dépassait pas Fr. 650'000, ce qui est très modeste au regard des moyens dont disposent les autres partis nationaux. Eux aussi ont pu compter sur une amélioration de leur situation financière en valeur relative (+87.4% en 2006 par rapport à 1996 et +43.8% en 2007 par rapport à 1995), mais compte tenu de leurs faibles revenus, les gains enregistrés ne dépassent pas Fr. 300'000. --.

Dépenses des partis

Le tableau 5.6 montre que les frais administratifs constituent également pour les partis nationaux le premier poste de dépenses en année ordinaire en 2006, mais il est en régression en valeur relative par rapport à 1998. Par ailleurs, il ressort également que les partis consentent peu d'investissements en vue des élections fédérales. Si l'on excepte l'UDC qui consacre un cinquième de son budget à la création de réserves, les autres partis nationaux ne semblent pas juger nécessaire de se constituer un trésor de guerre en vue des prochaines élections. Nous pouvons à ce propos supposer sans prendre de risques que le financement des campagnes ne fait pas partie de leurs principales préoccupations et qu'une bonne partie au moins des dépenses électorales est directement prise en charge par des groupes d'intérêts ou des bailleurs de fonds privés. En revanche, les partis nationaux consacraient en 2006 d'importants investissements en vue des votations qu'ils ne consentaient pas en 1998. La part des dépenses pour votations s'est en effet accrue de 30 points dans le budget du PSS et de l'UDC. Elle progresse également de 12 points au PDC et de 7 points chez les Verts. Parmi les cinq

partis nationaux, seul le PRD ne prévoit aucune dépense de ce type par le biais de leur budget de fonctionnement.

Parti	Réserves pour campagnes électorales		Dépenses pour votations		Administration		Dépenses pour recrutement		Autres	
	1998	2006	1998	2006	1998 ^[1]	2006	1998	2006	1998	2006
PDC	0%	8%	0%	12%	79%	75%	0%	5%	21%	0%
PRD	0%	0%	0%	0%	93%	100%	0%	0%	7%	0%
PSS	2%	2%	12%	42%	64%	40%	0%	2%	23%	14%
UDC	0%	20%	0%	30%	100%	50%	0%	0%	0%	0%
VERTS	2%	2%	3%	10%	80%	75%	0%	13%	15%	0%
Total	1%	5%	4%	27%	81%	59%	0%	2%	15%	7%

[1] Les dépenses consacrées en 1998 aux coûts de personnel et aux dépenses courantes ont été groupées dans cette étude en une seule catégorie pour faciliter la comparaison

Sources :

1998 : Andreas Ladner / Michael Brändle

2006 : enquête auprès des partis nationaux réalisée en 2007

Tableau 5.6 : Affectation des dépenses des partis nationaux en année ordinaire

5.4.1.3 Hypothèse 1 : la professionnalisation des partis

Pour être considérés comme des organisations professionnalisées, les partis doivent pouvoir s'appuyer sur une trésorerie capable de financer le salaire d'une personne au moins. Or, selon le tableau 5.2, en considérant le budget moyen des partis cantonaux qui est de 182'200 francs et la part des coûts administratifs qui s'y rapportent (46%, voir tableau 5.4), on constate que les partis cantonaux ne disposent en moyenne que de 83'800 francs pour s'acquitter des frais d'infrastructure, des impôts, des imprimés ainsi que des salaires de leur personnel. Une professionnalisation généralisée de leur organisation est donc exclue, ce qui confirme l'hypothèse que nous avons émise selon laquelle les partis cantonaux ne disposent pas de moyens jugés suffisants pour être professionnalisés. Qui plus est, même les sections cantonales du PS qui disposent d'un budget moyen près de deux fois supérieur à celui de leurs adversaires du PDC, de l'UDC et des Verts ne consacrent qu'une part trop faible de leurs ressources aux dépenses administratives (35% soit 97'700

francs en moyenne) pour que l'on puisse chez elles également parler de professionnalisation. Malgré des dépenses administratives atteignant en moyenne 129'000 francs (53% de 244'000 francs), il paraît également exclu pour l'ensemble des sections cantonales du PRD d'envisager de financer un poste à plein temps et de s'acquitter de leurs autres charges administratives.

Parmi les cinq formations que nous étudions dans notre enquête, seules une poignée de sections cantonales disposent donc véritablement des moyens financiers qui leur permettent de rémunérer un ou plusieurs employés. Il s'agit avant tout de puissantes sections telles que PRD BE, PRD TI, PS BE, PS ZH, UDC ZH, UDC BE ainsi que PDC LU. Enfin, même si la stratégie des partis semble petit à petit privilégier la recherche d'un financement pérenne en année ordinaire, le taux de croissance de 17.75% enregistré ces dix dernières années est insuffisant pour envisager à moyen terme une professionnalisation future de leur organisation.

5.4.1.4 Hypothèse 2 : la progression des moyens financiers des partis

Comparativement aux sections cantonales dont les taux moyens de croissance des budgets étaient de respectivement +17.75% en année ordinaire et de -1.47% en année électorale, il apparaît que les partis nationaux, avec des revenus en progression de 74.2% en année ordinaire et de 105.7% en année électorale, se sont enrichis à un rythme largement plus élevé ces dix dernières années, validant ainsi notre hypothèse suggérant que les finances des partis cantonaux se sont appréciées de manière plus modérée que celles des partis nationaux.

5.4.1.5 Hypothèse 3 : les dépenses pour campagne électorale et pour votation

Compte tenu du recul des réserves pour campagnes électorales enregistré dans le budget des partis cantonaux (recul de 7 points, voir tableau 5.4) et de la modeste part que leur consacrent les partis nationaux (moins de 5%), nous écartons la première partie de l'hypothèse que nous avons formulée qui suggère que les investissements pour les campagnes électorales et les dépenses pour votations des partis cantonaux et nationaux ont fortement augmenté. Cette thèse n'est en effet valable que pour les dépenses pour votations auxquelles les partis nationaux et cantonaux consacrent respectivement 27% (contre 4% en 1998, voir tableau 5.6) et 13% (contre 10% en 1997, voir tableau 5.4) de leur budget. On constate en particulier un changement de comportement significatif des partis nationaux dans la mesure où en 1998 seuls le PSS et – de façon marginale – les Verts prévoyaient ce genre de débours. Signe d'un affrontement idéologique devenu vivace ces dix dernières années et d'une polarisation grandissante du débat politique : le niveau de ces investissements par rapport au budget des partis est particulièrement marqué au PSS (42%) et à l'UDC (30%), deux formations qui s'engagent activement et s'affrontent régulièrement en période de votations populaires.

5.4.2 Financement interne des partis

Dans ce chapitre, nous abordons la thématique relative à l'origine des fonds des partis pour vérifier, ainsi que nous le formulons dans notre hypothèse, dans quelle mesure l'apport des membres aux partis est en régression depuis dix ans.

5.4.2.1 Partis cantonaux

Le tableau 5.7 montre qu'en 2007, les partis politiques mettent l'accent sur l'approvisionnement interne de leur activité, avec un taux d'autofinancement de 74%. L'argent récolté au sein même de l'organisation a toutefois diminué en importance puisqu'en 1997, il couvrait encore 82% de l'ensemble des revenus. L'explication tient en partie dans le renforcement du financement public en 2007 par le biais des indemnités parlementaires : en 1997, ces émoluments, qui apparaissaient dans la catégorie « Autres », étaient versés dans un nombre plus faible de cantons.

Les résultats indiquent que c'est le PRD qui affiche, avec un ratio d'autofinancement de 57% seulement, la plus forte dépendance vis-à-vis de tiers. Le PDC (66%) et les Verts (69%) se situent en-dessous de la moyenne, tandis que le PS (88%) et l'UDC (83%) peuvent s'appuyer sur un important soutien au sein même de leur organisation. L'examen détaillé de leurs sources fait apparaître trois phénomènes intéressants en matière de financement.

Partis	Nombre		Cotisations directes de membres		Dons de membres		Contributions des sections locales		Contributions d'élus		Sous-total financement interne	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
PDC	23	26	12%	9%	10%	14%	21%	12%	32%	31%	75%	66%
PRD	25	22	8%	7%	16%	10%	29%	19%	18%	20%	71%	57%
PS	21	25	33%	39%	12%	6%	15%	16%	33%	26%	93%	87%
UDC	20	21	23%	27%	15%	9%	21%	24%	26%	23%	85%	82%
VERTS	14	21	25%	16%	19%	6%	2%	6%	31%	40%	77%	69%
Total	103	115	20%	22%	14%	9%	20%	16%	28%	27%	82%	74%

Partis	Dons de non-membres		Syndicat		Recettes de manifestations		Financement public		Autres		Sous-total financement externe	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
PDC	8%	8%	0%	3%	4%	3%	0%	16%	14%	4%	26%	34%
PRD	9%	13%	0%	2%	3%	3%	0%	16%	17%	9%	29%	43%
PS	3%	1%	0%	0%	1%	1%	0%	9%	4%	2%	8%	12%
UDC	9%	3%	0%	0%	3%	5%	0%	9%	3%	0%	15%	17%
VERTS	12%	4%	0%	0%	7%	2%	0%	23%	4%	3%	23%	31%
Total	8%	5%	0%	1%	3%	2%	0%	13%	9%	4%	18%	26%

Tableau 5.7 : Origine des fonds des partis cantonaux
(en % de leur budget)

On constate en premier lieu que les partis cantonaux du PS et de l'UDC sont prioritairement financés par les cotisations des militants. En effet, la somme des recettes provenant des cotisations des adhérents (cotisations directes + contribution des sections locales) couvre plus de la moitié du budget des sections cantonales de l'UDC (contre 44% en 1997) et du PS (contre 48% en 1997). La différence est donc marquée en 2007 avec le PDC (21%), le PRD (26%) et les Verts (22%) qui reculent tous par rapport à 1997. En deuxième lieu, nous relevons que même si les ressources des sections cantonales du PDC et du PRD proviennent de plusieurs canaux d'importance comparable, le volume des dons par rapport à leur budget est au moins deux fois plus élevé que celui des autres partis (22% pour le PDC et 23% pour le PRD contre 7% pour le PS, 12% pour l'UDC et 10% pour les Verts en 2007). Enfin, il est vrai que les Verts – et dans une certaine mesure également le PDC – doivent une majorité

de leurs revenus au financement public par le biais des indemnités parlementaires ou des contributions d'élus. Ensemble, elles représentent respectivement 63% et 48% de leurs ressources respectives.

Compte tenu des comportements distincts des partis cantonaux en matière d'approvisionnement tels que nous les avons abordés, nous pouvons supposer qu'une diminution de la quote-part des membres dans leur financement ne présente pas les mêmes conséquences pour toutes les formations. Dans les analyses qui suivent, nous nous intéressons à l'évolution de la situation des membres et à son impact sur les finances des partis.

Contribution des membres

Ci-dessous le tableau 5.8 mesure l'apport effectif de chaque membre à son parti. La contribution moyenne a été calculée en divisant la somme totale représentant le financement interne par le nombre de membres rattachés aux partis. Les résultats montrent qu'il existe une distinction significative entre le comportement des partis de gauche et de centre-droit. Au PS, chaque membre apporte en moyenne Fr. 184 à sa section cantonale. C'est environ Fr. 50 de moins que ce qui est en vigueur chez les Verts (Fr. 238 par membre), mais surtout trois ou quatre fois plus que la participation des membres des partis bourgeois (Fr. 45 au PDC et à l'UDC, Fr. 53 au PRD). A gauche de l'échiquier politique, l'engagement des adhérents est donc plus contraignant économiquement, ce qui démontre que les sections cantonales du PS et des Verts sont plus étroitement liées à leurs membres que ne le sont leurs adversaires politiques de droite. En conséquence, une forte érosion de la base partisane provoquerait à gauche de profonds dégâts matériels alors qu'à droite, les pertes seraient limitées compte tenu du faible engagement financier par membre.

Partis saisis	Membres	Budget sans élection	Cofisations directes de membres	Dons de membres	Contributions des sections locales	Contribution d'élus	Total financement interne	CHF/membre
PDC	26	57 200	3 892 000	540 000	459 000	1 227 000	2 577 000	45,05
PRD	22	49 000	4 527 000	475 000	869 000	910 000	2 581 000	52,67
PS	25	33 200	6 977 000	416 000	1 144 000	1 819 000	6 095 000	183,58
UDC	21	56 800	3 106 000	836 000	730 000	716 000	2 562 000	45,11
Verts	21	6 100	2 117 000	132 000	123 000	849 000	1 452 000	238,03
Total	115	202 300	20 619 000	1 842 000	3 325 000	5 520 000	15 267 000	75,47

Tableau 5.8 : Volume des ressources internes des partis cantonaux lors de la dernière année ordinaire..

Etat 2007.

Parti	Etat des membres en 1997			Etat des membres en 2007			Différence 1997/2007
	Nombre de membres	Nombre de partis saisis	Nombre de membres moyen	Nombre de membres	Nombre de partis saisis	Nombre de membres moyen	
PDC	74 400	31	2 400	59 700	29	2 059	-19,76%
PRD	87 300	26	3 358	65 900	26	2 535	-24,51%
PS	37 800	25	1 512	34 700	26	1 335	-8,20%
UDC	59 900	21	2 852	67 400	27	2 496	+12,52%
VERTS	6 100	20	305	6 100	21	290	+0,00%
Total	265 500	123	2 159	233 900	129	1 813	-11,90%

Tableau 5.9 : Comparaison du nombre effectif de membres des sections cantonales entre 1997 et 2007

Etat 2007.

Source : données récoltées auprès des partis en 2007, corrigées selon la méthode décrite en annexe IV.

Le tableau 5.9 présente le nombre de membres des sections cantonales agrégés par parti. Avec un total d'environ 235'000 adhérents, les cinq plus grandes formations observent un recul de près de 12% par rapport à 1997. La plus forte baisse (-24.5%) est enregistrée par le PRD qui, avec près de 66'000 membres cède son leadership à l'UDC, seul parti de notre étude à voir sa base s'élargir significativement (67'400 membres, +12.5%). Le PDC recule de près de 20% et s'établit en 2007 à 60'000 membres environ. Ce phénomène de tassement contamine également la gauche puisque la base du PS s'est érodée de 8.2% et ne recense plus que 35'000 adhérents. Les Verts, malgré leurs succès électoraux, se stabilisent à leur niveau de 1997 avec un peu plus de 6'000 membres.

Les chiffres du tableau 5.9 peuvent surprendre car les mouvements sont spectaculaires. Ils reflètent toutefois une certaine logique électorale qui a vu, depuis 1995, les scores du PRD et du PDC s'effriter considérablement tant au niveau cantonal que fédéral. Ces mauvais résultats électoraux ont eu un impact direct sur les estimations que nous publions dans cette étude car nous avons dû appliquer à plusieurs sections cantonales du PRD et du PDC la limite des 20% développée en 1997 par Ladner et Brändle dans leur étude pour obtenir le nombre de leurs membres³⁰. Selon ce mode de calcul,

³⁰ En 1997, Ladner et Brändle avaient constaté que plusieurs sections cantonales dont l'organisation partisane était peu formalisée avaient groupé dans une même catégorie les membres et les sympathisants. Les données qu'ils avaient livrées paraissaient en ce sens exagérer le nombre de membres. Pour surmonter cet obstacle, une limite supérieure correspondant au 20% du nombre d'électeurs lors des derniers scrutins cantonaux avait été introduite. Selon les deux chercheurs, le nombre de membres d'un parti cantonal n'excède généralement pas la somme de 20% de ses propres électeurs. Pour les sections dont les membres dépassaient cette limite, la valeur retenue était alors ramenée à 20% de son électorat, sauf dans les bastions traditionnels du PDC (Saint-Gall, Lucerne), du PRD (Berne) et de l'UDC (Berne). Ladner et Brändle avaient corrigé de la sorte les données de 35 partis cantonaux en 1997 (13 PDC, 13 PRD et 9 UDC). En 2007, nous nous sommes scrupuleusement inspirés de cette méthode pour dresser un panorama actualisé de la situation des membres pour chaque

le PRD enregistre de lourdes pertes dans les cantons de Lucerne (-33%), Saint-Gall (-21%) et Soleure (-21%). Comme dans ces trois cantons, le plafond de 20% faisait référence en 1997 à de meilleurs scores électoraux, la chute du nombre d'électeurs a donc exercé un effet de levier sur celui des membres. Cela dit, le PRD ayant perdu en moyenne 5 points d'audience électorale depuis 1995 à Lucerne, Saint-Gall et Soleure, il paraît raisonnable de penser qu'il a souffert d'un mouvement de désaffection de la part de ses membres dans ces cantons. Pour cette raison, nous avons jugé pertinent de maintenir cette clause des 20%. Il est même possible que celle-ci soit de nature à surestimer la situation. En effet, lorsque Ladner et Brändle l'exploitèrent pour déterminer le nombre de membres du PRD Valais en 1997, ils aboutirent à 4'896 adhérents. Dix ans plus tard, lorsque le parti fut en mesure de livrer des chiffres plus précis, le secrétaire cantonal avoua pour cette section 1'200 membres seulement (chute de 75%).

Recrutement des membres

Le tableau 5.10 confirme que le recrutement des membres est devenu préoccupant en 2007. Selon l'avis des responsables de partis, près de la moitié des sections interrogées (45%) rencontrent plus de difficultés à enrôler de nouveaux adhérents. C'est au PS (44%), au PDC (58%), mais surtout au PRD (88%) que le phénomène est le plus prononcé. En ce sens, le déclin du nombre de membres affiliés aux deux partis de centre-droit ne constitue pas une surprise. En ce qui concerne le PS, ces résultats confirment également la tendance que nous avons observée précédemment qui révélait une érosion de sa base partisane. Les Verts et l'UDC sont emportés par un

formation politique. Nous avons ainsi procédé à des corrections pour 31 partis (12 PDC, 12 PRD, 2 PS et 5 UDC) en maintenant le principe des 20%. D'une manière générale, nous devons toutefois reconnaître que les chiffres bruts étaient de meilleure qualité qu'en 1997 et que les corrections nécessaires furent plus légères.

mouvement ascendant puisque plus de la moitié de leurs partis cantonaux trouvent la situation actuelle plus favorable qu'elle ne l'était il y a dix ans.

Partis	Recrutement plus difficile			Situation constante		Recrutement moins difficile	
	Nom	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)
PDC	24	14	58%	5	21%	5	21%
PRD	24	21	88%	1	4%	2	8%
PS	25	11	44%	11	44%	3	12%
UDC	22	3	14%	6	27%	13	59%
Verts	20	3	15%	7	35%	10	50%
Total	115	52	45%	30	26%	33	29%

Tableau 5.10 : Evaluation par les sections cantonales de l'opération de recrutement de leurs membres

5.4.2.2 Partis nationaux

Selon le tableau 5.11, les partis nationaux adoptent un comportement très différent des sections cantonales en matière d'approvisionnement. Leur taux de financement interne est de 29% seulement, alors que celui des sections cantonales culmine à près de 75%. C'est notamment au PSS et à l'UDC que la chute est la plus spectaculaire : la quote-part des revenus internes a été réduite de moitié en dix ans (38% en 2006 contre 73% en 1996 pour le PSS et 25% en 2006 contre 70% en 1996 pour l'UDC). En 2006, plus aucun parti national ne dispose dans ses caisses de revenus prélevés à plus de 40% auprès de ses membres. L'UDC doit aux bons résultats de ses actions publicitaires et aux manifestations qu'elle a organisées près de la moitié de ses revenus globaux (45%). Quant au PSS, les gains spectaculaires enregistrés ces dernières années proviennent de sa campagne de récolte de fonds effectuée auprès de donateurs externes puisqu'il s'appuie désormais en premier lieu sur les dons privés (42%). Ce phénomène constitue un changement profond de

paradigme par rapport à 1996 puisqu'il ne tirait aucun revenu de sponsors privés. Les dons sont également sollicités en priorité par le PRD (64%, +10 points par rapport à 1996) et par le PDC (50%, +12 points par rapport à 1996). Le niveau des indemnités versées aux groupes parlementaires reste quant à lui relativement stable pour tous les partis. Elles constituent toujours les principales sources de revenus des Verts mais elles n'ont pas gagné en importance malgré le renforcement spectaculaire de leur représentation au Conseil national entre 1997 et 2007, passant de 8 à 20 sièges.

Parti	Cotisations (des sections cantonales)		Dons de membres		Contributions d'élus		Sous-total financement interne	
	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006
PDC	13%	10%	13%	5%	4%	10%	30%	25%
PRD	1%	3%	1.5%	0%	3%	3%	6%	6%
PS	52%	25%	14%	9%	7%	4%	73%	38%
UDC	13%	15%	50%	0%	7%	10%	70%	25%
VERTS	20%	20%	10%	10%	15%	10%	45%	40%
Total	16%	17%	22%	6%	6%	6%	43%	29%

Parti	Dons de non-membres		Recettes de manifestations		Financement public		Autres		Sous-total financement externe	
	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006
PDC	38%	50%	6%	5%	18%	20%	8%	0%	70%	75%
PRD	54%	64%	0%	0%	28%	30%	13%	0%	95%	94%
PS	0%	42%	5%	0%	6%	15%	16%	5%	27%	62%
UDC	0%	0%	0%	45%	30%	30%	0%	0%	30%	75%
VERTS	5%	5%	0%	0%	50%	50%	0%	5%	55%	60%
Total	23%	41%	2%	6%	24%	22%	7%	3%	57%	71%

Sources :

1998 : Andreas Ladner / Michael Brändle

2006 : enquête auprès des partis nationaux réalisée en 2007

Tableau 5.11 : Origine des fonds des partis nationaux
(en % de leur budget)

5.4.2.3 Hypothèse 4 : la part des membres dans le budget des partis

Compte tenu de l'effritement de la base des partis, de l'importance accrue des indemnités parlementaires dans la comptabilité des sections cantonales et de la plus grande dépendance des partis nationaux vis-à-vis des bailleurs de fonds externes, nous pouvons à présent valider notre hypothèse selon laquelle la part des membres dans le budget des partis cantonaux et nationaux est en diminution depuis 1997. Ce phénomène est particulièrement soutenu auprès des centrales nationales qui ont naturellement un rapport plus distant à leurs membres, inscrits en priorité dans leur section locale.

5.4.3 Analyse des variables environnementales

Dans cette section, nous étudions le niveau et l'évolution du revenu des partis en fonction des éléments internes et externes à l'organisation. Parmi les facteurs internes, nous considérons le nombre de membres ainsi que le degré de richesse observé en 1997. En ce qui concerne les déterminants externes, nous approfondissons nos résultats en fonction de la taille du canton, du niveau des indemnités parlementaires, de la confession, de la langue ainsi que du rapport rural-urbain.

5.4.3.1 Facteurs internes

Taille du parti

Sur le tableau 5.12, nous observons le rapport entre l'état des revenus des partis et le nombre de leurs adhérents en année ordinaire lors de la période 1997 - 2007. Les résultats sont sans équivoques : plus les membres d'un parti sont nombreux, plus les ressources sont confortables. Ainsi, près de 95% des partis disposant de moins de 500 membres – cette catégorie représente près d'un tiers de l'ensemble des formations observées – ne franchissent pas la barre des Fr. 100'000 en 2007. Logiquement, ce sont les grandes sections de plus de 5'000 membres qui se taillent la part du lion : leur budget

n'est jamais inférieur à Fr. 200'000 durant la période observée et elles seules peuvent se prévaloir de revenus supérieurs à Fr. 600'000.

Membres	1-500		501-1000		1001-2000		2001-5000		5001+		
	Budgets	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007
(en CHF)	(en %)										
0 - 100 000	88%	95%	78%	50%	59%	47%	40%	29%			
100 001 - 200 000	12%	3%	6%	23%	12%	12%	13%	14%			
200 001 - 300 000		3%	6%	20%	12%	12%	27%	21%	11%	22%	
300 001 - 400 000					18%		13%	29%	44%	11%	
400 001 - 500 000			11%	3%		29%			11%	11%	
500 001 - 600 000				3%			7%	7%		11%	
600 001 - 700 000									22%	11%	
800 001 - 900 000									11%	11%	
>1 000 000										22%	
Total	100%										
Nb partis	25	37	18	30	17	17	15	14	9	9	

Tableau 5.12 : Répartition des partis cantonaux par taille et par budget.

Données indexées selon IPC base mai 1993 = 100.

En valeurs tendanciennes, on constate que, jusqu'à 500 membres, les partis sont moins nombreux en 2007 qu'en 1997 à réunir des fonds supérieurs à Fr. 100'000 (12% en 1997 contre 6% en 2007). Ce phénomène n'est toutefois pas de nature à affaiblir les partis de moins de 500 membres puisqu'il ne fait que refléter au contraire les succès rencontrés par l'UDC et les Verts qui ont constitué, avec de faibles moyens, un grand nombre de nouvelles sections depuis 1997. Au-delà de 500 membres, la part des sections dont les revenus dépassent Fr. 100'000 est plus forte en 2007 qu'en 1997. La différence la plus frappante concerne les partis comptant entre 501 et 1'000 adhérents qui sont 50% à franchir ce cap en 2007 contre 22% seulement en 1997. Enfin, cette tendance se vérifie également auprès des grandes sections de plus de 5'000 membres puisqu'elles sont 56% à dépasser Fr. 500'000 de revenus en 2007 contre 33% en 1997.

Classe de revenus

Il s'agit à présent de vérifier comment se comportent les partis en fonction de la seconde variable interne de notre analyse, à savoir le niveau de revenus déclaré en 1997.

Considérons pour cela l'évolution de la situation financière des 80 partis de notre échantillon par rapport à leur budget de 1997 (tableau 5.13). Les résultats indiquent clairement que les partis les moins fortunés, en année ordinaire comme en année électorale, sont ceux dont les ressources ont le plus augmenté.

Classe de revenus en 1997 (en CHF)	Somme des budgets lors de la dernière année ordinaire				Somme des budgets lors de la dernière année électorale			
	Partis (N)	1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	Variation (en %)	Partis (N)	1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	Variation (en %)
0 - 100 000	48	1 923 000	3 071 000	+59.70%	33	1 812 000	2 700 000	+49.01%
100 001 - 200 000	8	1 220 000	1 817 000	+48.93%	14	2 042 000	2 795 000	+36.84%
200 001 - 300 000	8	2 065 000	1 765 000	-14.53%	8	2 048 000	2 307 000	+12.64%
300 001 - 400 000	9	3 216 000	3 582 000	+11.38%	4	1 339 000	1 447 000	+8.01%
400 001 - 500 000	4	1 857 000	1 952 000	+5.12%	5	2 300 000	1 340 000	-41.72%
500 001 - 600 000	0				4	2 291 000	1 668 000	-27.21%
600 001 - 700 000	2	1 347 000	1 455 000	+8.02%	4	2 585 000	3 000 000	+16.05%
700 001 - 800 000	0				4	2 972 000	2 078 000	-30.10%
800 001 - 900 000	1	866 000	1 070 000	+23.56%	1	877 000	1 064 000	+21.28%
800 001 - 1'000'000	0				1	926 000	576 000	-37.74%
>1 000 000	0				2	2 827 000	2 721 000	-3.73%
Total	80	12 494 000	14 712 000	+17.75%	80	22 019 000	21 695 000	-1.47%

Tableau 5.13 : Evolution des revenus des partis cantonaux selon la classe entre 1997 et 2007.

Données indexées selon IPC base mai 1993 = 100.

En année non électorale par exemple, ce sont les partis aux budgets modestes qui ont vu leurs ressources croître dans les plus grandes proportions (+59.7% pour les budgets de moins de Fr. 100'000 et +48.9% pour les budgets compris entre Fr. 100'000 et Fr. 200'000). A l'opposé, les partis qui disposaient en 1997 de revenus supérieurs à Fr. 600'000 affichent également une progression, mais dans une mesure plus restreinte (+8% pour les revenus s'échelonnant de Fr.

600'000 à Fr. 700'000 et +23.6% pour le seul parti de notre échantillon dont la fortune dépassait Fr. 800'000). Les budgets des partis qui réunissaient en 1997 des fonds compris entre Fr. 200'000 et Fr. 300'000 ont même reculé de 14.5%. On peut en déduire qu'en dix ans, ce sont les petits partis qui sont parvenus le plus facilement à s'approvisionner en capitaux en année non électorale.

Ce clivage est encore plus prononcé si l'on compare les chiffres concernant la dernière période électorale. Les grands vainqueurs sont les petits partis qui disposaient en 1997 de ressources inférieures à Fr. 300'000 (augmentation de respectivement 49%, 36.8% et 12.6% pour les 3 classes concernées). A l'inverse, les partis dont la trésorerie était mieux garnie semblent avoir souffert : à partir d'un revenu de plus Fr. 400'000, les pertes sont régulières et concernent presque toutes les classes (avec une chute notamment de 37.7% et de 3.7% des revenus qui excédaient Fr. 900'000 et Fr. 1 million en 1997).

5.4.3.2 Facteurs externes

Taille du canton

Nos résultats montrent que les partis de Zürich, Berne, Vaud, Argovie, Lucerne, Genève et Tessin recensent le plus grand nombre d'électeurs et sont également ceux qui disposent du budget moyen le plus élevé (tableau 5.14). A l'autre extrémité, les cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures, d'Appenzell Rhodes Extérieures, de Nidwald, d'Obwald, de Glaris et d'Uri affichent les budgets moyens les plus faibles et leur nombre d'électeurs ne dépassent pas 50'000. Selon le tableau 5.15, ce n'est toutefois pas dans les cantons les plus peuplés que la croissance est la plus soutenue. En effet, si l'on excepte les partis du canton de Glaris dont les ressources reculent de 53.1% en année ordinaire, il est frappant de constater que dans les sept autres cantons recensant moins de 100'000 électeurs, le taux de croissance des budgets en année électorale comme en année

ordinaire est de deux chiffres. Au-delà de 100'000 électeurs, la situation est par contre radicalement différente : les ressources ont diminué dans 10 des 16 cantons formant cette catégorie en année électorale et parfois même lors des années ordinaires. En conclusion, nous constatons que si le lien semble avéré entre la taille du canton et la fortune des partis, ce sont les cantons à faible population qui voient leurs revenus progresser le plus fortement.

Composantes régionales

Pour mesurer l'ancrage des partis en fonction des facteurs ruraux, linguistiques et confessionnels, nous calculons la part investie potentiellement par chaque citoyen à l'aide du ratio CHF/citoyen. Toutes choses égales par ailleurs, nous pouvons ainsi en déduire que plus cet indicateur est élevé dans un canton, plus la quête de fonds des partis y est aisée.

Les cantons qui affichent les plus fortes dépenses par citoyen en année ordinaire sont Bâle-Ville (Fr. 10.11), Genève (Fr. 9.26), Bâle-Campagne (Fr. 6.86), Tessin (Fr. 6.47) et Schaffhouse (Fr. 6.27). Lors de la dernière année électorale, c'est Genève qui a obtenu les soutiens les plus importants (Fr. 13.26), suivi de Zoug (Fr. 12.85), Schaffhouse (Fr. 11.78), Nidwald (Fr. 10.79) et Bâle-Ville (Fr. 9.86). A l'opposé, les cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures, d'Appenzell Rhodes Extérieures, de Fribourg, de Saint-Gall et des Grisons sont les plus pauvres selon notre ratio car ils engrangent moins de Fr. 2.5 par électeur en année ordinaire et ne dépassent pas 4 francs en année électorale. Examinons à présent la fortune des partis en fonction des variables contextuelles liées au canton.

Cantons	Partis Electeurs	Indemnités parlementaires	Budgets agrégés dernière année		Budgets agrégés dernière année		Budgets moyens dernière année		Dépense par électeur	
			ordinaire	électorale	ordinaire	électorale	ordinaire	électorale	année ordinaire	année électorale
(N)	(N)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)
AG	5	377 146	250 000	1 564 000	1 793 000	312 700	358 500	4.15	4.75	
AI	2	10 789	0	6 000	6 000	2 800	3 100	0.66	0.56	
AR	3	36 860	0	29 000	42 000	9 800	14 000	0.79	1.14	
BE	5	698 212	692 000	3 060 000	3 711 000	611 900	742 100	4.38	5.32	
BL	5	182 260	95 000	1 250 000	1 558 000	250 000	311 600	6.86	8.55	
BS	6	113 845	55 000	1 151 000	1 123 000	191 800	187 200	10.11	9.86	
FR	5	172 186	54 600	403 000	697 000	80 600	139 400	2.34	4.05	
GE	5	229 380	315 000	2 123 000	3 041 000	424 600	608 200	9.26	13.26	
GL	5	25 346	0	75 000	176 000	15 100	35 200	2.96	6.94	
GR	4	134 725	58 000	325 000	435 000	81 300	108 800	2.41	3.23	
JU	5	48 769	68 000	283 000	475 000	58 500	95 000	5.80	9.74	
LU	5	242 747	180 000	1 433 000	2 286 000	286 700	457 200	5.90	9.42	
NE	5	105 376	105 500	385 000	533 000	76 900	106 600	3.65	5.06	
NW	4	29 485	52 000	176 000	318 000	44 000	79 500	5.97	10.79	
OW	3	23 780	28 000	66 000	163 000	22 000	54 400	2.78	6.85	
SG	4	292 716	439 000	688 000	995 000	172 000	248 800	2.35	3.40	
SH	5	48 467	0	304 000	571 000	60 900	114 200	6.27	11.78	
SO	5	168 513	200 000	670 000	977 000	134 000	195 400	3.98	5.80	
SZ	4	93 411	38 000	309 000	646 000	77 100	161 600	3.31	6.92	
TG	5	152 022	69 000	517 000	640 000	103 400	128 000	3.40	4.21	
TI	5	204 055	470 000	1 321 000	1 897 000	264 100	379 500	6.47	9.30	
UR	5	25 631	21 600	81 000	151 000	16 200	30 200	3.16	5.89	
VD	5	366 073	290 000	1 400 000	1 915 000	280 000	383 000	3.63	4.96	
VS	9	196 308	438 000	783 000	953 000	87 000	105 900	3.99	4.85	
ZG	4	70 041	52 500	280 000	900 000	70 000	225 000	4.00	12.85	
ZH	5	838 399	824 000	3 732 000	6 568 000	746 400	1 313 600	4.45	7.83	
CH	123	4 906 542	4 787 200	22 412 000	32 570 000	4 822 000	264 800	4.57	6.64	
CH-D	84	3 584 395	3 048 100	15 715 000	23 059 000	1 87 100	274 500	4.41	6.47	
CH-F	34	1 138 092	1 269 100	5 376 000	7 614 000	158 100	223 900	4.72	6.69	
Catholiques	74	2 319 682	2 656 700	10 509 000	15 734 000	142 000	212 600	4.53	6.78	
Protestants	49	2 586 860	2 139 500	11 903 000	16 837 000	242 900	343 600	4.60	6.51	
Ruraux	34	471 053	633 600	1 728 000	2 514 000	50 800	73 900	3.67	5.34	
Semi-urbains	54	2 455 905	2 362 100	9 914 000	14 097 000	183 600	261 000	4.04	5.74	
Urbains	35	1 979 584	1 791 500	10 770 000	15 960 000	307 700	456 000	5.44	8.06	

Tableau 5.14 : Budgets agrégés et moyens des partis par canton. Etat 2007.

Cantons	Partis saisis	Budgets agrégés ordinaire		Budgets agrégés ordinaire		Budgets agrégés dernière année		Budgets agrégés dernière année		Variation	
		1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	1997 (en CHF)	2007 (en CHF)	ordinaire	électorale
AG	5	1 282 000	1 394 000	1 655 000	1 615 000	+10.46%	-2.42%				
BE	3	1 161 000	1 241 000	1 823 000	1 704 000	+6.89%	-6.53%				
BL	4	490 000	679 000	1 043 000	959 000	+38.57%	-8.05%				
BS	3	715 000	658 000	1 093 000	594 000	-7.97%	-45.65%				
FR	3	135 000	228 000	324 000	398 000	+68.89%	+22.84%				
GE	4	1 281 000	1 625 000	2 353 000	2 334 000	+26.85%	-0.81%				
GL	3	64 000	30 000	109 000	117 000	+53.13%	+7.34%				
GR	3	213 000	194 000	510 000	269 000	-8.92%	-47.25%				
JU	2	117 000	168 000	183 000	219 000	+43.59%	+19.67%				
LU	5	1 020 000	1 278 000	1 930 000	2 027 000	+25.29%	+5.03%				
NE	2	237 000	187 000	318 000	257 000	-21.10%	-19.18%				
NW	2	87 000	108 000	136 000	205 000	+24.14%	+50.74%				
OW	2	27 000	37 000	97 000	110 000	+37.04%	+13.40%				
SG	4	739 000	639 000	1 107 000	940 000	-13.53%	-15.09%				
SH	3	132 000	250 000	247 000	402 000	+89.39%	+62.75%				
SO	4	725 000	568 000	1 270 000	863 000	-21.66%	-32.05%				
SZ	4	218 000	277 000	455 000	591 000	+27.06%	+29.89%				
TG	4	202 000	389 000	455 000	483 000	+92.57%	+6.15%				
TL	4	936 000	1 163 000	2 063 000	1 659 000	+24.25%	-19.58%				
UR	2	23 000	37 000	70 000	105 000	+60.87%	+50.00%				
VD	2	197 000	455 000	395 000	793 000	+130.96%	+100.76%				
VS	5	282 000	473 000	327 000	613 000	+87.73%	+87.46%				
ZG	3	128 000	180 000	414 000	446 000	+40.63%	+7.73%				
ZH	4	2 103 000	2 456 000	3 643 000	3 993 000	+16.79%	+9.61%				
CH	80	12 484 000	14 712 000	22 019 000	21 695 000	+17.75%	-1.47%				
CH-D	17	9 309 000	10 415 000	16 057 000	15 421 000	+11.88%	-3.96%				
CH-F	6	2 249 000	3 135 000	3 900 000	4 615 000	+39.40%	+18.33%				
Catholiques	15	7 193 000	8 367 000	12 895 000	12 394 000	+16.32%	-3.89%				
Protestants	9	5 301 000	6 345 000	9 124 000	9 302 000	+19.69%	+1.95%				
Ruraux	6	786 000	1 010 000	1 336 000	1 528 000	+28.50%	+14.37%				
Semi-urbains	11	5 003 000	6 143 000	9 212 000	9 364 000	+22.79%	+1.65%				
Urbains	7	6 705 000	7 560 000	11 472 000	10 803 000	+12.75%	-5.83%				

Tableau 5.15 : Evolution des budgets des partis par canton entre 1997 et 2007.
Données indexées selon IPC base mai 1993 = 100

Opposition entre cantons ruraux, semi-urbains et urbains

La première variable contextuelle concerne le type de canton au sens défini par l'OCDE (voir annexe IX). Avec Fr. 5.44 en année ordinaire et Fr. 8.06 en année électorale, les cantons urbains concentrent un niveau de dépenses par électeur sensiblement supérieur à celui des régions rurales et semi-urbaines qui avoisine 4 francs en année ordinaire et Fr. 5.5 en année électorale. La concentration des centres décisionnels à l'intérieur de ces zones économiques fortes explique ce phénomène favorable aux cantons urbains. Toutefois, le tableau 5.15 montre que ce sont les partis des cantons ruraux qui se sont enrichis dans les plus grandes proportions ces dix dernières années (+28.5% en année ordinaire et +14.4% en année électorale).

Langue

La deuxième variable contextuelle est liée à la langue. Selon notre étude, les dépenses par électeur dans les cantons suisses-allemands et romands sont extrêmement proches : elles avoisinent Fr. 4.50 en année ordinaire et Fr. 6.50 en année électorale. Si outre-Sarine, les cantons les plus peuplés – comme Zürich, Berne, Argovie, Lucerne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne – occupent la première moitié du classement selon le ratio CHF/citoyen, il n'en est pas de même en Suisse romande. Vaud, le plus grand canton, ne concentre par électeur que Fr. 3.63 en année ordinaire et Fr. 4.96 en année électorale. Il se voit distancé par Genève et par le canton le moins peuplé, le Jura qui, en termes de dépenses par électeur recueille respectivement Fr. 5.80 et Fr. 9.74 en année ordinaire et en année électorale. Dans ces deux derniers cantons, il semble que les facteurs d'ordre politique exercent une influence significative sur les revenus des partis : Genève est le canton qui a adopté la législation la plus complète en matière de promotion des partis alors que dans le Jura, le militantisme politique est resté fort depuis l'entrée en souveraineté

de ce canton en 1979. Si nous devons tracer une ligne de démarcation linguistique, elle séparerait plutôt le canton du Tessin du reste de la Suisse. En effet, cette unique entité italophone de notre étude enregistre un taux de dépense largement supérieur à la moyenne suisse en année électorale comme en année ordinaire.

En valeurs tendanciennes, nous constatons sur le tableau 5.15 que la situation a été plus favorable ces dix dernières années aux cantons romands qu'aux cantons suisses-allemands. Le revenu des partis s'est apprécié en année ordinaire de 39.4% en Romandie contre 11.9% en moyenne en Suisse allemande durant la même période. En année électorale, cette croissance est ramenée à 18.3% dans les cantons francophones et elle devient négative dans les cantons germanophones (-4.0%).

Confession

En ce qui concerne le facteur confessionnel, troisième variable contextuelle considérée dans le cadre de cette analyse, nous constatons qu'il n'y a pas de différence de comportement entre les cantons à majorité catholique et protestante. L'investissement moyen par citoyen se situe dans une fourchette comprise entre Fr. 4.50 et Fr. 4.60 en année ordinaire et Fr. 6.50 et Fr. 6.80 en année électorale. Nous observons toutefois que dans les cantons protestants, les revenus des partis ont augmenté plus fortement que dans les cantons catholiques ces dix dernières années (+19.7% contre +16.3% en année ordinaire et +2% contre -3.9% en année électorale).

Indemnités parlementaires

Il est bien difficile d'identifier le véritable impact de l'aide indirecte versée par l'Etat sous forme d'indemnités parlementaires sur le budget des sections cantonales. Parmi les huit cantons qui présentent le rapport CHF/citoyen le plus élevé en année ordinaire, deux

accordent aux groupes parlementaires un niveau d'indemnisation supérieur à la moyenne intercantonale (Genève et Tessin), cinq versent une subvention qui se situe largement en-deçà de la moyenne (Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Nidwald, Lucerne et Jura), et enfin, un dernier – Schaffhouse – n'octroie aucune aide en faveur des groupes. Dans un même temps, des cantons comme Berne, Saint-Gall, Valais et Vaud allouent aux groupes parlementaires une aide nettement supérieure à la moyenne et affichent parallèlement un ratio CHF/citoyen particulièrement faible. Nous considérons ainsi que le niveau des indemnités parlementaires n'est pas suffisamment élevé pour que l'on puisse observer une différence significative en faveur des cantons qui pratiquent une politique incitative. Pour ce qui est des cantons de Genève, mais également du Tessin dont les indemnités parlementaires sont particulièrement généreuses, il semble que le relatif confort matériel des partis repose davantage sur une culture politique spécifique qui valorise leur fonction publique, plutôt que sur l'ampleur de l'aide allouée par l'Etat (ces deux cantons sont les seuls à avoir légiféré en matière de financement des partis politiques).

Type de systèmes cantonaux de partis

Compte tenu des différents systèmes cantonaux de partis, les moyens financiers des formations politiques reflètent-ils les résultats électoraux (tableaux 5.16 et 5.17) ? Dans la plupart des cas, le parti dont la part des suffrages est la plus forte dans les systèmes cantonaux définis par l'OFS est aussi celui qui dispose des budgets les plus importants.

Sans surprise donc, le PDC domine financièrement ses rivaux dans ses bastions traditionnels d'Uri, d'Obwald, de Nidwald et du Valais (première catégorie) et dans une mesure plus relative, dans le deuxième groupe de cantons catholiques formé de Lucerne, Schwyz, Zoug, Saint-Gall et des Grisons.

Le PRD arrive en tête là où il réalise ses meilleures audiences électorales (troisième catégorie composée de Fribourg, Soleure, Tessin et Jura) et le bloc rose-vert s'impose dans les cantons de Bâle-Ville, Genève, Vaud et Neuchâtel (cinquième catégorie). Plus surprenant, alors que l'UDC domine les autres formations politiques en parts électorales dans le quatrième type de systèmes de partis comprenant Zürich, Berne, Glaris, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Argovie et Thurgovie, sa force financière n'est que la troisième derrière celles du PRD, mais surtout à plusieurs longueurs du PS qui dispose ici de moyens deux fois supérieurs à ceux de l'UDC en année ordinaire. Quelle que soit l'année considérée, le PS dispose d'ailleurs de la meilleure assise matérielle dans les systèmes de cantons où les enjeux financiers sont les plus importants (cantons à majorité UDC ou de gauche).

Fait intéressant : là où les sections cantonales de l'UDC réalisent leurs meilleures audiences, leurs ressources reculent de près de 1% en année électorale et ne progressent que de 17% en année sans élection. Dans ces cantons, le niveau moyen des budgets de l'UDC domine nettement celui des autres sections cantonales de l'UDC en 1997, ce qui tendrait à démontrer qu'un plafond de leurs ressources a peut-être été atteint.

Nous constatons également en valeurs tendanciennes qu'en dix ans, hormis dans les fiefs traditionnels du PDC où la fragmentation du système est faible, les deux partis du centre rencontrent des difficultés à maintenir leurs sections à flot dans tous les autres types de systèmes de partis en année électorale. Il semble donc que la capacité du PDC et du PRD à mobiliser leurs ressources en vue des scrutins s'est fortement érodée. Ceci est particulièrement vrai pour les sections cantonales du PDC qui enregistrent une chute moyenne de plus de 40.5% de leurs budgets dans les systèmes où la gauche est forte.

Type de systèmes cantonaux de partis	Partis	Nom	(N)	Budgets agrégés dernière année ordinaire		Budgets agrégés dernière année électorale		Budgets moyens dernière année électorale	
				(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)
Bipartite dominé par PDC	PDC		6	597 000	694 000	99 500	115 600		
Bipartite dominé par PDC	PRD		5	182 000	485 000	36 400	97 000		
Bipartite dominé par PDC	PS		5	243 000	276 000	48 600	55 200		
Bipartite dominé par PDC	UDC		2	20 000	35 000	10 000	17 500		
Bipartite dominé par PDC	Verts		3	64 000	95 000	21 300	31 700		
Bipartite dominé par PDC	Sous-total		21	1 106 000	1 585 000	52 600	75 500		
Quadripartite avec PDC fort	PDC		5	1 050 000	1 706 000	210 000	341 200		
Quadripartite avec PDC fort	PRD		5	1 005 000	1 535 000	201 000	307 000		
Quadripartite avec PDC fort	PS		4	469 000	769 000	117 100	192 400		
Quadripartite avec PDC fort	UDC		5	274 000	862 000	54 800	172 400		
Quadripartite avec PDC fort	Verts		2	237 000	390 000	118 700	195 100		
Quadripartite avec PDC fort	Sous-total		21	3 035 000	5 263 000	144 500	250 600		
Quadripartite avec PRD fort	PDC		4	725 000	1 357 000	181 300	339 300		
Quadripartite avec PRD fort	PRD		4	1 025 000	1 350 000	256 300	337 500		
Quadripartite avec PRD fort	PS		4	760 000	982 000	190 000	245 600		
Quadripartite avec PRD fort	UDC		4	119 000	225 000	29 700	56 300		
Quadripartite avec PRD fort	Verts		4	48 000	132 000	12 000	33 000		
Quadripartite avec PRD fort	Sous-total		20	2 676 000	4 046 000	133 800	202 300		
Quadripartite avec UDC forte	PDC		7	944 000	1 552 000	134 800	221 700		
Quadripartite avec UDC forte	PRD		7	2 600 000	3 956 000	371 400	565 100		
Quadripartite avec UDC forte	PS		7	4 088 000	4 476 000	584 000	639 400		
Quadripartite avec UDC forte	UDC		7	2 166 000	3 794 000	309 400	542 000		
Quadripartite avec UDC forte	Verts		7	705 000	1 239 000	100 600	177 000		
Quadripartite avec UDC forte	Sous-total		35	10 502 000	15 016 000	300 000	429 000		
Quadripartite avec gauche forte	PDC		4	695 000	940 000	173 800	235 000		
Quadripartite avec gauche forte	PRD		4	1 300 000	1 780 000	325 000	445 000		
Quadripartite avec gauche forte	PS		4	1 401 000	1 507 000	350 100	376 800		
Quadripartite avec gauche forte	UDC		4	600 000	838 000	150 000	209 500		
Quadripartite avec gauche forte	Verts		5	1 063 000	1 547 000	212 600	309 400		
Quadripartite avec gauche forte	Sous-total		21	5 059 000	6 612 000	240 900	314 900		
Total			118	22 377 000	32 522 000	189 600	275 600		

Tableau 5.16 : Budgets agrégés et moyens par type de systèmes cantonaux de partis. Etat 2007.

Type de systèmes cantonaux de partis		Budgets agrégés dernière année sans élection		Budgets agrégés dernière année électorale		Variation dernière année sans élection		Variation dernière année électorale	
		1997	2007	1997	2007	1997/2007	(en %)	1997/2007	(en %)
	(N)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	(en %)		(en %)	
Bipartite dominé par PDC	PDC	4	173 000	327 000	264 000	409 000	+89.02%	+54.92%	
Bipartite dominé par PDC	PRD	5	162 000	163 000	252 000	435 000	+0.62%	+72.62%	
Bipartite dominé par PDC	PS	2	84 000	165 000	115 000	189 000	+96.43%	+64.35%	
Bipartite dominé par PDC	Sous-total	11	419 000	655 000	631 000	1 033 000	+56.32%	+63.71%	
Quadrupartite avec PDC fort	PDC	4	886 000	865 000	1 619 000	1 174 000	-2.37%	-27.49%	
Quadrupartite avec PDC fort	PRD	5	838 000	918 000	1 514 000	1 404 000	+9.55%	-7.27%	
Quadrupartite avec PDC fort	PS	3	259 000	320 000	442 000	567 000	+23.55%	+28.28%	
Quadrupartite avec PDC fort	UDC	5	133 000	248 000	573 000	779 000	+86.47%	+35.95%	
Quadrupartite avec PDC fort	Verts	2	202 000	216 000	268 000	348 000	+6.93%	+29.85%	
Quadrupartite avec PDC fort	Sous-total	19	2 318 000	2 567 000	4 415 000	4 272 000	+10.74%	-3.24%	
Quadrupartite avec PRD fort	PDC	2	538 000	488 000	1 262 000	928 000	-9.29%	-26.47%	
Quadrupartite avec PRD fort	PRD	3	708 000	905 000	1 429 000	1 133 000	+27.82%	-20.71%	
Quadrupartite avec PRD fort	PS	4	622 000	659 000	1 064 000	875 000	+5.95%	-17.76%	
Quadrupartite avec PRD fort	UDC	3	26 000	63 000	61 000	140 000	+142.31%	+129.51%	
Quadrupartite avec PRD fort	Verts	1	19 000	12 000	24 000	64 000	-36.84%	+166.67%	
Quadrupartite avec PRD fort	Sous-total	13	1 913 000	2 126 000	3 840 000	3 139 000	+11.13%	-18.26%	
Quadrupartite avec UDC fort	PDC	5	765 000	822 000	1 431 000	1 343 000	+7.45%	-6.15%	
Quadrupartite avec UDC fort	PRD	4	801 000	947 000	1 222 000	1 168 000	+18.23%	-4.42%	
Quadrupartite avec UDC fort	PS	6	1 932 000	2 352 000	2 427 000	2 617 000	+21.74%	+7.83%	
Quadrupartite avec UDC fort	UDC	6	1 640 000	1 919 000	3 387 000	3 354 000	+17.01%	-0.97%	
Quadrupartite avec UDC fort	Verts	5	275 000	399 000	508 000	792 000	+45.09%	+55.91%	
Quadrupartite avec UDC fort	Sous-total	26	5 414 000	6 439 000	8 975 000	9 275 000	+18.93%	+3.32%	
Quadrupartite avec gauche forte	PDC	1	358 000	410 000	756 000	450 000	+14.53%	-40.48%	
Quadrupartite avec gauche forte	PRD	3	898 000	802 000	1 398 000	1 155 000	-10.69%	-17.38%	
Quadrupartite avec gauche forte	PS	2	824 000	716 000	1 312 000	849 000	-13.11%	-35.29%	
Quadrupartite avec gauche forte	UDC	2	152 000	231 000	312 000	268 000	+51.97%	-14.10%	
Quadrupartite avec gauche forte	Verts	3	198 000	767 000	381 000	1 256 000	+287.37%	+229.66%	
Quadrupartite avec gauche forte	Sous-total	11	2 430 000	2 925 000	4 158 000	3 978 000	+20.37%	-4.33%	
Total		80	12 494 000	14 172 000	22 019 000	21 695 000	+17.75%	-1.47%	

Tableau 5.17 : Evolution des budgets entre 1997 et 2007 par type de systèmes cantonaux de partis.

Pour leur part, les partis cantonaux du PS se sont renforcés sur le terrain de leurs adversaires de droite (hormis dans les cantons sous forte influence radicale), alors même que dans leurs propres bastions, les ressources ont fortement chuté (-13.1% en année sans élection et -35.3% en année électorale). Il semble que l'on assiste, dans les cantons concernés, à un arbitrage à gauche qui profite aux Verts : en 10 ans, la valeur moyenne de leur budget s'est en effet appréciée de respectivement 287.4% et 229.7% dans les systèmes où la gauche est forte.

D'une manière générale, il faut relever que les Verts sortent grands gagnants de cette analyse comparative puisque leur situation matérielle s'est appréciée dans tous les systèmes de partis où ils sont présents, sauf dans les fiefs radicaux traditionnels (les données des Verts pour les cantons avec PRD fort reposent sur les réponses d'un seul parti et ne permettent pas de tirer de véritables enseignements). Toutefois, hormis les cantons dont la sensibilité penche à gauche, il faut relever que le niveau de budget des Verts reste largement en-deçà de celui de ses adversaires politiques.

5.4.3.3 Corrélations entre les revenus des partis et les principales variables contextuelles et politiques

A l'aide du coefficient de corrélation conçu par Pearson, nous vérifions dans les tableaux 5.18 et 5.19 l'intensité de la relation entre les revenus des partis cantonaux et les diverses variables

contextuelles et politiques que nous avons passées en revue dans ce chapitre³¹.

Volume des ressources Entités observées	Nombre de citoyens		Nombre de membres	
	Année ordinaire	Année électorale	Année ordinaire	Année électorale
Cantons suisses alémaniques	.966	.948	.922	.881
Cantons suisses romands	.674	.643	.362	.290
Cantons ruraux	.939	.899	.903	.879
Cantons semi-urbains	.944	.913	.897	.878
Cantons urbains	.920	.937	.802	.829
Cantons à majorité catholique	.800	.731	.569	.515
Cantons à majorité protestante	.974	.962	.947	.904
PDC	.400	.462	.746	.639
PRD	.827	.830	.801	.812
PS	.919	.916	.939	.927
UDC	.924	.885	.815	.746
VERTS	.507	.564	.701	.780

Tableau 5.18 : Corrélations du budget des partis cantonaux avec le nombre de citoyens et le nombre de membres. Etat 2007.

³¹ La corrélation entre les résultats électoraux et les ressources financières des partis a nécessité un certain nombre d'ajustements préalables. Nous n'avons pas rapporté les scores électoraux aux montants des budgets des partis afin de ne pas introduire de biais implicite lié à la taille du canton, tant il paraît logique qu'une même audience électorale ne génère pas les mêmes recettes en valeurs absolues à Uri et à Zürich. Pour calculer cette corrélation, nous avons donc choisi de ne comparer que des valeurs relatives. En ce qui concerne le budget, la valeur relative de chaque parti se rapporte à la somme des revenus accumulés par l'ensemble des partis soumis à l'étude dans leur canton. Pour ce qui est de la part des suffrages, elle est calculée en comparant le nombre de voix obtenues par chaque parti avec l'ensemble des voix obtenues par les partis soumis à l'étude dans leur canton lors de la dernière année électorale. La formule consacrée est donc la suivante :

$$r(X, Y) = \frac{\text{Cov}(X, Y)}{\sigma_X \cdot \sigma_Y}$$

avec X pour la part relative des suffrages de chaque parti par canton, Y pour la part relative des revenus de chaque parti par canton, Cov pour la covariance qui multiplie les écarts des caractères X à leur moyenne par les écarts du caractère Y à leur moyenne, et σ pour l'écart-type.

Volume des ressources Entités observées	Indemnités parlementaires		Audience électorale	
	Année ordinaire	Année électorale	Année ordinaire	Année électorale
Cantons suisses alémaniques	.894	.891	--	--
Cantons suisses romands	.628	.555	--	--
Cantons ruraux	.961	.942	--	--
Cantons semi-urbains	.848	.821	--	--
Cantons urbains	.930	.970	--	--
Cantons à majorité catholique	.654	.592	--	--
Cantons à majorité protestante	.962	.947	--	--
PDC	--	--	.816	.689
PRD	--	--	.438	.604
PS	--	--	.481	.524
UDC	--	--	.684	.732
VERTS	--	--	.643	.662

Tableau 5.19 : Corrélations du budget des partis cantonaux avec le volume des indemnités parlementaires et l'audience électorale. Etat 2007.

De façon prévisible, la relation peut être considérée comme forte entre la taille du canton (exprimée en nombre de citoyens) et la fortune des différentes entités. En d'autres termes, nous constatons que plus un canton est peuplé, plus les partis de ce canton sont fortunés. Ce phénomène se vérifie quelles que soient la langue, la région ou la confession des cantons. C'est en Suisse allemande et dans les cantons protestants qu'il est le plus prononcé et il s'exprime de manière homogène dans les régions rurales, semi-urbaines et urbaines. Seuls les revenus du PDC, des Verts et dans une moindre mesure, des cantons romands ne sont pas fortement corrélés avec le nombre de citoyens.

Le lien entre la taille des partis et leur richesse est lui-aussi fortement établi, sauf pour les cantons romands. Une fois encore, ce lien s'exprime avec une même intensité dans les régions rurales, semi-urbaines et rurales, tout comme dans les cantons alémaniques et à majorité protestante. C'est dans les cantons catholiques et une fois encore au PDC que cette corrélation, bien que forte, est la plus nuancée.

Il apparaît par ailleurs que la somme par canton des indemnités parlementaires versées aux partis peut-être corrélée avec la somme de leurs revenus, mais il s'agit avant tout d'un effet indirect induit par la taille du canton. En effet, les plus grands cantons étant ceux qui versent en valeur absolue les indemnités parlementaires les plus importantes, il est cohérent que la corrélation entre la somme des indemnités par canton et le volume total des ressources des partis par canton soit forte. Il n'y a par conséquent pas de contradiction avec le résultat de nos analyses, fondées sur la dépense moyenne par électeur, qui démontre que l'impact des aides cantonales indirectes sur les revenus des partis est modéré.

Enfin, il existe selon notre enquête une relation significative entre les ressources des partis et leurs scores électoraux. Cette corrélation est particulièrement prononcée au PDC et à l'UDC dont les parts de suffrages ont évolué de manière divergente ces dix dernières années. En ce qui concerne l'UDC, on peut supposer que son positionnement clair sur l'échiquier politique lui confère une visibilité qui, en période de succès électoraux, favorise la recherche de soutiens financiers. Il semble également qu'au PDC, les finances des sections cantonales soient particulièrement sensibles à leur part de suffrages obtenues lors des dernières élections. C'est en tout cas ce que démontrent les résultats de notre enquête puisqu'en dix ans, les ressources des sections cantonales du PDC ont stagné en année ordinaire et fortement reculé en année électorale, tandis que leur audience moyenne sur le plan national a reculé de 3.5 points (voir annexe X). C'est au PS et au PRD que la corrélation est la moins forte. Avec une audience électorale moyenne similaire à celle du PDC et de l'UDC sur le plan national, ils parviennent à rallier d'importants soutiens, ce qui a priori les protège financièrement des conséquences d'une éventuelle déroute électorale, au moins à court terme.

Pour autant, les corrélations que nous avons identifiées ne permettent pas de mesurer l'impact réel de l'argent sur l'issue des scrutins. En effet, les données que nous avons récoltées ne prennent en considération qu'une partie des pratiques financières car les sommes investies par les candidats eux-mêmes ou par des comités de campagne échappent à la compatibilité des partis. Nous ne disposons donc que d'un aperçu partiel des ressources réellement injectées en faveur des partis, ce qui rend périlleux toute tentative destinée à établir un lien entre les moyens financiers et le processus de formation de l'opinion. Même si nous disposions de chiffres exacts, encore faudrait-il développer un modèle d'analyse qui clarifie précisément la notion de dépenses de campagne afin de mesurer l'impact de ce type d'investissements sur les résultats électoraux. A l'inverse, il paraît vraisemblable qu'un parti qui engrange des succès électoraux recueille des appuis financiers de sponsors soucieux de peser sur le débat public.

5.4.3.4 Hypothèse 5 : le potentiel de richesse déclaré en 1997

D'une manière générale, les analyses effectuées sur la base des composantes internes à l'organisation montrent, d'une part, que les partis aux revenus modestes sont ceux qui s'en sortent le mieux dans la quête de fonds, et d'autre part, que les partis ont intérêt à compter dans leurs rangs toujours plus de membres s'ils veulent s'enrichir. Par conséquent, nous ne pouvons pas affirmer de manière univoque qu'un fossé se creuse entre les partis qui présentaient en 1997 un potentiel de richesse élevé et les autres, comme le suggère notre hypothèse de départ. Nous l'avons démontré auparavant : si le budget moyen des partis de moins de 500 membres peine en 2007 à dépasser la barre des Fr. 100'000, c'est avant tout parce que cette catégorie accueille depuis 1997 de nouveaux venus dont les revenus initiaux sont naturellement modestes.

5.4.3.5 Hypothèse 6 : les clivages régionaux

Selon l'analyse des ressources que nous avons menée par canton (tableaux 5.14 et 5.15), il apparaît que les partis politiques des zones rurales s'en sortent plutôt bien (les cantons de Jura, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri affichent tous des taux de croissance positifs, quelle que soit l'année considérée) et que leurs revenus progressent plus fortement que ceux de nombreux cantons urbains (Genève, Zürich, Argovie, Bâle-Ville). Même si le niveau de leurs ressources reste très éloigné de celui de ces cantons fortement peuplés, il semble qu'ils comblent progressivement une partie de leur retard. Nous devons ainsi rejeter notre hypothèse initiale qui affirmait que les revenus des partis progressent plus rapidement dans les cantons urbains que dans les zones rurales.

5.4.3.6 Hypothèse 7 : l'influence des indemnités parlementaires

Même si la corrélation semble avérée d'un point de vue statistique entre le volume des indemnités parlementaires et les ressources des partis, elle n'a pas pu être vérifiée à l'aide des données fournies par les responsables cantonaux. Selon nos analyses, nous ne pouvons pas affirmer que les partis recevant de fortes indemnités parlementaires tirent un quelconque avantage de leur situation. Le canton de Schaffhouse illustre à lui tout seul cette situation : sans indemnités parlementaires, les partis y enregistrent un des ratio CHF/citoyen parmi les plus élevés. Pour approfondir cette question, il faudrait examiner en détail la comptabilité des partis. En l'état actuel de nos connaissances, nous devons donc réfuter l'hypothèse qui veut que les partis sont plus riches dans les cantons qui apportent un soutien prononcé aux groupes parlementaires.

5.4.3.7 Hypothèse 8 : l'évolution dans les types de systèmes cantonaux de partis

Malgré l'avancée remarquable de l'UDC en parts électorales dans les systèmes de partis catholiques ou penchant à gauche (voir annexe X), il est frappant de relever à quel point les ressources de ses sections restent faibles dans ces cantons. En année ordinaire, les antennes cantonales de l'UDC rassemblent dans les systèmes quadripartites traditionnellement dominés par le PDC en moyenne Fr. 55'000 contre environ Fr. 200'000 pour leurs adversaires de centre-droit, alors qu'elles font dans ces cantons jeu égal avec ces formations en termes de suffrages électoraux (20% en moyenne). Les écarts sont au moins aussi conséquents dans les deux autres catégories de cantons catholiques où l'UDC est légèrement moins forte (système bipartite dominé par le PDC et système quadripartite avec PRD fort). Même si le tableau 5.17 indique que les ressources de l'UDC sont en forte progression dans ces cantons en année ordinaire (+86.7% dans les systèmes quadripartites avec PDC fort et +145.1% dans les systèmes quadripartites avec PRD fort), l'écart en termes financiers avec ses adversaires politiques demeure très important. Pour ces raisons, nous repoussons l'hypothèse qui soutient qu'un rapport de force équilibré s'est à présent établi au niveau financier entre le PDC, le PRD et l'UDC dans les cantons catholiques.

6 Synthèse et réponses aux questions de recherche

Forte croissance des ressources des partis

Les résultats de notre enquête ont démontré que tous les partis nationaux se sont enrichis entre 1995 et 2007. Les différences de revenus entre les formations politiques sont importantes mais elles sont en bonne partie liées à des pratiques de comptabilité divergentes, ce qui rend leur comparaison difficile. Ainsi, le PSS, domine largement notre palmarès, loin devant le PRD et le PDC, mais cette différence tient davantage aux normes de comptabilité utilisées par le PSS qui contribuent à gonfler ses dépenses. Si les autres formations politiques se conformaient à ces mêmes standards, on pourrait s'attendre à ce que leurs budgets se rapprochent de celui du PSS. Mesurées dans le temps, nous constatons que les ressources des partis se sont envolées d'au moins 40% en 2007 par rapport à 1995, ce qui semble indiquer que leurs techniques de collecte de fonds en période électorale se sont sophistiquées.

Sur un plan cantonal, les partis semblent se diriger lentement vers une stabilisation de leurs revenus, signe d'un changement de stratégie par rapport à 1997 lorsqu'elles mettaient encore essentiellement l'accent sur le financement des élections. En 2007, leurs ressources ont donc en toute logique essentiellement progressé en année ordinaire et de nombreux partis ont vu leur fortune s'amenuiser en période électorale. Si le PRD et le PS, comme en 1997, affichent les revenus les plus élevés, ce sont les sections cantonales de l'UDC et des Verts qui, fortes de leurs succès électoraux, se sont le plus enrichies ces dernières années. Le grand perdant de notre enquête est le PDC qui, sur un plan cantonal, rassemble à peine plus de fonds qu'en 1997 en année ordinaire et dont les ressources des sections appartenant à notre échantillon ont plongé de 20% en moyenne lors des dernières élections cantonales.

Le PDC paie donc plus lourdement le tribut de ses pertes électorales que ses rivaux socialistes, ce qui est essentiellement lié à la structure de son financement. En effet, au PS, mais aussi chez les Verts, les sections cantonales peuvent s'appuyer sur la contribution d'importants soutiens de la part de leurs membres (l'apport moyen est près de 3 à 4 fois supérieur à celui des sections cantonales des partis bourgeois), ce qui n'est manifestement pas le cas du PDC qui ne semble pas avoir développé de véritables stratégies qui lui permette d'amortir le choc sur un plan financier de ses revers électoraux successifs.

Dans l'ensemble, les ressources des partis cantonaux ont gonflé de près de 18% en année ordinaire et ont faiblement reculé (-1.47%) en année électorale entre 1997 et 2007, tandis que les partis nationaux, à l'exception du PDC en 2006, affichent tous des taux de croissance à deux chiffres. En réponse à notre première question de recherche, nous pouvons donc affirmer que les partis politiques se sont considérablement enrichis ces dix dernières années.

Origine des fonds divergente entre sections cantonales et parti national

Par rapport à 1997, le financement externe des partis cantonaux a gagné en importance mais il reste à un niveau relativement modeste (26% en 2007 contre 18% en 1997). Aucun parti cantonal n'est placé sous l'emprise de puissants bailleurs de fonds car l'ensemble des dons n'atteint même pas 15% de leurs revenus.

Les partis nationaux doivent au contraire avant tout aux acteurs externes la croissance de leurs ressources. Ils sont à présent devenus majoritaires dans le financement de leur organisation et ils ont nettement gagné en importance depuis 1998, quel que soit le parti observé.

En réponse à notre deuxième question de recherche, nous constatons donc le caractère schizophrénique des organisations politiques qui se financent, sur un plan cantonal, essentiellement par voie interne et, au niveau national, à l'aide des fonds récoltés en-dehors du parti.

A l'échelle cantonale, plutôt que l'apport des sponsors externes, ce sont les indemnités parlementaires qui ont gagné en importance (elles représentent plus de 13% du budget des partis cantonaux), mais la comparaison avec 1997 est toutefois peu aisée dans la mesure où cette source de financement n'était pas examinée il y a dix ans. Entre les partis, nous observons deux types de comportement distincts en matière de financement.

Dans une première catégorie, nous trouvons les sections de l'UDC, du PS et des Verts qui bénéficient d'un soutien prononcé de la part de leurs membres, soit parce que le financement interne dépasse 80% (UDC et PS), soit parce que l'engagement financier des adhérents y est particulièrement prononcé (PS et Verts). Pour ces raisons, nous estimons que l'avenir financier s'annonce sous des augures positives pour ces trois formations qui peuvent compter sur des soutiens nombreux à l'UDC et appuyés en ce qui concerne le PS et les Verts. Nous ne partageons pas cet optimisme en ce qui concerne les sections cantonales du PDC et du PRD que nous rangeons dans une seconde catégorie de partis. Ceux-ci cumulent le double handicap de solliciter faiblement leurs membres et de recourir aux indemnités parlementaires dans une plus large mesure que leur adversaires, ce qui les fragilise en cas de déconvenue électorale.

Lien entre les revenus des partis et le nombre d'adhérents, la taille du canton ainsi que la part de suffrages obtenue lors des dernières élections cantonales

Parmi les principaux facteurs que nous avons pu corréliser avec les ressources des partis, et pour répondre à notre troisième question de recherche, nous trouvons le nombre d'adhérents, la taille du canton et l'audience électorale des partis.

Nos analyses montrent également qu'il n'y a pas de véritable «Röstigraben», ni d'opposition ville contre campagne dans la course au financement. Si dans les cantons ruraux, les ressources des partis sont en effet moins élevées que dans les régions urbaines, leur taux de croissance ainsi que la dépense potentielle par électeur en faveur des partis (ratio CHF/citoyen) n'a en revanche rien à leur envier. De même, on ne distingue pas de clivages entre cantons romands et suisses alémaniques tant leur niveau de dépenses par électeur est resté proche ces dix dernières années. En réalité, notre étude montre que c'est plutôt un faisceau de facteurs d'ordre politique qui favorisent l'accès aux ressources financières. Par exemple, les cantons de Genève et du Tessin sont les seuls à avoir légiféré dans le domaine du financement de l'activité politique et les revenus des partis y sont notoirement élevés, ce qui tend à démontrer l'impact d'une réglementation sur les pratiques des partis. Ailleurs comme dans le Jura – le nombre de membres rapporté au nombre d'électeurs est le plus élevé de Suisse (voir annexe XI) – ou à Bâle-Ville – les mouvements écologistes sont influents et la gauche y est majoritaire –, c'est un militantisme particulièrement actif qui confère aux partis un niveau élevé de ressources.

Par ailleurs, la corrélation statistique entre le volume des indemnités parlementaires versées par canton et les revenus des partis est un effet artificiel induit par la taille du canton. Nos analyses ont révélé

que les partis issus de cantons accordant un niveau d'indemnité parlementaire élevé ne sont pas forcément les plus riches, selon l'indicateur CHF/citoyen

Enfin, nous avons pu vérifier que les petits partis ne sont pas du tout désavantagés par rapport aux plus fortunés. Ceux qui possédaient moins de Fr. 100'000 en 1997 sont d'ailleurs ceux dont les revenus ont le plus progressé en 2007, alors qu'à l'opposé, au-delà de Fr. 700'000 déclarés en 1997, les revenus ont eu tendance à plafonner dix ans plus tard. Nous en concluons ainsi qu'il existe un seuil au-delà duquel seules certaines grandes sections issues de cantons fortement peuplés parviennent encore à s'élever.

Meilleurs moyens financiers au service des partis pour assurer la formation de l'opinion

Au bénéfice d'une meilleure situation matérielle qu'il y a dix ans et financés essentiellement par leurs membres malgré un effritement de leur base, les partis cantonaux peuvent envisager l'avenir avec sérénité. Le financement interne reste prépondérant et aucune minorité, qu'elle soit linguistique ou régionale, ne semble lésée selon notre enquête. Si les sections cantonales ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour être professionnalisées, elles semblent en revanche moins préoccupées par le rassemblement de fonds en période électorale qu'il y a dix ans et elles disposent en conséquence d'une plus grande stabilité financière qui leur permet de mieux assurer la formation de l'opinion. En période électorale, elles peuvent par ailleurs bénéficier de la forte visibilité offerte par les partis nationaux dont les revenus ont progressé davantage encore et qui disposent de moyens conséquents pour battre campagne. Grâce à un fort afflux d'argent, les partis nationaux peuvent envisager de renforcer la professionnalisation de leur organisation et de s'allouer les conseils avisés d'experts dans la conception et la promotion de leur programme politique. Pour ces raisons, et en

réponse à notre question de recherche principale, nous observons que les partis politiques sont d'une manière générale dans une meilleure position qu'il y a dix ans pour assumer leur fonction de formation de l'opinion. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les phénomènes de personnalisation et de médiatisation, dont le mouvement s'est considérablement accéléré ces dernières années, contribuent à faire gonfler les coûts de la vie politique. Dans ce contexte, il se peut que les partis fragilisés par des pertes électorales - à l'image du PDC ou du PRD par exemple - et contraints de redoubler d'efforts pour séduire de nouveaux électeurs se soient affaiblis par rapport à 1997 en raison d'une progression insuffisante de leurs revenus.

7 Conclusion

Au vu des résultats de notre enquête, nous constatons que, d'un point de vue schématique, la forte inflation des coûts de la politique telle qu'elle est observée en Suisse mène à la confrontation de deux types de partis actionnés par des ressorts différents, ce qui présente un certain nombre de risques à la fois pour les partis et pour la démocratie.

A présent, les partis nationaux s'apparentent au modèle de parti demandeur de votes qui a pour caractéristique d'être alimenté essentiellement par des fonds externes récoltés tout azimut. Ils ont en effet grandement contribué à amplifier le mouvement de médiatisation de la politique car ils ont investi à grands frais dans les campagnes électorales. Financés essentiellement par des groupes d'intérêts qui apportent leur soutien au gré des thèmes de campagnes tandis que la contribution traditionnelle des militants est devenue marginale, ils sont à présent le reflet de ce que Kirchheimer qualifiait de désidéologisation des sociétés consensuelles.

Pour leur part, les partis cantonaux sont quant à eux majoritairement financés par les cotisations des membres et par les contributions d'élus, ce qui les rapproche, sur la figure tridimensionnelle développée par Wolinetz, du modèle de parti demandeur de programme.

S'il paraît logique que les partis nationaux, amenés à s'emparer d'enjeux d'envergure nationale, tissent des liens étroits avec les milieux économiques ou syndicaux et qu'ils y trouvent par conséquent des soutiens sur lesquels leurs confrères des échelons cantonaux ne peuvent pas s'appuyer, on peut cependant s'interroger sur les risques que comporte une telle proportion de fonds étrangers dans leur budget. Les partis nationaux sont en effet à présent en situation de s'affranchir de leurs relais cantonaux car ils n'ont plus

besoin de recourir aux cotisations des membres pour financer leurs activités. Cette situation pose problème dans la mesure où, financés par des canaux distincts, les partis nationaux et cantonaux pourraient être amenés à défendre des intérêts divergents, ce qui aurait un effet dommageable sur la lisibilité de leur ligne politique et pourrait contribuer à désorienter les électeurs. C'est donc toute la cohérence et la crédibilité du discours politique qui est en jeu, car d'un point de vue interne, les échelons cantonaux et nationaux devront nourrir d'importants efforts de coordination pour continuer à s'exprimer d'une seule voix.

Risques de déconnexion entre les échelons nationaux et cantonaux des partis

Lors des fréquents débats qui agitent régulièrement le landerneau politique autour de la question de l'opacité des comptes des partis, les adeptes de la transparence évoquent avant tout la nécessité de garantir au citoyen la liberté d'information au moment de placer son choix dans l'urne, mais les avantages que pourraient en tirer les partis eux-mêmes sont rarement évoqués. En effet, si les partis étaient contraints de devoir faire la lumière sur l'origine de leurs fonds, il ne fait pas de doute que le débat serait rapidement relancé sur les stratégies de financement à adopter au sein de chaque organisation et que les différents échelons d'un même parti rechercheraient des solutions plus convergentes. Le risque de déconnexion entre les différents niveaux d'un même parti pourrait ainsi être minimisé. Par ailleurs, il est vrai que la question de l'indépendance des partis politiques par rapport aux intérêts privés devient de plus en plus préoccupante à mesure que l'apport de tiers augmente, ce qui est le cas aussi bien pour les sections cantonales que pour les partis nationaux. A ce sujet, les chiffres publiés par Media Focus faisant état de dépenses publicitaires de l'ordre de Fr. 65 millions pour l'année 2007, dont Fr. 16.4 millions pour le seul UDC, donnent le vertige et montrent à quel point les résultats de notre enquête n'englobent pas tous les coûts externes à

l'organisation³². Il apparaît en effet qu'un volume conséquent de dépenses est pris en charge par des canaux qui échappent à la comptabilité des partis.

Il paraît vraisemblable que le thème de la transparence des comptes continuera à empoisonner de manière récurrente chaque campagne électorale et éclipsera les vrais sujets de société qui intéressent réellement le citoyen. Au vu de la fréquence des scrutins et des sommes investies, notre démocratie fédéraliste exige la fixation de règles contraignant les partis à divulguer leurs sources. En l'absence de volonté politique, les parlementaires risquent d'ailleurs de se voir forcer la main si une initiative allant dans ce sens devait aboutir, tant la population semble plébisciter une plus grande clarté dans ce domaine³³. A terme, le devoir de transparence semble donc inévitable. Et si cette bataille devait arriver un jour à son terme, nul doute qu'elle en appellera bien d'autres encore, puisque de nombreux partis qui bénéficient aujourd'hui du soutien de donateurs protégés par le secret de l'anonymat risqueraient en conséquence de voir leurs revenus diminuer. Qui sait si dans un futur proche, l'idée encore inimaginable à l'heure actuelle d'un financement public émergera-t-elle à nouveau et réussira-t-elle à ce moment-là à rassembler une large coalition de parlementaires, y compris parmi ceux qui sont actuellement les plus hostiles à l'intervention de l'Etat dans ce domaine ?

³² Source : Media Focus, in « Le Temps » du 16 février 2008.

³³ Op. Cit. Voir sondage MIS Trend réalisé du 4 au 8 septembre 2007 auprès de 959 citoyens suisses.

Bibliographie

- Aubert Jean-François (1970), Les partis politiques, in : *L'avenir de la démocratie en Suisse : le rôle des partis politiques*, Revue économique suisse et sociale, pp. 7-13.
- Balmelli Tiziano (2001), *Le financement des partis politiques et des campagnes électorales, entre exigences démocratiques et corruption*, Editions universitaires Fribourg Suisse.
- Baran Jan (2004), Le financement des campagnes électorales, in : *Démocratie et droits de l'Homme, Octobre 2004*.
- Bartolini Stefano and Mair Peter (1990), *Identity, competition and electoral availability : the stabilisation of European electorates, 1885-1985*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brändle Michael (2001), *Strategien der Förderung politischer Parteien, eine vergleichende Untersuchung der Parteienförderung in der Schweiz, Grossbritannien und den Niederlanden*, Verlag Paul Haupt.
- Commission de Venise (2000), *Rapport sur le financement des parties politiques*, Strasbourg.
- Doublet Yves-Marie (1997), *L'argent et la politique en France*, Presse Universitaire Française, Paris.
- Duverger Maurice (1951), *Les partis politiques*, Librairie Armand Colin.
- Gruner Erich (1969), *Die Parteien in der Schweiz*, Francke Verlag Bern.
- Katz Richard and Mair Peter (1995), Changing Models of Party Organization and Party Democracy : the Emergence of the Cartel Party, in : *Party Politics*, pp. 5-28.

- Kirchheimer Otto (1966), The Transformation of the Western European Party Systems, in: Joseph Lapalombara, Myron Weiner (éds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, pp. 184-192.
- Klöti Ulrich (1998), Bedeutung des kantonalen Kontexts für die Positionierung der Parteien, in: *Selects Swiss electoral studies, Schweizer Wahlen 1995*, Bern, Haupt, pp. 45-73.
- Kriesi Hanspeter (1998), *Le système politique suisse*, Economica.
- Ladner Andreas und Brändle Michael (1999), *Parteienförderung in der Schweiz, Analysen und Vorschläge, Schlussbericht*, Institut für Politikwissenschaft, Bern.
- Ladner Andreas und Brändle Michael (2001), *Die Schweizer Parteien im Wandel, Von Mitgliederparteien zu professionalisierten Wählerorganisationen ?*, Seismo.
- Ladner Andreas (2004), *Stabilität und Wandel von Parteien und Parteiensystemen*, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Ladner Andreas (2007), *Politische Parteien*, Handbuch der Schweizer Politik, NZZ Verlag, pp. 53-79.
- Lane Jan-Erik and Ersson Svante (1998), *Politics and Society in Western Europe*, London, Sage Publications.
- Linder Wolf (1998), Parteien-, Persönlichkeits-, Europ- oder Traditionswahl ?, in: *Selects Swiss electoral studies, Schweizer Wahlen 1995*, Bern, Haupt.
- Lipjhart Arent (1979), *Religious vs. Linguistic vs. Class Voting : The crucial Experiment of comparing Belgium, Canada, South Africa, and Switzerland*, American Political Science Review 73, pp. 442-57.
- Lipset Seymour and Rokkan Stein (1967), *Party Systems and Voter Alignments*, New York.

- Müller Jörg Paul (1999), *Grundrechte in der Schweiz*, 3^{ème} édition, Berne.
- Nabholz Ruth (1998), Das Wählerverhalten in der Schweiz : Stabilität oder Wandel ?, in: *Selects Swiss electoral studies, Schweizer Wahlen 1995*, Bern, Haupt.
- Nassmacher Karl-Heinz (2003), The Funding of Political Parties in the Anglo-Saxon Orbit, in: *Funding of political parties and election campaigns*, IDEA Handbook Series, pp. 33-52.
- OFS (2003), *L'évolution des systèmes cantonaux des parties, Une étude basée sur les données des élections au Conseil national et dans les parlements cantonaux de 1971 à 2003*.
- Ostrogorski Moisei (1979), *La démocratie et les partis politiques*, Editions du Seuil.
- Panebianco Angelo (1988), *Political Parties : Organisation and Power*, Cambridge and New York : Cambridge University Press.
- Schuler Martin et Perlik Manfred (2004), *Non-urbain, campagne ou périphérie - où se trouve l'espace rural aujourd'hui ? Analyse du développement de l'urbanisation et de l'économie en Suisse*, ARE/EPFL.
- Trechsel Alexandre (1995), *Clivages en Suisse, Analyse des impacts relatifs des clivages sur l'électorat Suisse lors des élections fédérales*, Université de Genève.
- Van Biezen Ingrid (2003), *Financement des partis politiques et des campagnes électorales, lignes directrices*, Editions du Conseil de l'Europe.
- Vatter Andreas, Legislative Party Fragmentation in Swiss Cantons. A Function of Cleavage Structures or Electoral Institutions?, in: *Party Politics*, pp. 445-461.

Villalba Bruno et Laurent Annie (1997), *Les petits partis*, Paris, L'Harmattan.

Wiesendahl Elmar (1998), *Parteien in Perspektive, Theoretische Ansichten der Organisationswirklichkeit politischer Parteien*. Westdeutscher Verlag.

Wolinetz Steven (2002), Beyond the Catch-All Party : Approaches to the Study of Parties and Party Organization in Contemporary Democracies, in: Richard Günther, Jose Ramon Montero, Juan Linz (éds.), *Political Parties. Old Concepts and New Challenges*, Oxford University Press, Oxford-New York, 2002, pp. 136-65.

Annexes

Annexe I : Questionnaire envoyé aux chancelleries cantonales

Partie I : mesures de financement cantonale					
N°	Mesures	oui	non	Description des modalités (montant, fréquence, seuil nécessaire)	Textes juridiques et art. y relatifs
1	<i>Subventions directes</i> aux partis politiques (sauf financement des groupes parlementaires)				
2	Financement des <i>groupes parlementaires</i>				
3	<i>Prestations spécifiques</i> (surfaces publicitaires, salles de réunions offertes, rabais postaux)				
4	<i>Réductions fiscales</i> , incitations aux dons				
5	Financement d' <i>institutions formellement indépendantes</i> , proches des partis dans les faits (syndicats, organisations patronales, instituts de recherche et de formation d'opinion)				
6	Contribution au <i>journal de presse</i> des partis				

Partie II : mécanismes de contrôle exercés par le canton	
7	<i>Limitation ou interdiction de revenus</i> (p.ex. : dons anonymes, dons d'entrepris(es), dons de personnes juridiques spécifiques)
8	<i>Limitation ou interdiction de dépenses</i>
9	<i>Transparence / devoir de divulgation</i> (p.ex. : financement du parti, du groupe parlementaire, dons, dépenses de campagne, identifiés des donateurs)
10	<i>Contrôle des finances</i> (de l'organisation du parti, des groupes parlementaires, des campagnes électorales)
11	<i>Sanctions prévues</i>
Partie III: partis et citoyens	
12	La reconnaissance des partis est-elle accordée dans la Constitution cantonale ?
13	Pouvez-vous indiquer ci-après le nombre de citoyens autorisés à voter dans votre canton ?

Annexe II : Questionnaire type

Etude sur le financement des partis politiques suisses Mai 2007

NOM DU PARTI CANTONAL :
CANTON :
VOTRE FONCTION AU SEIN DU PARTI CANTONAL :

A. Partisan(e)s et membres

Parmi les **partisan(e)s** d'un parti cantonal nous ne comptons pas les électeurs/trices, mais les membres, sympathisant(e)s ou personnes intéressées: il s'agit donc de celles et ceux que le parti informe et invite régulièrement à ses manifestations en raison de leur appartenance, leur sympathie ou leur intérêt pour le parti.

1. Quel est le nombre approximatif de **partisan(e)s** dans votre canton ?

Environ personnes Ne sait pas []

2. Quel était le nombre approximatif de partisan(e)s **pour l'année 2000** ?

Environ personnes Ne sait pas []

3. Bien que les chiffres exacts ne soient pas disponibles, le **nombre total de partisan(e)s** a-t-il selon vous **changé** au cours des dernières années ? Plus précisément, le nombre d'hommes et de femmes a-t-il changé ?

	plutôt augmenté	demeuré constant	plutôt diminué
Partisans (total hommes et femmes)	[]	[]	[]
Partisanes	[]	[]	[]
Partisans	[]	[]	[]

4. Votre parti cantonal fait-il une claire distinction entre une adhésion formelle (=membre) et une simple sympathie (=partisan(e)) ?

oui

non => passez directement à la question 5

Si oui :

Combien de membres compte actuellement votre parti cantonal ?

Environ membres

5. Le nombre de membres est-il en principe disponible pour l'année 2000 ?

oui => Environ personnes

non

6. Comment sont calculées les cotisations des membres de votre section ?

Mêmes cotisations pour tous les membres

Cotisations proportionnelles au salaire

Cotisations progressives par rapport au salaire

Autres :

7. Même si vous ne disposez pas de chiffres exacts concernant les membres, comment le nombre total de membres ainsi que les membres féminins et masculins ont-ils évolué au cours de ces 10 dernières années ?

	plutôt augmenté	demeuré constant	plutôt diminué	
Membres (total hommes et femmes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	proportion actuelle
Membres féminins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	env..... %
Membres masculins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	env..... %
<i>Total</i>				<i>100%</i>

B. En ce qui concerne les finances de votre parti cantonal

8. Quelles sont les ressources financières de votre parti cantonal ?	
<i>(en cas d'année sans élection cantonale/fédérale, pourcentages approximatifs)</i>	
Cotisations directes obligatoires des membres au parti cantonal	env.%
Dons, legs directs de la part de membres au parti cantonal	env.%
Contributions des sections locales (à partir des cotisations des membres)	env.%
Contributions d'élue(s)	env.%
Dons, legs de la part de non-membres	env.%
Recettes provenant de manifestations (fêtes, tombolas)/ actions publicitaires	env.%
Subventions allouées par le parti national	env.%
Contributions de la part de syndicats, d'associations	env.%
Financement public (y compris soutien au groupe parlementaire)	env.%
Autres, précisez	env.%
Total	100%

9. Quelle part du budget de votre parti cantonal est allouée aux domaines de dépenses suivants <i>(en cas d'année sans élection cantonale/fédérale, pourcentages approximatifs)</i> ?	
Dépenses (réserves) pour les campagnes électorales	env.%
Dépenses pour des votations	env.%
Cotisations prélevées par le parti national	env.%
Cotisations prélevées par les sections locales	env.%
Administration / frais divers	env.%
Dépenses pour le recrutement de nouveaux membres	env.%
Autres, précisez	env.%
Total	100%

10. A combien s'élevait le budget de votre parti cantonal	
Pour l'année 2003 (élections fédérales) ? CHF
Au cours de l'année des dernières élections cantonales ? CHF
Au cours de la dernière année sans élection ? CHF

11. Comment la **situation financière** de votre parti cantonal a-t-elle évolué en **termes réels** au cours de ces 10 dernières années environ (pour les partis plus récents : depuis leur fondation) ?

Nous disposons aujourd'hui en termes réels de plutôt plus d'argent

Notre situation financière n'a pas changé en termes réels

Nous disposons aujourd'hui en termes réels de plutôt moins d'argent

Ne sait pas

12. Comment la situation de votre parti cantonal a-t-elle évolué en **termes réels** au cours de ces 10 dernières années environ pour les **domaines d'activité** suivants (pour les partis plus récents : depuis leur fondation) ?

	plutôt plus de difficultés	situation constante	plutôt moins de difficultés	ne sait pas
Recrutement des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récolte de cotisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récolte de dons internes (membres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récolte de dons externes (non-membres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez, s'il vous plaît, ne pas oublier d'inscrire ici votre adresse afin que nous puissions vous envoyer le cas échéant le travail de mémoire intitulé "Etude sur le financement des partis politiques suisses".

Nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse collaboration !

Annexe III : Aperçu des sections cantonales interrogées en 2007

Partis Envoyés		Reçus		Taux de Remarques		Partis manquants
		réponse				
PDC	27	27	100,00%	2 partis en Valais : PDC Valais et PDC Oberwallis OW et SZ ne disposent pas de données concernant les membres ou les partisans FR Singine et CSP Oberwallis n'ont pas déposé leurs budgets AI et OW : manque les budgets de l'année des dernières élections cantonales NE et SO : manque les budgets de la dernière année sans élection		
PRD	26	25	96,15%	2 partis en Valais : PRD Valais et PRD Oberwallis AR et EL n'ont pas voulu transmettre d'informations concernant leurs budgets SZ : manque les budgets de l'année des dernières élections cantonales		ZH ne veut fournir aucune information Pas de PRD dans le canton de AI
PS	26	26	100,00%	2 partis en Valais : PS Valais et PS Oberwallis SG n'ont pas déposé leurs budgets GL, NE et SO : manque les budgets de la dernière année sans élection		Pas de PS dans le canton de AI
UDC	27	24	88,89%	2 partis en Valais : UDC Valais et UDC Oberwallis BS n'a pas voulu dévoiler le nombre de ses membres VS n'a pas voulu livrer d'informations concernant leurs budgets		NW, OW et SO ont refusé de répondre au questionnaire malgré plusieurs rappels
Vetés	23	21	91,30%	2 mouvements Vetés à BE (Grüne Kanton Bern et Grüne Partei Bern) et à BS (Grüne Partei Basel-Stadt et BasTA) TI : manque les budgets de l'année des dernières élections cantonales UR : manque les budgets de la dernière année sans élection		Pas de représentation dans les cantons de AI et OW. AR et Grüne Partei Bern ont refusé de répondre Non considérés : GR (fondé en juin 2007), SZ (fondé en juin 2007) et ZG (observateur depuis janvier 2007).
Total	129	123	95,35%			

Annexe IV : Nombre de membres par section cantonale

PDC

Canton	Membres selon enquête		Suffrage aux dernières élections		Électeurs du parti		Membres/électeurs		20% des électeurs		Membres effectifs 2007		Membres effectifs / citoyens		Membres effectifs 1997/2007		Variation membres effectifs [2]
	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	
AG	8 900	17,48%	21 136	42,11%	4 227	4,227	20,00%	364 137	1,16%	3 703	+14,16%	3 703	+14,16%				
AI	175							10 789	1,63%	214	-18,22%	214	-18,22%				
AR	400							36 860	1,09%	170	+135,29%	170	+135,29%				
BE	1 000	1,76%	3 706	26,98%	741	7,41	20,00%	676 682	0,11%	368	+101,41%	368	+101,41%				
BL	1 000	12,11%	8 212	12,18%	1 642	1,642	12,18%	183 348	0,53%	1 690	-40,83%	1 690	-40,83%				
BS	621	8,18%	3 989	15,57%	798	6,21	15,57%	110 049	0,56%	959	-35,25%	959	-35,25%				
FR	1 500	30,60%	21 363	7,02%	4 273	1 500	7,02%	171 594	0,87%	1 000	+50,00%	1 000	+50,00%				
FR Singane	500							500		4 112	-87,84%	4 112	-87,84%				
GE	2 900	9,85%	9 030	32,12%	1 806	1 806	20,00%	225 108	0,80%	1 673	+7,95%	1 673	+7,95%				
GL	500	13,99%	1 249	40,03%	250	250	20,00%	24 597	1,02%	321	-22,18%	321	-22,18%				
GR	2 870							134 725	2,13%	3 000	-4,33%	3 000	-4,33%				
JU	1 800	30,13%	8 376	21,49%	1 675	1 675	20,00%	53 562	3,13%	1 686	-0,64%	1 686	-0,64%				
LU	12 000	37,30%	33 887	35,41%	6 777	12 000	35,41%	242 246	4,95%	13 000	-7,69%	13 000	-7,69%				
NE	70	0,85%	4 777	14,68%	95	70	14,68%	127 461	0,05%	47	+48,94%	47	+48,94%				
NW	1 000	34,33%	4 354	22,97%	871	871	20,00%	28 850	3,02%	1 076	-19,07%	1 076	-19,07%				
OW	35 17%							23 103	1,16%	550	+22,73%	550	+22,73%				
SG	8 700	287,0%	28 403	30,63%	5 681	8 700	30,63%	286 792	3,03%	11 000	-20,91%	11 000	-20,91%				
SH	180	4,62%	1 292	13,93%	258	180	13,93%	46 080	0,39%	273	-34,07%	273	-34,07%				
SO	4 000	21,46%	15 144	26,41%	3 029	3 029	20,00%	166 835	1,82%	3 601	-15,89%	3 601	-15,89%				
SZ	31 73%							90 371	1,16%	1 898	+20,84%	1 898	+20,84%				
TG	2 500	17,46%	8 566	29,19%	1 713	1 713	20,00%	144 879	1,18%	1 500	+14,21%	1 500	+14,21%				
TI	3 500	23,17%	29 653	11,80%	5 931	3 500	11,80%	206 078	1,70%	7 897	-55,68%	7 897	-55,68%				
UR	900							900		2 426	-3,72%	2 426	-3,72%				
VD	500	0,41%	629	79,49%	126	126	20,00%	375 201	0,03%	595	-78,86%	595	-78,86%				
VS	3 084	52,10%	53 360	5,80%	10 672	3 084	5,80%	189 482	1,63%	3 000	+3,13%	3 000	+3,13%				
Obervallis	900							900		2 500	-64,00%	2 500	-64,00%				
CSP Obervallis	1 300							1 300		1 500	-13,33%	1 500	-13,33%				
ZG	500	28,80%	8 661	5,77%	1 732	500	5,77%	67 387	0,74%	1 814	-72,44%	1 814	-72,44%				
ZH	7 000	7,25%	20 236	34,59%	4 047	4 047	20,00%	820 414	0,49%	3 600	+12,42%	3 600	+12,42%				
CH	68 310		296 568		59 664	59 664		4 830 896		73 911		73 911					

[1] Le nombre de citoyens se rapporte aux personnes disposant du droit de vote sur le plan cantonal recensées lors des dernières élections cantonales

[2] Source : Andreas Lander / Michael Brandli

PRD

Canton	Membres selon enquête	Suffrage aux dernières élections	Electeurs du parti	Membres/ électeurs	20% des électeurs	Membres effectifs 2007	Membres effectifs / électeurs	Citoyens / votant dans le canton [1]	Membres effectifs / citoyens	Membres effectifs 1997	Variation 1997/2007
	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	N	(en %)
AG	10 000	16.92%	20 451	48.90%	4 090	4 000	20.00%	364 157	1.12%	4 198	-2.37%
AR	1 000					1 000		36 860	2.71%	1 213	-17.56%
BE	8 200	16.58%	34 410	23.83%	6 882	8 200	23.83%	676 682	1.21%	10 929	-24.97%
BL	2 900	20.93%	14 196	20.43%	2 839	2 839	20.00%	183 348	1.55%	3 000	-5.36%
BS	930	11.80%	5 752	16.17%	1 150	930	16.17%	110 049	0.85%	1 200	-22.50%
FR	500	18.64%	13 017	3.84%	2 603	500	3.84%	171 594	0.29%	1 000	-50.00%
GE	2 657	10.49%	9 621	27.62%	1 924	1 924	20.00%	223 108	0.85%	1 988	-3.21%
GL	800	29.44%	2 629	30.45%	526	526	20.00%	24 597	2.14%	673	-21.87%
GR	3 000					3 000		134 725	2.23%	3 500	-14.29%
JU	1 000	19.20%	5 337	18.74%	1 067	1 000	18.74%	53 562	1.87%	1 256	-20.38%
IU	25 000	23.05%	20 942	119.38%	4 188	4 188	20.00%	242 246	1.73%	6 278	-33.28%
NE	1 000	13.13%	7 396	13.52%	1 479	1 000	13.52%	127 461	0.78%	1 000	+0.00%
NW	1 532	28.61%	3 626	42.25%	725	725	20.00%	28 850	2.51%	837	-13.56%
OW	600	20.90%	2 006	29.91%	401	401	20.00%	23 103	1.74%	300	+33.73%
SG	6 300	18.81%	18 613	33.85%	3 723	3 723	20.00%	286 792	1.30%	4 717	-21.08%
SH	600	17.13%	4 794	12.52%	959	600	12.52%	46 080	1.30%	850	-29.41%
SO	14 000	29.02%	20 479	68.36%	4 096	4 096	20.00%	166 855	2.45%	5 214	-21.45%
SZ	3 200	22.62%	8 176	39.14%	1 635	1 635	20.00%	90 371	1.81%	1 465	+11.62%
TG	1 650	15.73%	7 718	21.58%	1 544	1 544	20.00%	144 879	1.07%	1 680	-8.12%
TI	1 000	29.31%	37 508	2.67%	7 502	1 000	2.67%	206 078	0.49%	2 900	-65.52%
UR	517					517		24 226	2.13%	650	-20.46%
VD	10 000	20.35%	31 216	32.03%	6 243	6 243	20.00%	375 201	1.66%	6 013	+3.83%
VS	1 200	20.37%	20 865	5.75%	4 173	1 200	5.75%	189 482	0.63%	4 896	-75.49%
Obervallis	2 000					2 000				1 000	+100.00%
ZG	1 600	25.67%	7 717	20.73%	1 543	1 543	20.00%	67 387	2.29%	1 766	-12.60%
ZH	11 500	15.98%	44 622	25.77%	8 924	11 500	25.77%	820 414	1.40%	18 774	-38.75%
CH	112 686		341 091		65 925	65 925		4 820 107		87 297	-24.48%

[1] Le nombre de citoyens se rapporte aux personnes disposant du droit de vote sur le plan cantonal révisées lors des dernières élections cantonales

[2] Sources : Andreas Lander / Michael Brändle

PS

Canton	Membres selon enquête		Suffrage aux dernières élections		Electeurs du parti		Membres/20% des électeurs		Membres effectifs 2007		Membres effectifs / voyant dans le canton []		Membres effectifs 1997 [2]		Variation membres 1997 / 2007	
	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(en %)
AG	2 800	19,62%	23 725	11,80%	4 745	2 800	11,80%	364 157	0,77%	3 028	-7,53%					
AR	220					220		36 860	0,60%	155	+41,94%					
BE	7 774	24,03%	50 483	15,40%	10 097	7 774	15,40%	676 682	1,15%	9 971	-22,03%					
BL	1 361	22,93%	15 367	8,74%	3 113	1 361	8,74%	183 348	0,74%	1 493	-8,84%					
BS	1 100	31,37%	15 293	7,19%	3 059	1 100	7,19%	110 049	1,00%	945	+16,40%					
FR	1 000	21,03%	14 685	6,81%	2 937	1 000	6,81%	171 594	0,58%	942	+6,16%					
GE	750	14,62%	13 404	5,60%	2 681	750	5,60%	225 108	0,33%	760	-1,32%					
GL	210	14,76%	1 318	15,93%	264	210	15,93%	24 597	0,85%	228	-7,89%					
GR	620					620		134 725	0,46%	538	+11,11%					
JU	1 200	19,82%	5 511	21,77%	1 102	1 102	20,00%	53 562	2,06%	449	+145,48%					
IU	796	10,71%	9 729	8,18%	1 946	796	8,18%	242 246	0,33%	808	-1,49%					
NE	920	32,13%	18 106	5,08%	3 621	920	5,08%	127 461	0,72%	1 098	-16,21%					
NW	150	3,12%	395	37,97%	79	79	20,00%	28 850	0,27%	42	+88,10%					
OW	145	13,10%	1 257	11,54%	251	145	11,54%	23 103	0,63%							
SG	1 550	17,14%	16 962	9,14%	3 392	1 550	9,14%	286 792	0,54%	1 651	-6,12%					
SH	630	27,21%	7 612	8,28%	1 522	630	8,28%	46 080	1,37%	788	-20,03%					
SO	2 400	24,88%	17 559	13,67%	3 512	2 400	13,67%	166 855	1,44%	2 815	-14,68%					
SZ	445	15,27%	5 518	8,06%	1 104	445	8,06%	90 371	0,49%	410	+8,54%					
TG	770	15,57%	7 639	10,08%	1 528	770	10,08%	144 879	0,53%	832	-9,62%					
TI	1 414	18,96%	24 268	5,83%	4 854	1 414	5,83%	206 078	0,69%	1 792	-21,09%					
UR	180					180		24 226	0,74%	183	-1,64%					
VD	1 914	22,65%	34 754	5,51%	6 951	1 914	5,51%	375 201	0,51%	1 958	-2,25%					
VS	650	7,07%	7 243	8,97%	1 449	650	8,97%	189 482	0,34%	571	+13,84%					
Oberwallis	250					250		67 387	0,37%	173	+44,31%					
ZG	250	9,02%	2 713	9,21%	543	250	9,21%	67 387	0,37%	237	-2,72%					
ZH	5 400	19,47%	54 364	9,93%	10 873	5 400	9,93%	820 414	0,68%	5 893	-8,37%					
CH	34 899		348 105			34 730		4 820 107		37 818	-8,10%					

[1] Le nombre de citoyens se rapporte aux personnes disposant du droit de vote sur le plan cantonal, recensées lors des dernières élections cantonales
 [2] Sources : Andreas Ländler / Michael Brändle

UDC

Canton	Membres selon enquête (N)	Suffrage aux dernières élections (en %)	Electeurs du parti (N)	Membres/20% des électeurs (en %)	Membres/20% des électeurs (N)	Membres effectifs 2007 (N)	Membres effectifs / électeurs (en %)	Citoyens dans le canton [1] (N)	Membres effectifs / citoyens (en %)	Membres effectifs 1997 [2] (N)	Variation membres 1997/2007 (en %)
AG	12 000	30,26%	36 589	32,80%	7 318	7 318	20%	364 157	2,01%	4 690	+56,03%
AI	130				130	130		10 789	1,20%	480	-71,92%
AR	1 000	27,42%	57 617	36,45%	11 523	1 000	36%	36 860	2,71%	700	+42,86%
BE	21 000	22,32%	15 277	13,09%	3 055	2 000	13%	676 682	3,10%	27 000	-22,22%
BL	2 000	12,16%	5 928	16,00%	1 186	948	16%	183 348	1,09%	1 407	+42,18%
BS	800	15,96%	11 142	7,18%	2 228	800	7%	110 049	0,86%	80	+1085,00%
FR	400	9,60%	8 806	4,54%	1 761	400	5%	171 594	0,47%	1 025	-21,95%
GE	500	31,05%	2 773	18,03%	555	500	18%	225 108	0,18%	1 200	-66,67%
GL	3 000				3 000	3 000		24 397	2,03%	587	-14,82%
GR	2 000	5,84%	1 622	12,33%	324	200	12%	134 725	2,23%	2 700	+11,11%
JU	2 200	18,16%	16 489	13,33%	3 300	2 200	13%	242 246	0,91%	122	+63,93%
LU	2 500	15,62%	8 797	2,84%	1 759	250	3%	127 461	0,20%	600	+266,67%
NE	250	19,50%	2 472	0,00%	494	494	20%	28 850	1,71%		
NW	13 745	1,324	0,00%	265	265	265	20%	23 103	1,15%		
OW	3 500	24,57%	24 313	14,40%	4 863	3 500	14%	286 792	1,22%	1 000	+250,00%
SH	1 000	35,60%	9 961	10,04%	1 992	1 000	10%	46 080	2,17%	1 200	-16,67%
SO	1 000	17,56%	12 393	0,00%	2 479	2 479	20%	166 855	1,49%	250	+891,44%
SZ	1 000	29,29%	10 589	9,44%	2 118	1 000	9%	90 371	1,11%	700	+42,86%
TG	3 800	32,79%	16 090	23,62%	3 218	3 218	20%	144 879	2,22%	2 337	+37,70%
TI	100	4,57%	5 849	1,71%	1 170	100	2%	206 078	0,05%	352	-71,59%
UR	300				300	300		24 226	1,24%		
VD	1 000	15,65%	24 007	4,17%	4 801	1 000	4%	375 201	0,27%	1 200	-16,67%
VS	850	7,25%	7 425	11,45%	1 485	850	11%	189 482	0,45%		
Obervallis	260				260	260		67 387	1,04%	450	+55,56%
ZG	700	18,94%	5 695	12,29%	1 139	700	12%	820 414	1,52%	11 800	+5,93%
ZH	12 500	30,46%	85 059	14,70%	17 012	12 500	15%	4 830 896		99 680	+12,58%
CH	68 490		370 227		67 412	67 412					

[1] Le nombre de citoyens se rapporte aux personnes disposant du droit de vote sur le plan cantonal, recensés lors des dernières élections cantonales

[2] Source : Andreas Landar / Michael Brändle

Verts

Canton	Membres selon enquête	Suffrage aux dernières élections	Electeurs du parti	Membres/ électeurs	20% des électeurs	Membres effectifs 2007	Membres effectifs / citoyens [1]	Citoyens votant dans le canton [1]	Membres effectifs / citoyens [2]	Membres 1997	Variation 1997/2007
	(N)	(en %)	(N)	(en %)	(N)	(N)	(en %)	(N)	(en %)	N	(en %)
AG	120	6,74%	8 145	1,47%	1 629	120	1,47%	364 157	0,03%	110	+9,09%
BE	800	12,90%	27 097	2,93%	5 419	800	2,93%	676 682	0,12%	150	+433,33%
BL	140	12,05%	8 173	1,71%	1 635	140	1,71%	183 348	0,08%	1 100	-87,27%
BS	150	10,96%	5 345	2,81%	1 069	150	2,81%	110 049	0,14%	150	+0,00%
BastA	150					150					
FR	150	2,92%	2 038	7,36%	408	150	7,36%	171 594	0,09%	100	+50,00%
GE	588	13,83%	12 684	4,64%	2 537	588	4,64%	225 108	0,26%	200	+194,00%
GL	110	8,03%	7 17	15,34%	143	110	15,34%	24 597	0,45%	110	+0,00%
JU	70	4,99%	1 386	5,05%	277	70	5,05%	53 562	0,13%	40	+75,00%
LU	437	7,31%	6 639	6,58%	1 328	437	6,58%	242 246	0,18%	404	+8,17%
NE	240	9,62%	5 418	4,43%	1 084	240	4,43%	127 461	0,19%	150	+60,00%
NW	120	10,25%	1 297	9,25%	259	120	9,25%	28 850	0,42%	120	+41,67%
SG	170	5,58%	5 524	3,08%	1 105	170	3,08%	286 792	0,06%	120	+36,51%
SH	80	8,18%	2 290	3,49%	458	80	3,49%	46 080	0,17%	126	-50,00%
SO	100	4,55%	3 210	3,12%	642	100	3,12%	166 855	0,06%	200	-40,00%
TG	150	9,74%	4 781	3,14%	956	150	3,14%	144 879	0,10%	250	-23,98%
TI	130	4,15%	5 310	2,45%	1 062	130	2,45%	206 078	0,06%	171	+55,56%
UR	40					40		24 226	0,17%	450	+0,00%
VD	700	15,97%	24 508	2,86%	4 902	700	2,86%	375 201	0,19%	1 200	+22,14%
VS	500					500		189 482	0,26%	1 200	+0,00%
ZH	1 200	10,44%	29 157	4,12%	5 851	1 200	4,12%	820 414	0,15%	1 200	+0,00%
CH	6 145		153 721			6 145		4 467 661		5 031	

[1] Le nombre de citoyens se rapporte aux personnes disposant du droit de vote sur le plan cantonal recensées lors des dernières élections cantonales

[2] Sources : Andreas Lander / Michael Brandli

NE : aucune donnée extrapolable pour la section de Zoug qui n'a pas répondu et dont le nombre d'électeurs n'est pas accessible

Annexe V : Calcul de l'IPC

Valeurs de l'IPC pour les données de 1997

Sections cantonales des partis	Dernière année électorale	IPC moyen année électorale	Dernière année non électorale	IPC moyen année non électorale
AI, BE, BL, GL, JU, LU, NW, OW, TI, VD, ZG, ZH	1995	102,6	1997	103,9
AR, BS, FR, SG, SH, SZ, TG, UR	1996	103,4	1997	103,9
AG, GE, GR, NE, SO, VS	1997	103,9	1996	103,4

Valeurs de l'IPC pour les données de 2007

Sections cantonales des partis	Dernière année électorale	IPC moyen année électorale	Dernière année non électorale	IPC moyen année non électorale
BS, SG, SH, SZ, TG, UR	2004	109,7	2006	112,2
AG, GE, NE, SO, VS	2005	111	2006	112,2
BE, FR, GL, GR, JU, NW, OW, ZG	2006	112,2	2005	111
AI, AR, BL, LU, TI, VD, ZH	2007	112,8	2006	112,2

Annexe VI : Composition de l'échantillon de 80 partis cantonaux

Canton	Partis cantonaux compris dans l'échantillon					Partis cantonaux absents de l'échantillon						
	PDC (N)	PRD (N)	PS (N)	UDC (N)	VERTS (N)	Total (N)	PDC (N)	PRD (N)	PS (N)	UDC (N)	VERTS (N)	Total (N)
AG	1	1	1	1	1	5						0
AI						0	(c)			(a)		2
AR						0	(a)		(a)(b)	(b)		3
BE	1	1	1	1	1	5			(a)(b)			2
BL	1	1	1	1	1	5		(a)(b)				1
BS	1	1	1	1	1	5	(a)(b)				(a)(b) [H]	3
FR	1	1	1	1	1	5	(a)(b)			(a)(b)		2
GE	1	1	1	1	1	5				(a)(b)		1
GL	1	1	1	1	1	5	(a)(b)			(a)(b)		2
GR	1	1	1	1	1	5			(a)(b)			1
JU	1	1	1	1	1	5	(a)(b)	(a)(b)			(a)(b)	3
LU	1	1	1	1	1	5						0
NE	1	1	1	1	1	5	(b)		(a)(b)	(a)(b)		3
NW	1	1	1	1	1	5			(a)		(a)(b)	2
OW	1	1	1	1	1	5			(a)(b)			1
SG	1	1	1	1	1	5	(a)(b)		(a)(b)			2
SH	1	1	1	1	1	5					(a)(b)	1
SO	1	1	1	1	1	5					(b)	1
SZ	1	1	1	1	1	5						0
IG	1	1	1	1	1	5		(a)(b)				1
TI	1	1	1	1	1	5					(a)(b)	1
UR	1	1	1	1	1	5	(a)(b)					3
VD	1	1	1	1	1	5			(b)	(a)(b)		3
VS	1	1	1	1	1	5					(a)(b)	1
Oberrhods	1	1	1	1	1	5	(a)(b)			(a)(b)		2
ZG	1	1	1	1	1	5	(a)(b)					1
ZH	1	1	1	1	1	5		(a)(b)				1
CH	16	20	17	16	11	80	11	5	9	8	10	43

(a) Données de 1997 concernant la dernière année électorale non disponibles

(b) Données de 1997 concernant la dernière année non électorale non disponibles

(c) Fort risqué de non-plausibilité pour 2007

[H] Les Verts comptent deux partis à Bâle-Ville

Annexe VII : Calcul des valeurs manquantes au budget des partis cantonaux

Parti	Canton	Valeur manquante	Méthode utilisée
PDC	AI	[2]	Même rapport du budget en année électorale / budget en année ordinaire qu'en 1997
PDC	FR Sargne	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
PDC	NE	[1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire du PDC
PDC	OW	[2]	Même rapport du budget en année électorale / budget en année ordinaire qu'en 1997
PDC	SO	[1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire du PDC
PDC	CSP Oberwallis	[1] [2]	Valeurs identiques à celles de 1997
PRD	AR	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
PRD	BL	[2]	Valeurs identiques à celles du PS BL (même audience électorale)
PRD	SZ	[2]	Même rapport du budget en année électorale / budget en année ordinaire qu'en 1997
PRD	ZH	[1] [2]	Valeurs identiques à celles de UDC ZH
PS	GL	[1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire du PS
PS	NE	[1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire du PS
PS	SG	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
PS	SO	[1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire du PS
UDC	NW	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
UDC	OW	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
UDC	SO	[1] [2]	Valeurs identiques à celles de 1997
UDC	VS	[1] [2]	Aucune donnée extrapolable
VERTS	TI	[2]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire chez les Verts
VERTS	UR	[1] [1]	Calcul selon le rapport moyen en Suisse du budget en années électorales / budget ordinaire chez les Verts
		[1]	Budget de la dernière année sans élection cantonale
		[2]	Budget de l'année des dernières élections cantonales

Annexe VIII : Comparaison des budgets en année d'élections cantonales et en année d'élections fédérales

En comparaison avec les sommes investies lors des élections cantonales, les échéances fédérales génèrent presque le même niveau de dépenses pour les cinq formations politiques que nous étudions. Les budgets des partis ont en effet atteint 136% de leur valeur habituelle lors des derniers scrutins cantonaux contre 133% à l'occasion des élections fédérales de 2003. Ces chiffres s'appliquent aux partis issus de cantons qui ne renouvellent pas leur parlement l'année des élections fédérales³⁴. Seul le PS a investi davantage lors des élections fédérales de 2003 (Fr. 315'400 en moyenne contre Fr. 307'200 en année électorale au niveau cantonal). Pour tous les autres partis, le volume des ressources est resté légèrement inférieur en 2003.

Partis	Budgets moyens des partis					
	Dernière année ordinaire [1]		Dernière année des élections cantonales [2]		Elections fédérales de 2003 [3]	
	(N)	(en CHF)	(en CHF)	(en CHF)	[2] / [1] (en %)	[3] / [1] (en %)
PDC	19	135 100	191 600	189 300	142%	140%
PRD	18	161 500	235 000	228 100	146%	141%
PS	16	253 800	307 200	315 400	121%	124%
UDC	13	128 900	204 600	184 300	159%	143%
Verts	12	97 500	116 700	111 500	120%	114%
Total	78	158 700	216 000	211 300	136%	133%

Tableau VIIIa: budgets moyens des partis lorsque les élections cantonales et fédérales n'ont pas lieu la même année.

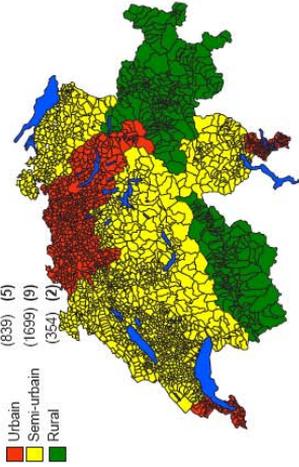
³⁴Les partis des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Lucerne, Tessin, Vaud et Zürich ont été ignorés car les élections cantonales ont lieu la même année que les élections fédérales. La comparaison des montants investis par les partis pour les campagnes électorales cantonales et fédérales n'est donc pas possible dans ces cantons.

Ci-dessous, on peut constater que l'organisation des élections cantonales et fédérales la même année génèrent un niveau de dépense encore plus marqué. Le budget des partis atteint dans les cantons concernés en moyenne 151% de leur valeur habituelle en période électorale. En valeur nominale, le budget moyen des partis y était même deux fois plus élevé en 2003 que dans les autres cantons (Fr. 424'031 contre Fr. 211'305). Logiquement, ce sont les partis qui développent une stratégie de financement essentiellement orientée vers les élections (PDC, UDC et Verts) qui présentent en période électorale la différence la plus significative avec leur niveau de budget en année ordinaire (162% pour le PDC, 209% pour l'UDC et 180% pour les Verts). Le PS se distingue à nouveau puisque son ratio reste à un niveau relativement faible (120%), à peu près identique à ce qu'il est dans les cantons qui ne renouvellent pas leur parlement l'année des élections fédérales. Quant au ratio du PRD (121%), il ne permet pas de tirer de véritables enseignements dans la mesure où il repose sur les données de deux partis uniquement.

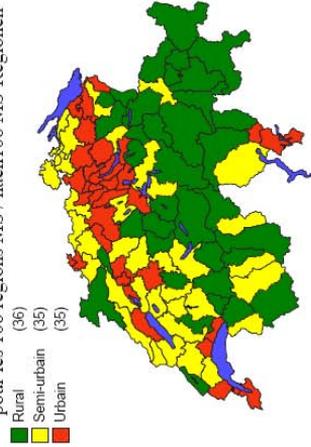
Partis	Budgets moyens des partis			
		Dernière année ordinaire [1]	Elections fédérales de 2003 [3]	Rapport [2] / [1]
	(N)	(en CHF)	(en CHF)	(en %)
PDC	7	189 371	306 600	162%
PRD	2	515 000	622 500	121%
PS	6	454 150	545 894	120%
UDC	7	208 886	436 400	209%
Verts	3	162 490	293 223	180%
Total	25	281 207	424 041	151%

Tableau VIIIb: *budgets moyens des partis lorsque les élections cantonales et fédérales ont lieu la même année.*

Carte 2b / Karte 2b Typologie de l'OCDE (LADYT) :
pour les 16 bassins d'emploi / nach 16 Arbeitsmärkten

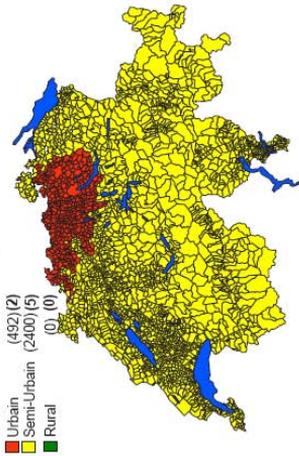


Carte 2d / Karte 2d Typologie de l'OCDE (LADYT):
pour les 106 régions MS / nach 106 MS-Regionen

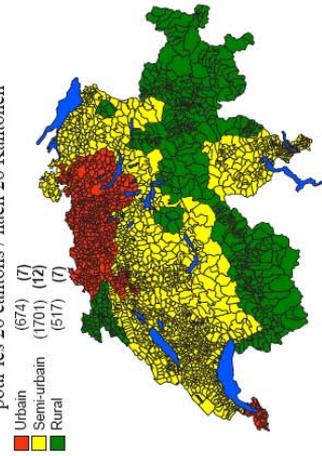


LADYT/INTER-EFFL.NP/MS

Carte 2a / Karte 2a Typologie de l'OCDE (LADYT):
pour les 7 grandes régions / nach 7 Grossregionen



Carte 2c / Karte 2c Typologie de l'OCDE (LADYT):
pour les 26 cantons / nach 26 Kantonen



Fond de carte/Kartengrundlage: OFS GEOSTAT S+T

Annexe X : Scores électoraux dans les systèmes cantonaux de partis pour la période 1996 -2007

Canton	Système cantonal de parti	Année électorale										VERIS	
		T	T-1	T	T-1	T	T-1	T	T-1	T	T-1		T
OW	Bipartite dominé par PDC	2006	1998	35,17	63,59	20,9	24,8	13,10	10,24	13,79	0,00	0,00	0,00
NW	Bipartite dominé par PDC	2006	1998	34,35	47,48	28,6	37,0	3,12	0,00	19,50	0,00	10,23	0,00
VS	Bipartite dominé par PDC	2005	1997	52,10	33,65	20,4	24,8	7,07	17,05	7,25	0,00	0,00	0,00
	Moyenne Bipartite dominé par PDC			40,54	54,91	23,3	28,9	7,76	9,10	13,52	0,00	3,41	0,00
LU	Quasipartite avec PDC fort	2007	1999	37,30	39,83	23,1	25,7	10,71	9,62	18,16	17,02	7,31	5,70
SZ	Quasipartite avec PDC fort	2004	1996	31,73	37,90	22,6	28,2	15,27	13,99	29,29	15,18	0,00	0,00
ZG	Quasipartite avec PDC fort	2006	1998	28,80	33,61	25,7	32,7	9,02	6,06	18,94	12,63	0,00	0,00
SG	Quasipartite avec PDC fort	2004	1996	28,70	33,78	18,8	23,6	17,14	15,24	24,57	9,77	5,58	2,12
	Moyenne Quasipartite avec PDC fort			31,63	36,28	22,5	27,8	13,03	11,23	22,74	13,65	3,22	1,96
FR	Quasipartite avec PRD fort	2006	1996	30,60	33,65	18,6	20,3	21,03	23,16	15,96	3,38	2,92	1,31
SO	Quasipartite avec PRD fort	2005	1997	21,46	24,41	29,0	35,3	24,88	25,08	17,56	6,36	4,55	4,48
JU	Quasipartite avec PRD fort	2006	1998	30,13	31,73	19,2	23,6	19,82	21,95	5,84	2,30	4,99	0,00
TI	Quasipartite avec PRD fort	2007	1999	23,17	25,54	29,3	31,8	18,96	16,42	4,57	2,76	4,15	1,51
	Moyenne Quasipartite avec PRD fort			26,34	28,83	24,0	27,8	21,17	21,65	10,98	4,95	4,15	1,83
ZH	Quasipartite avec UDC forte	2007	1999	7,25	6,66	16,0	19,6	19,47	22,09	30,46	28,92	10,44	5,65
BE	Quasipartite avec UDC forte	2006	1998	1,76	0,91	16,4	18,0	24,03	25,92	27,42	31,66	12,90	4,79
GL	Quasipartite avec UDC forte	2006	1998	13,99	14,58	29,4	30,5	14,76	15,65	31,05	26,63	8,03	4,36
BL	Quasipartite avec UDC forte	2007	1999	12,11	12,97	20,9	23,6	22,95	24,83	22,52	15,90	12,05	7,14
SH	Quasipartite avec UDC forte	2004	1996	4,62	5,46	17,1	20,9	27,21	27,74	35,60	27,24	8,18	5,04
AG	Quasipartite avec UDC forte	2005	1997	17,48	17,28	16,9	19,6	19,62	21,70	30,26	21,89	6,74	3,30
TG	Quasipartite avec UDC forte	2004	1996	17,46	18,36	15,7	18,7	15,57	14,86	32,79	26,08	9,74	7,51
	Moyenne Quasipartite avec UDC forte			10,67	10,89	18,9	21,6	20,51	21,83	30,01	25,47	9,73	5,43
BS	Quasipartite avec gauche forte	2004	1996	8,18	9,55	11,8	12,4	31,37	26,97	12,16	0,00	10,96	9,40
VD	Quasipartite avec gauche forte	2007	1998	0,41	1,55	20,3	28,4	22,65	24,16	15,65	8,92	15,97	6,02
NE	Quasipartite avec gauche forte	2005	1997	0,85	0,64	13,1	21,2	32,15	33,02	15,62	0,00	9,62	4,56
GE	Quasipartite avec gauche forte	2005	1997	9,85	11,16	10,5	13,3	14,62	20,60	9,60	0,00	13,83	9,28
	Moyenne Quasipartite avec gauche forte			4,82	5,72	13,9	18,8	25,20	26,19	13,26	2,23	12,60	7,32
	Moyenne			20,34	23,83	20,2	24,3	18,39	18,92	19,93	11,38	7,19	3,88

Annexe XI : Evolution par canton entre 1997 et 2007 du nombre d'adhérents

	Cantons		Partis		Electeurs		Membres		Membres		Variation		Variation	
	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997	2007	1997/2007	(en %)	1997/2007	(en %)
AG	5	5	346 388	377 146	15 700	18 600	4 53%	4 93%	+18,47%	+8,81%			+8,81%	
AI	2	2	9 934	10 789	700	300	7,05%	2,78%	-7,14%	-60,54%			-60,54%	
AR	4	4	35 506	36 860	2 200	2 600	6,20%	7,05%	+18,18%	+13,84%			+13,84%	
BE	7	5	675 225	698 212	49 300	38 500	7,30%	5,51%	-21,91%	-24,48%			-24,48%	
BL	6	5	173 978	182 260	8 900	7 300	5,12%	4,01%	-17,98%	-21,70%			-21,70%	
BS	5	6	125 506	113 845	3 300	3 900	2,63%	3,43%	+18,18%	+30,29%			+30,29%	
FR	6	6	154 527	172 186	8 200	4 500	5,31%	2,61%	-45,12%	-50,75%			-50,75%	
GE	5	5	207 176	229 380	5 800	5 500	2,80%	2,40%	-5,17%	-14,35%			-14,35%	
GL	5	5	24 662	25 346	1 900	1 600	7,70%	6,31%	-15,79%	-18,06%			-18,06%	
GR	4	4	126 016	134 725	9 800	9 500	7,78%	7,05%	-3,06%	-9,33%			-9,33%	
JU	5	5	47 749	48 769	3 600	4 000	7,54%	8,20%	+11,11%	+8,79%			+8,79%	
LU	5	5	228 951	242 747	21 100	19 600	9,22%	8,07%	-7,11%	-12,39%			-12,39%	
NE	4	5	104 599	105 376	2 300	2 500	2,20%	2,37%	+8,70%	+7,89%			+7,89%	
NW	3	5	26 125	29 485	2 000	2 300	7,66%	7,80%	+15,00%	+1,90%			+1,90%	
OW	3	4	21 763	23 780	1 200	1 500	5,51%	6,31%	+25,00%	+14,40%			+14,40%	
SG	5	5	281 810	292 716	18 500	17 600	6,56%	6,01%	-4,86%	-8,41%			-8,41%	
SH	5	5	48 485	48 467	3 200	2 500	6,60%	5,16%	-21,88%	-21,85%			-21,85%	
SO	5	5	163 872	168 515	12 100	12 100	7,38%	7,18%	+0,00%	-2,75%			-2,75%	
SZ	5	4	82 065	93 411	4 600	5 400	5,61%	5,78%	+17,39%	+3,13%			+3,13%	
TG	5	5	139 250	152 022	6 600	7 400	4,74%	4,87%	+12,12%	+2,70%			+2,70%	
TI	3	5	189 766	204 055	13 100	6 100	6,90%	2,99%	-53,44%	-56,70%			-56,70%	
UR	3	5	25 452	25 631	2 000	1 900	7,86%	7,41%	-5,00%	-5,66%			-5,66%	
VD	5	5	363 529	386 073	10 200	10 000	2,81%	2,59%	-1,96%	-7,69%			-7,69%	
VS	7	10	180 052	196 308	13 600	11 000	7,55%	5,60%	-19,12%	-25,82%			-25,82%	
ZG	4	4	62 371	70 041	4 300	3 000	6,89%	4,28%	-30,23%	-37,87%			-37,87%	
ZH	5	5	775 327	838 399	41 300	34 600	5,33%	4,13%	-16,22%	-22,53%			-22,53%	
CH	123	129	4 620 084	4 906 542	265 500	233 900	5,75%	4,77%	-11,90%	-17,05%			-17,05%	

In der gleichen Reihe Dans la même collection

N°	Autoren, Titel und Datum – Auteurs, titres et date
228	SOGUEL Nils, BEUTLER Toni, CHATAGNY Florian Vergleich 2005 der Kantons- und Gemeindefinanzen / Comparatif 2005 des finances cantonales et communales, septembre 2006
229	REITZE Matthias Regulierung des grenzüberschreitenden Stromtransports im liberalisierten Elektrizitätsmarkt der Europäischen Union, novembre 2006
230	ZOSSO Barbara Gleichwertig und gleichartig? Eine vergleichende Untersuchung der Entstehung der Fachhochschulen in der Schweiz in den Bereichen Technik/ Wirtschaft/Gestaltung vs. Gesundheit/Soziales, novembre 2006
231	DE BUREN Guillaume Vers des politiques régionales transfrontalières? Etude de la réorientation de la politique cantonale genevoise de l'aménagement du territoire, juillet 2007
232	SOGUEL Nils, BIZZOZERO Giordano, CHATAGNY Florian Vergleich 2006 der Kantons- und Gemeindefinanzen / Comparatif 2006 des finances cantonales et communales, septembre 2007
233	EMERY Yves, LAUNAZ Marie OCB, une analyse du comportement citoyen dans les organisations publiques suisses
234	PRALONG Frédéric Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches: incidences du transfert du domaine des institutions pour personnes handicapées aux cantons
235	AFFOLTER Simon La participation des conférences intercantionales au processus de décision sur le plan fédéral. L'exemple de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
236	LEONOR Perréard Monopole des loteries et paris en Suisse: état des lieux et perspectives. Remise en question du monopole détenu par les opérateurs de loteries et paris
237	LADNER Andreas Die Schweizer Gemeinden im Wandel: Politische Institutionen und lokale Politik
238	LADNER Andreas, FIECHTER Julien L'état des communes dans le canton de Vaud
239	GAUTSCHI Peter Der KMU-Verträglichkeitstest als Element der prospektiven Regulierungsfolgenanalyse im Gesetzgebungsprozess des Bundes
240	GUNZINGER Mathieu Analyse comparative des ressources financières des partis politiques suisses

L'IDHEAP en un coup d'œil

Champ

L'IDHEAP, créé en 1981, se concentre sur l'étude de l'administration publique, un champ interdisciplinaire (en anglais Public Administration) visant à développer les connaissances scientifiques sur la conduite des affaires publiques et la direction des institutions qui en sont responsables. Ces connaissances s'appuient sur plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, comme le droit, l'économie, le management et la science politique, adaptées aux spécificités du secteur public et parapublic. L'IDHEAP est le seul institut universitaire suisse totalement dédié à cet important champ de la connaissance.

Vision

A l'interface entre théorie et pratique de l'administration publique, l'IDHEAP est le pôle national d'excellence contribuant à l'analyse des mutations du secteur public et à une meilleure gouvernance de l'Etat de droit à tous ses niveaux, en pleine coopération avec ses partenaires universitaires suisses et étrangers.

Mission

Au service de ses étudiants, du secteur public et de la société dans son ensemble, l'IDHEAP a une triple mission qui résulte de sa vision:

- Enseignement universitaire accrédité au niveau master et post-master, ainsi que formation continue de qualité des élus et cadres publics;
- Recherche fondamentale et appliquée en administration publique reconnue au niveau national et international, et valorisée dans le secteur public suisse;
- Expertise et conseil indépendants appréciés par les organismes publics mandataires et enrichissant l'enseignement et la recherche.

Principales prestations

1. Enseignement: former les élus et cadres actuels et futurs du secteur public

- Doctorat en administration publique
- MPA (Master of Public Administration)
- Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy)
- DEAP (Diplôme exécutif en action publique)
- Certificat universitaire d'un cours trimestriel du MPA
- SSC (Séminaire pour spécialistes et cadres)

2. Recherche: ouvrir de nouveaux horizons pour l'administration publique

- Projets de recherche fondamentale ou appliquée
- Directions de thèses de doctorat
- Publications scientifiques (ouvrages et articles)
- Colloques et conférences scientifiques
- Cahiers et Working Papers de l'IDHEAP

3. Expertise et conseil: imaginer et mettre en œuvre des solutions innovatives

- Mandats d'expertise et de conseil auprès du secteur public et parapublic

4. Services à la cité: contribuer à la connaissance du service public

- Bibliothèque spécialisée en administration publique
- Sites Badac.ch, gov.ch, ivote.ch
- Renseignements aux collectivités publiques
- Interventions médiatiques
- Articles et conférences de vulgarisation